



Les secteurs de la culture et de la création comme levier de développement des régions ultrapériphériques de l'Union européenne



AÇORES
GUADELOUPE
GUYANE FRANÇAISE
ÎLES CANARIES
MADÈRE
MARTINIQUE
MAYOTTE
LA RÉUNION
SAINT-MARTIN



Les secteurs de la culture et de la création comme levier de développement des régions ultrapériphériques de l'Union européenne

Ce rapport évalue l'état actuel et le potentiel futur des secteurs de la culture et de la création (SCC) dans les neuf régions ultrapériphériques de l'Union européenne : la Guadeloupe, la Guyane française, la Martinique, Mayotte, la Réunion et Saint-Martin (France) ; les Açores et Madère (Portugal) ; et les îles Canaries (Espagne). Les tendances mondiales, telles que l'augmentation du tourisme culturel, le commerce des biens et services créatifs et les IDE dans les SCC, offrent aux RUP de l'UE d'importantes opportunités de développer leurs secteurs de la culture et de la création, de promouvoir les synergies avec le tourisme et de contribuer à la création d'emplois. En outre, les politiques de SCC peuvent également améliorer le bien-être et la cohésion sociale en préservant et en promouvant le patrimoine culturel local et en encourageant la participation culturelle. Une politique de SCC qui capitalise sur ces tendances mondiales, tout en reconnaissant le contexte spécifique des RUP de l'UE, pourrait contribuer à promouvoir ces domaines et à contribuer au développement local.

Codes JEL: Z1; O1

Keywords: Industries créatives; régions ultrapériphériques de l'UE, développement

À PROPOS DE L'OCDE

L'OCDE est une organisation intergouvernementale pluridisciplinaire dont les pays membres associent à leurs travaux un nombre croissant de non-membres de toutes les régions du monde. La mission principale de l'Organisation est actuellement d'aider les gouvernements à travailler ensemble pour une économie mondiale plus forte, plus propre et plus juste. Grâce à son réseau de comités et de groupes de travail spécialisés, l'OCDE offre aux gouvernements un forum où les gouvernements peuvent comparer leurs expériences politiques, chercher des solutions à des problèmes communs, identifier de bonnes pratiques et coordonner les politiques nationales et internationales. Pour plus d'informations, consulter le site : www.oecd.org.

À PROPOS DES DOCUMENTS DE L'OCDE SUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET LA CRÉATION LOCALE D'EMPLOIS

Les documents de l'OCDE sur le développement économique et la création locale d'emplois présentent des idées novatrices sur la manière de stimuler le développement et la création d'emplois au niveau local et les illustrent par des exemples pratiques. Ils traitent une vaste gamme de sujets, dont l'emploi et le développement des compétences ; l'entrepreneuriat ; l'économie sociale et l'innovation sociale ; la culture ; et le renforcement des capacités locales, entre autres. Cette série de documents met en particulier en lumière les politiques de soutien des régions et des personnes défavorisées, dont les employés peu qualifiés, les chômeurs, les migrants, les jeunes et les seniors.

À PROPOS DU CENTRE DE DÉVELOPPEMENT DE L'OCDE

Le Centre de développement de l'OCDE (DEV) aide les décideurs politiques à identifier des solutions politiques innovantes pour améliorer la vie des populations dans les économies en développement et émergentes. Des pays non-membres de l'OCDE, d'Afrique, d'Asie et d'Amérique Latine, participent en tant que membres à part entière du Comité directeur du Centre, où ils interagissent sur un pied d'égalité avec les membres de l'OCDE. Le Centre produit des analyses pluridisciplinaires personnalisées en fonction du contexte spécifique des membres. Il offre une plateforme informelle de dialogue politique et d'apprentissage mutuel entre les pays membres et non-membres de l'OCDE. Depuis 2013, le DEV accueille les réunions organisées dans le cadre de l'Initiative de l'OCDE pour le dialogue politique sur les chaînes de valeur mondiales, la transformation de la production et le développement. Dès 2017, le Centre de développement a élaboré une série d'Examens des politiques de transformation économique (EPTE). Les EPTE sont un outil d'évaluation des politiques et d'orientation qui aide les décideurs politiques à créer et mettre en œuvre de meilleures stratégies pour transformer leurs économies.

Ce document, ainsi que les données statistiques et cartes qu'il peut contenir, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international. La publication de ce document a été autorisée par Lamia Kamal-Chaoui, Directeur, Centre pour l'entrepreneuriat, les PME, les régions et les villes, OCDE. Ce document a été approuvé et déclassifié pour publication par le Comité du Programme d'action et de coopération concernant la création d'emplois et le développement économique au niveau local (LEED) le 5 mai 2023. Ce document a été produit avec le soutien financier de l'Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de l'OCDE et ne reflète pas nécessairement les opinions de l'Union européenne.

Image de couverture : © CFE/François Iglesias

Image credits: p. 4 Getty/LRPhotographies; p. 7 Getty/pedrojperrez; p. 13 Getty/hopsalka; p. 23 Getty/Unaihuiziphotography; p. 35 Getty/Tupungato; p. 55 Getty/Balate Dorin .

© OCDE 2023

L'utilisation de cette œuvre, qu'elle soit numérique ou imprimée, est régie par les conditions générales qui figurent à l'adresse suivante : <https://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation/>



Remerciements

Ce rapport, *Les secteurs de la culture et de la création comme levier de développement des régions ultrapériphériques de l'Union européenne*, a été préparé par le Centre pour l'entrepreneuriat, les PME, les régions et les villes (CFE) de l'OCDE, sous l'égide de sa directrice, Lamia Kamal-Chaoui, et par le Centre de développement de l'OCDE, sous l'égide de sa directrice, Ragnheidur Arnadottir. Ce rapport fait partie du projet OCDE-UE « Transformer les économies dans les régions ultrapériphériques de l'UE (RUP de l'UE) : encourager l'apprentissage et tirer le meilleur parti de l'interconnexion mondiale », financé par la Direction générale de la politique régionale et urbaine de la Commission européenne. Pendant plus de deux ans, ce projet a soutenu un processus de dialogue et de partage de connaissances entre les RUP de l'UE et des partenaires internationaux, afin d'identifier des opportunités de création de valeur durable et de participation accrue aux chaînes de valeur mondiales et régionales. Ce rapport est l'un de plusieurs rapports issus des travaux accomplis dans le cadre du projet, et figure parmi d'autres publications consacrées à l'économie des océans, aux énergies renouvelables, à l'innovation, aux activités de brevetage et au secteur agro-alimentaire.

Ce rapport a été rédigé par Martha Bloom et Lucas Leblanc, analystes politiques, sous la supervision de Ekaterina Travkina, coordinatrice, industries de la culture et de la création, Centre de l'OCDE pour l'entrepreneuriat, les PME, les régions et les villes (CFE), Annalisa Primi, cheffe de la division économie et transformation, et Manuel Toselli, économiste, Centre de développement de l'OCDE. Les commentaires et suggestions de Karen Maguire, chef de la division de l'emploi local, des compétences et de l'innovation sociale et de Nadim Ahmad, directeur adjoint du Centre de l'OCDE pour l'entrepreneuriat, les PME, les régions et les villes (CFE), sont chaleureusement appréciés. L'OCDE remercie les collègues suivants de la Direction générale de la politique régionale et urbaine de la Commission de l'UE pour leur appui stratégique pendant la réalisation du projet : Peter Berkowitz, Directeur de la politique ; Nicola De Michelis, Directrice de la mise en œuvre des programmes Croissance intelligente et durable & autres ; Paula Duarte Gaspar, Cheffe de l'Unité régions ultrapériphériques ; Germán Esteban, Chef adjoint de l'Unité régions ultrapériphériques ; Katherine Fournier-Leroux, Coordinatrice des politiques, Unité régions ultrapériphériques ; et Catherine Wendt, Cheffe de l'Unité Croissance intelligente et durable.

Ce rapport a grandement bénéficié des informations fournies par les Açores, les îles Canaries, la Guyane française et la Réunion en réponse à une enquête de l'OCDE, ainsi que des informations fournies par Ana Pedrosa, Consultante. Il a également été enrichi par la contribution des participants à l'atelier Avenirs créatifs qui s'est déroulé sous les auspices de l'OCDE le 31 mars 2022 (voir Annexe A. pour la liste des participants).

Le rapport a été préparé pour publication par Katrina Baker, chargée de communication, et Pilar Philip, coordinatrice de produits et de projets, CFE OCDE.

Table des matières

| | |
|--|----|
| Remerciements | 3 |
| Synthèse | 7 |
| Les secteurs de la culture et de la création sont des atouts pour le développement pour les régions ultrapériphériques européennes | 7 |
| En général, les SCC sont actuellement moins développés dans les régions ultrapériphériques que sur le continent, mais les évolutions récentes visent à combler cette lacune | 8 |
| L'UE offre une série d'instruments afin de soutenir les SCC dans les régions ultrapériphériques | 9 |
| D'autres plateformes multilatérales et bilatérales offrent également des voies de collaboration entre les régions ultrapériphériques et leurs voisinage géographique | 10 |
| Les recommandations afin de développer les SCC dans les régions ultrapériphériques mettent en valeur l'importance d'une approche territorialisée dans les régions concernées | 11 |
| Pallier le manque de données pourrait aider à mieux identifier les priorités pour les SCC dans les régions ultrapériphériques | 12 |
| 1 Introduction | 13 |
| Caractéristiques des régions ultrapériphériques de l'UE | 14 |
| Pourquoi les secteurs de la culture et de la création sont importants pour les régions ultrapériphériques | 16 |
| Notes | 21 |
| 2 Aperçu des secteurs de la culture et de la création dans les régions ultrapériphériques de l'UE | 23 |
| Guadeloupe | 25 |
| Guyane française | 25 |
| Martinique | 26 |
| La Réunion | 27 |
| Mayotte | 29 |
| Saint-Martin | 30 |
| Les Açores | 30 |
| Madère | 31 |
| Îles Canaries | 32 |
| Comparaisons internationales | 32 |
| 3 Revue des politiques de soutien des SCC dans les régions ultrapériphériques | 35 |
| Les instruments de l'UE afin de soutenir les SCC dans les régions ultrapériphériques | 36 |
| Les régions ultrapériphériques de l'UE bénéficient de conditions personnalisées d'accès aux programmes de financement de l'UE | 36 |

| | |
|--|-----------|
| Les régions ultrapériphériques peuvent également bénéficier de financements dédiés aux SCC dans le cadre de programmes plus larges de l'UE | 37 |
| Politiques micronésiennes en faveur des SCC et instruments de coordination | 38 |
| Les politiques en faveur des SCC en Micronésie utilisent la culture comme un outil de développement à la fois économique et social | 38 |
| De multiples partenariats et des plateformes internationales soutiennent la politique et les échanges interrégionaux sur les SCC en Micronésie | 41 |
| Politiques caribéennes en faveur des SCC et instruments de coordination | 44 |
| La culture suscite une attention croissante dans certaines RUP caribéennes en tant que moteur du développement | 44 |
| Les RUP des Caraïbes peuvent s'appuyer sur les organisations multilatérales existantes pour promouvoir les échanges, le commerce et le dialogue politique dans les SCC | 49 |
| Politiques en faveur des SCC dans l'océan Indien et instruments de coordination | 51 |
| L'océan Indien est un vaste espace d'engagement des SCC pour la Réunion et Mayotte | 51 |
| La Commission de l'océan Indien est le principal moteur de la coopération internationale autour des SCC dans l'océan Indien, mais les acteurs des SCC peuvent également s'appuyer sur d'autres moyens de coopération | 54 |
| Notes | 55 |
| 4 Recommandations afin de développer les SCC dans les régions ultrapériphériques de l'UE | 57 |
| Les disparités des écosystèmes des SCC en raison de la situation géographique particulière des régions ultrapériphériques exigent une approche territorialisée | 58 |
| En Micronésie, le niveau élevé de développement des SCC offre la possibilité de coordonner les stratégies des régions ultrapériphériques afin d'identifier des complémentarités | 58 |
| Aux Caraïbes, les efforts pourraient se concentrer sur un meilleur accès des SCC aux instruments de financement français et européens afin d'accroître la production culturelle | 59 |
| Dans l'océan Indien, les conditions peuvent être réunies afin de nouer des partenariats stratégiques entre les RUP de l'UE et des pays tiers | 59 |
| Le renforcement des liens entre le tourisme et les SCC pourrait être bénéfique pour toutes les RUP de l'UE | 60 |
| Le manque de données comparables entrave l'évaluation de la taille et de la configuration des SCC dans les régions ultrapériphériques de l'UE, par rapport à aux régions métropolitaines | 60 |
| Références | 62 |



Synthèse

Les secteurs de la culture et de la création sont des atouts pour le développement pour les régions ultrapériphériques européennes

Environ cinq millions de citoyens européens (environ 1,1% de la population) vivent dans des « régions ultrapériphériques » de l'Europe, situées en Micronésie (océan Atlantique Nord), dans les Caraïbes et dans l'océan Indien. Il existe neuf régions ultrapériphériques (RUP) de l'UE : la Guadeloupe, la Guyane française, la Martinique, Mayotte, la Réunion et Saint-Martin (France) ; les Açores et Madère (Portugal) ; et les îles Canaries (Espagne). Bien que les RUP soient très différentes les unes des autres sur de nombreux aspects, elles partagent quelques caractéristiques, notamment leur éloignement, leur faible superficie, leur vulnérabilité au changement climatique, des économies dépendant d'un petit nombre de secteurs et la part importante des activités économiques informelles. Elles se caractérisent également, en général, par un PIB par habitant plus faible que la moyenne nationale, et par des taux de chômage supérieurs à la moyenne nationale, en particulier en ce qui concerne les taux de chômage des jeunes.

Les secteurs de la culture et de la création (SCC) peuvent contribuer au développement local dans les régions ultrapériphériques de l'UE. Les tendances observées au niveau mondial, telles que l'augmentation du tourisme culturel, du commerce de produits et services culturels et des IDE dans les SCC, offrent des opportunités significatives aux RUP de l'UE afin de développer leurs secteurs de la culture et de la création, et de favoriser la création d'emplois. En outre, les politiques dans les SCC peuvent également améliorer le bien-être et la cohésion sociale en préservant et promouvant l'héritage culturel local et en encourageant la participation culturelle. La politique dans les SCC, qui capitalise sur ces tendances mondiales tout en reconnaissant le contexte particulier des RUP de l'UE, pourrait aider à promouvoir ces domaines et, partant, contribuer au développement local.

Les régions ultrapériphériques peuvent tirer parti de leurs avantages comparatifs en matière de tourisme pour soutenir la croissance des secteurs de la culture et de la création et, par conséquent, soutenir le tourisme. Le tourisme est le secteur économique numéro un pour la majorité des RUP de l'UE. Capitaliser sur les ressources touristiques peut aider à soutenir des SCC solides et, simultanément, renforcer l'écosystème culturel et créatif peut aider à booster les revenus du tourisme. En outre, les RUP de l'UE sont extrêmement bien placées pour exploiter différents marchés. En tant que régions européennes, les RUP peuvent bénéficier à la fois du soutien national et du soutien de l'UE en faveur des SCC, et, dans le même temps, leur situation géographique leur permet d'accéder à d'autres marchés majeurs grâce à des liens locaux solides. Par ailleurs, l'identité culturelle des RUP de l'UE, influencée à la fois par leur identité nationale et celle de leur région géographique, constitue en soi un atout culturel important.

En général, les SCC sont actuellement moins développés dans les régions ultrapériphériques que sur le continent, mais les évolutions récentes visent à combler cette lacune

Les données internationales montrent que le niveau des emplois dans les secteurs de la culture et de la création est inférieur aux moyennes nationales dans la plupart des régions ultrapériphériques. Les données d'Eurostat pour 2020 montrent que les emplois dans les secteurs de la culture et de la création (y compris les emplois dans les secteurs de la culture et de la création et les emplois créatifs dans d'autres secteurs de l'économie) ont représenté 2,4% des emplois dans les îles Canaries (contre 3,5% en moyenne pour l'Espagne), et 2,3% dans les RUP françaises collectivement (contre 3,6% en moyenne pour la France). Bien qu'il n'existe pas de données spécifiques sur la part des emplois occupés dans les secteurs de la culture et de la création aux Açores et à Madère, il apparaît que cette part est supérieure dans le Portugal continental (3,7%) à la moyenne nationale (3,6%), ce qui suggère que les RUP portugaises représentent une part inférieure à celle du continent. En outre, la croissance des emplois dans les secteurs de la culture et de la création est également plus faible dans les RUP, en général, que les moyennes nationales (à l'exception des îles Canaries où le nombre de personnes travaillant dans les secteurs de la culture et de la création a augmenté de 16,7% entre 2014 et 2020, contre 12,9% en Espagne). Il est également établi que le taux d'emploi des femmes dans les SCC est faible dans certaines RUP de l'UE, comparé aux moyennes nationales et au taux d'emploi des femmes dans d'autres secteurs.

Le secteur de la création croît fortement dans certaines RUP de l'UE. À titre d'exemple, entre 2009 et 2020, le nombre d'entreprises opérant dans les SCC aux Açores a augmenté de 26,6%, soit un pourcentage très supérieur à la hausse du nombre d'entreprises opérant dans les SCC en métropole portugaise (7,5%) et supérieur à la hausse du nombre d'entreprises opérant dans l'économie en général (5,6%). De la même manière, le nombre d'entreprises qui opèrent dans les SCC dans les îles Canaries a augmenté d'environ 27% entre 2008 et 2018, et elles représentent environ 4,1% de toutes les entreprises espagnoles opérant dans les SCC en 2018 (alors qu'elles représentaient 3,5% de ces entreprises en 2008).

Certaines RUP françaises ont adopté des programmes dédiés afin de soutenir leur développement, tandis que d'autres ont intégré les SCC dans leurs stratégies touristiques.

- **La Guyane française** a adopté un programme de développement culturel visant à promouvoir sa culture, à encourager la culture en tant que levier du développement économique, à démocratiser l'accès à la culture et à soutenir l'innovation.
- **La Guadeloupe** identifie les SCC, au même titre que l'économie verte, sociale et silver, comme des secteurs émergents pour l'archipel dans le cadre de son Plan de développement économique régional.
- En **Martinique**, les SCC sont considérés comme des compléments d'autres mesures politiques. Par exemple, la culture, le cinéma et la musique sont aussi des outils stratégiques de promotion du tourisme dans le plan de développement de l'île. Les SCC figurent également dans le programme de santé de l'île, via un partenariat entre la Direction des affaires culturelles et l'Agence régionale de santé de Martinique.
- La préservation et la promotion de la culture forment également partie de la stratégie touristique de **Saint-Martin**, par exemple en réinvestissant dans ses sites historiques afin de les affecter à d'autres usages et en cherchant à diversifier les activités culturelles offertes sur l'île. Saint-Martin s'est également engagée dans de nouveaux moyens de développer la participation à la culture et l'éducation culturelle, au moyen de musées numériques.

- Dans le cadre de son plan de développement régional, **Mayotte** investit également dans l'éducation à la culture et la promotion de la participation des jeunes à des activités culturelles, et investit également dans des actions de promotion et de préservation de son artisanat traditionnel.
- À la **Réunion**, les politiques évoluent vers une plus grande prise en considération du potentiel socio-économique de la culture. À titre d'exemple, dans le cadre des efforts étendus déployés afin de soutenir l'investissement dans les entreprises culturelles, la région soutient des centres de recherche et d'innovation, des PME, de jeunes entreprises innovantes et des centres culturels et artistiques afin de collaborer à des projets communs financés par la région.

Dans les RUP portugaises (les Açores et Madère), les politiques culturelles soutiennent depuis longtemps les SCC et fournissent des services culturels aux citoyens. Dans les deux RUP portugaises, les Directions régionales chargées des affaires culturelles mènent des politiques culturelles distinctes grâce à l'autonomie dont elles jouissent. Les deux régions administrent des programmes de subventions afin d'encourager la production des SCC, de gérer des programmes de protection du patrimoine et de dispenser une vaste gamme de services culturels aux citoyens. Aux Açores, la candidature en vue d'être choisies comme capitale européenne de la culture en 2027 a suscité un intérêt accru pour les SCC, y compris en réalisant une cartographie des SCC dans les îles et en adoptant une nouvelle stratégie culturelle. À Madère, le rôle de la culture dans le développement suscite également une attention croissante. Par exemple, le Secrétaire régional chargé du tourisme et de la culture de Madère a reconnu en 2022 le rôle de la culture pour créer des emplois et améliorer le bien-être et, en 2021, la ville de Funchal, qui est la capitale et plus grande ville de l'île, a lancé le « Plan stratégique pour la culture 2021-2031 », remarquable car il est la première stratégie culturelle élaborée par une institution publique à Madère.

Les îles Canaries (Espagne) ont mené une politique publique particulièrement active en faveur des SCC, qui s'est traduite par des taux de croissance impressionnants dans ce secteur. Le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Sports dirige la politique culturelle du gouvernement, tandis qu'une entreprise publique dédiée, l'Institut de développement culturel des Canaries (ICDC) met en œuvre une grande partie des politiques du gouvernement régional, y compris l'octroi de subventions en faveur de la production culturelle et la fourniture directe de services culturels. De récentes réformes de l'ICDC ont eu pour effet d'élargir sa mission, afin de maximiser le rôle de la culture dans le développement, par exemple grâce à une plus grande intégration de la culture dans les politiques en matière d'emploi, d'innovation et d'internationalisation. Les îles Canaries offrent des avantages fiscaux parmi les plus élevés d'Europe afin d'encourager la production audiovisuelle, ainsi que des allègements fiscaux pour la production de jeux vidéo.

L'UE offre une série d'instruments afin de soutenir les SCC dans les régions ultrapériphériques

La Commission européenne s'est engagée à soutenir le développement socio-économique de ces régions et a adopté une Communication intitulée « Donner la priorité aux citoyens, assurer une croissance durable et inclusive, libérer le potentiel des régions ultrapériphériques de l'Union » en mai 2022. La Communication définit une nouvelle stratégie pour les régions ultrapériphériques, y compris des engagements et des actions afin d'améliorer les conditions de vie.

L'UE offre un soutien personnalisé aux régions ultrapériphériques dans le cadre de ses principaux programmes de financement. À titre d'exemple, le Fonds européen de développement régional (FEDER), l'Aide à la relance pour la cohésion et les territoires européens (REACT-EU) qui fournit des financements afin de préparer la reprise économique après les dommages causés par la pandémie de COVID-19, et la Coopération territoriale européenne (Interreg) mettent tous des financements spécifiques à disposition pour les RUP. À titre d'exemple, le volet D d'Interreg a été créé spécifiquement pour les

régions ultrapériphériques, afin de leur permettre de coopérer avec leurs pays et territoires voisins de la manière la plus efficace et la plus simple. Certaines RUP ont pu accéder à ces financements pour des projets culturels et créatifs. À Mayotte, par exemple, Interreg a financé *Au Fil des Îles* – qui est l'école régionale de l'industrie de la mode, afin de soutenir le secteur de la mode de l'archipel.

Les régions ultrapériphériques peuvent également tirer avantage de financements spécifiques de l'UE pour soutenir les SCC. À titre d'exemple, les acteurs des SCC dans les régions ultrapériphériques peuvent demander un financement dans le cadre du programme Europe Créative de la Commission européenne, et peuvent bénéficier de l'initiative Culture Moves Europe qui soutient la mobilité des artistes dans les RUC. En outre, un nouveau programme cofinancé de l'UE finance également des activités culturelles exclusivement dans les RUC de l'UE. Le programme, baptisé Archipel.eu, soutient financièrement des projets et initiatives culturels au moyen d'une série d'appels à projets thématiques, destinés à soutenir le patrimoine culturel immatériel, à améliorer le dialogue culturel au sein de toute l'UE et à diffuser des œuvres culturelles et de création.

D'autres plateformes multilatérales et bilatérales offrent également des voies de collaboration entre les régions ultrapériphériques et leurs voisinage géographique

En Micronésie, différentes plateformes de coopération existantes peuvent être utilisées pour soutenir la politique en faveur des SCC. Le Programme de coopération territoriale MAC (Madère-Açores-Canaries) d'Interreg offre un moyen de promouvoir la coopération entre les RUC micronésiennes et leurs pays voisins, et pourrait être utilisé pour accroître la collaboration sur des questions concernant les SCC. Les Journées parlementaires atlantiques, qui réunissent régulièrement des membres des assemblées législatives des Açores, des îles Canaries, du Cap-Vert et de Madère, sont un autre moyen d'établir une coopération stratégique. Ces réunions se tiennent sur une base ad-hoc et examinent notamment des questions touchant aux SCC.

La Communauté caribéenne (CARICOM) a identifié les SCC comme un domaine stratégique et différents organes de la CARICOM, comme le Fonds de Développement de la CARICOM (CDF), travaillent avec d'autres organisations régionales, notamment Caribbean Export, qui est l'agence de promotion des exportations et des investissements de la région, afin d'identifier des ressources et des donateurs pour financer le développement des SCC. La Banque Caribéenne de Développement (CDB), partenaire de la CARICOM, œuvre également au soutien des SCC, par exemple au moyen de son Fonds pour l'innovation des industries culturelles et créatives, qui peut financer des acteurs des SCC de la région. L'Organisation des États de la Caraïbe Orientale (OECS) finance également des initiatives dans les SCC, via son Unité compétitivité des entreprises, qui gère un programme spécifiquement consacré aux secteurs de la création, de l'artisanat, de la mode, du cinéma et de la musique.

La Commission de l'océan Indien (COI) se concentre tout particulièrement sur les SCC, en tant que levier du développement socio-économique, tant au niveau local que régional. Avec le soutien de l'Agence française de développement, elle a lancé un projet sur cinq ans afin de soutenir la relance économique et sociale post-COVID des membres de la COI (et du Mozambique), en mettant particulièrement l'accent sur les SCC. L'Association des Îles Vanilles est une autre organisation multilatérale de la région, qui travaille à promouvoir une marque commune pour des actions de marketing et des offres touristiques combinées dans la région. Bien que cette organisation ne soit pas axée sur les SCC, ce secteur pourrait bénéficier des opportunités créées par cette coopération.

Les recommandations afin de développer les SCC dans les régions ultrapériphériques mettent en valeur l'importance d'une approche territorialisée dans les régions concernées

En Micronésie, il existe une opportunité d'approfondir le dialogue politique entre les Açores, les îles Canaries et Madère, et de renforcer les partenariats culturels et économiques avec l'Afrique et l'Amérique Latine. En s'appuyant sur le succès du Programme européen de coopération territoriale MAC, par exemple, des domaines comme la production culturelle commune, l'échange de politiques, la mise en commun de ressources et la coopération, dans le cadre des initiatives de l'UE, pourraient constituer la base de futurs partenariats ciblant spécifiquement les SCC. Les RUP pourraient également renforcer leurs liens économiques avec des pays africains et latino-américains, potentiellement au moyen de programmes bilatéraux ou multilatéraux. À titre d'exemple, des initiatives comme *Casa África* se sont avérées fructueuses pour établir des liens économiques entre les SCC des pays concernés.

Dans les RUP caribéennes (Guyane française, Guadeloupe, Martinique et Saint-Martin) la politique pourrait promouvoir l'accès à une série de mécanismes de financement existants, et pourrait développer un soutien spécifique afin de traiter le problème de l'inégalité des genres dans le secteur. Les SCC des RUP caribéennes peuvent bénéficier de mesures de soutien, à la fois de la part de l'UE et de la France. Il pourrait être utile, afin de faciliter l'accès à ces mesures, de fournir des conseils et des informations aux acteurs opérant dans les SCC de ces RUP, afin qu'ils comprennent mieux les différents financements et mécanismes de soutien dont ils peuvent bénéficier. En outre, des mesures spécifiques pourraient être prises afin de traiter le problème des faibles taux d'emploi des femmes dans les SCC des RUP. La politique pourrait chercher à promouvoir l'emploi des femmes dans les SCC par les moyens suivants : soutiens ciblant spécifiquement les femmes artistes et entrepreneurs, programmes de formation et de développement des compétences, et établissement de groupes de réseautage et de promotion.

Les RUP de l'océan Indien (Réunion et Mayotte) sont bien placées pour faire appel à différentes organisations internationales afin de soutenir le développement des SCC. À titre d'exemple, elles pourraient tirer parti de la mission de la Commission de l'Océan Indien (COI) dans le domaine de la culture pour les aider à développer la coopération et à fournir une offre commune à l'intention des investisseurs et des visiteurs internationaux. En s'associant plus étroitement aux activités de la COI, Mayotte pourrait également profiter du potentiel de croissance des échanges entre les SCC. De la même manière, les travaux de l'Association des Îles Vanille dans le secteur du tourisme pourraient être exploités afin de développer encore les synergies entre le tourisme et les SCC.

En outre, le renforcement des liens entre le tourisme et les SCC pourrait être bénéfique pour toutes les RUP de l'UE. Le tourisme culturel est l'un des secteurs qui connaît la croissance la plus forte et la plus rapide de l'industrie touristique mondiale, et les RUP de l'UE sont en position de force pour capitaliser sur leur patrimoine culturel unique afin de promouvoir le tourisme, à la fois sur les marchés européens et non européens. Le développement de politiques coordonnées de tourisme culturel pourrait aider à renforcer à la fois le secteur du tourisme et les SCC, en créant un effet d'aimant à la fois pour les touristes et les professionnels des SCC. Par exemple, des PME pourraient soutenir l'utilisation des contenus créatifs locaux existants, et créer et promouvoir des liens, dans la chaîne d'approvisionnement, entre le tourisme et les SCC. Ce faisant, elles pourraient contribuer à développer des synergies entre ces secteurs, qui se renforceraient mutuellement.

Pallier le manque de données pourrait aider à mieux identifier les priorités pour les SCC dans les régions ultrapériphériques

Le manque de données est un problème pour certaines des RUP de l'UE les plus petites, mais le manque de données comparables est un problème pour toutes les RUP. Pour certaines RUP, comme Mayotte et Saint-Martin, les données ne sont pas disponibles à un niveau de granularité suffisant pour pouvoir évaluer pleinement la taille et la configuration des SCC sur les îles. Pour certaines RUP plus grandes, par exemple les Açores et Madère, les données au niveau national ont été désagrégées afin de pouvoir comparer les îles avec leurs homologues continentaux, mais il demeure des problèmes de comparabilité internationale.

Des données plus granulaires au niveau national et des études de cartographie locales pourraient aider à réunir les preuves nécessaires pour définir les politiques futures. Pour parvenir à une plus grande comparabilité des données sur les SCC, la première chose à faire serait d'encourager un reporting plus granulaire au niveau national, de manière à pouvoir observer les tendances dans les RUP. Des études de cartographie supplémentaires et des centres d'observation locaux pourraient également aider à la collecte de données. Il est important d'être très attentif à la définition utilisée dans ces études, et les efforts à ce sujet bénéficieraient grandement de l'utilisation de la même définition statistique des SCC que celle d'Eurostat, afin d'aider à la comparaison internationale.

En outre, les travaux entrepris dans ce sens pourraient chercher à mieux documenter l'impact économique et social plus large des SCC dans les RUP de l'UE. Par exemple, les études de cas ou les preuves qualitatives pourraient s'efforcer d'évaluer l'impact de SCC sur l'encouragement de la cohésion sociale, la contribution à la santé et au bien-être, et la préservation ainsi que la promotion du patrimoine culturel. Ces travaux pourraient également s'appliquer à définir d'autres aspects de l'impact économique des SCC, notamment le rôle joué par ces secteurs pour stimuler l'innovation, promouvoir le tourisme et attirer des travailleurs qualifiés.

1 Introduction



Caractéristiques des régions ultrapériphériques de l'UE

Environ cinq millions de citoyens de l'UE (soit environ 1,1% de sa population) vivent dans les « régions ultrapériphériques » (RUP) de l'UE, situées en Micronésie,¹ dans les Caraïbes et dans l'océan Indien (Graphique 1.1). Les RUP de l'UE sont au nombre de neuf : la Guadeloupe, la Guyane française, la Martinique, Mayotte, la Réunion et Saint-Martin (France) ; les Açores et Madère (Portugal) ; et les îles Canaries (Espagne). À la différence des pays et territoires d'outre-mer (PTOM) de l'UE, les RUP de l'UE sont des territoires qui forment partie d'un État membre de l'UE et font donc partie intégrante de l'Union européenne. En conséquence, le droit de l'UE s'applique à ces régions. Toutefois, en raison de leur éloignement et des défis particuliers auxquels elles sont confrontées, elles bénéficient d'un statut spécial en vertu de l'article 349 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne, en vertu duquel l'UE adopte des mesures spécifiques ciblées afin de les aider à faire face aux contraintes économiques structurelles auxquelles elles sont confrontées. La Commission européenne s'est engagée à soutenir le développement socio-économique de ces régions, et a défini des orientations stratégiques en faveur des régions ultrapériphériques dans cinq Communications (2004, 2008, 2012, 2017 et 2022) afin d'encourager le développement économique et d'améliorer les conditions de vie.

Graphique 1.1. Carte des régions ultrapériphériques de l'UE



Source : (Commission européenne, 2022^[1])

Les RUP de l'UE tendent à avoir un PIB par habitant inférieur et des taux de chômage supérieurs aux moyennes de l'UE. Bien qu'elles soient très différentes les unes des autres sur de nombreux aspects, les RUP de l'UE partagent certaines caractéristiques, notamment l'éloignement, leur petite taille, leur vulnérabilité au changement climatique et des économies dépendantes d'un petit nombre de secteurs (Commission européenne, 2022^[2]). Elles se caractérisent également par des taux de chômage des jeunes plus élevés (Tableau 1.1). On estime également que l'économie informelle est importante dans les RUP de l'UE, ce qui rend difficile de comprendre la situation de l'emploi et l'activité commerciale et de les soutenir (Commission européenne, 2021^[3]).

¹ La Macaronésie désigne l'ensemble des îles situées dans la partie orientale de l'Océan Atlantique Nord.

Tableau 1.1. Statistiques sélectionnées sur les régions ultrapériphériques comparées aux moyennes nationales et de l'UE

| Région | Population 2020 | PIB SPA par habitant % de la moyenne de l'UE 2020 | Taux de croissance 2000-2019: PIB réel par tête (en millions EUR) moyenne annuelle | Taux de chômage en % de la population active de 15-74 ans 2020 | Taux de chômage des jeunes en % de la population active 15-24 ans 2020 | % des ménages ayant accès au haut débit 2021 | Exportations en millions EUR | Importations en millions EUR | Âge médian de la population totale 2020 contre prévisions 2100 |
|------------------|-----------------------|---|--|--|--|--|------------------------------|------------------------------|--|
| EU-27 | 447.3 millions | 100 | 1.2 | 7.1 | 16.8 | 88 | 6 248 664.2 | 5 742 247.2 | 2020: 43.9 2100: 48.8 |
| <i>France</i> | <i>67.3 millions</i> | <i>104</i> | <i>0.8</i> | <i>8.1</i> | <i>20.2</i> | <i>88</i> | <i>641 891</i> | <i>688 412</i> | <i>2020: 42.0 2100: 47.5</i> |
| Guadeloupe | 412 682 | 69 | 2.2 | 17.5 | 41.5 | 75 | 68.1 | 741.6 | 2020: 45.6 2100: 46.2 |
| Guyane française | 288 086 | 46 | 0.3 | 16.1 | - | 79 | 29.4 | 410.7 | 2020: 26.2 2100: 35.1 |
| Martinique | 359 821 | 76 | 1.4 | 12.4 | 38.3 | 86 | 67.6 | 641.6 | 2020: 48.6 2100: 47.1 |
| Mayotte | 278 926 | 30 | 3.0 | 27.8 | 55.4 | - | 1.3 | 203.6 | 2020: 17.9 2100: 28.0 |
| Réunion | 856 858 | 68 | 1.7 | 17.4 | 42.3 | 87 | 73.4 | 1 478.5 | 2020: 37.1 2100: 44.3 |
| Saint-Martin | 32 489 | - | - | - | - | - | - | - | - |
| <i>Portugal</i> | <i>10.3 million</i> | <i>76</i> | <i>0.8</i> | <i>6.9</i> | <i>22.6</i> | <i>84</i> | <i>74 096.9</i> | <i>78 323.2</i> | <i>2020: 45.5 2100: 49.5</i> |
| Les Açores | 242 796 | 67 | 1.3 | 6.1 | - | 88 | 27.5 | 25.7 | 2020: 40.2 2100: 52.3 |
| Madère | 254 254 | 69 | 0.9 | 8.1 | - | 87 | 268.3 | 250.2 | 2020: 43.2 2100: 52.8 |
| <i>Espagne</i> | <i>47.3 million</i> | <i>84</i> | <i>0.9</i> | <i>15.5</i> | <i>38.3</i> | <i>96</i> | <i>343 551</i> | <i>327 023</i> | <i>2020: 44.3 2100: 50.2</i> |
| Îles Canaries | 2 236 992 | 62 | -0.2 | 22.6 | 51.6 | 97 | 217.9 | 1 206.8 | 2020: 44.0 2100: 54.4 |

Note : SPA est le terme technique utilisé par Eurostat pour désigner la monnaie commune dans laquelle les agrégats des comptes nationaux sont exprimés lorsqu'ils sont ajustés des différences de niveau de prix à l'aide des PPA (voir [https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Glossary:Purchasing_power_standard_\(PPS\)](https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Glossary:Purchasing_power_standard_(PPS))). Le taux de croissance du PIB réel par tête pour Mayotte est la moyenne annuelle 2014-2019. Les chiffres d'âge médian de la population totale pour les îles Canaries se rapportent à la Grande Canarie. Les exportations incluent à la fois les exportations intra-UE + extra-UE. Elles n'incluent pas les « exportations » vers l'État membre de la RUP. Données à compter de juin 2021 : îles Canaries. Données trimestrielles pour le 1^{er} trimestre 2021 : Réunion, Mayotte, Guadeloupe, Martinique, Guyane française, les Açores. Données annuelles 2020 (p) : France, Portugal et Espagne. Les importations incluent à la fois les importations intra-UE + extra-UE. Elles n'incluent pas les « importations » en provenance de l'État membre de la RUP. Données à compter de juin 2021 : îles Canaries. Données trimestrielles pour le 1^{er} trimestre 2021 : Réunion, Mayotte, Guadeloupe, Martinique, Guyane française, les Açores. Données annuelles 2020 (p) : France, Portugal et Espagne.

Source : (Commission européenne, 2022^[1])

Pourquoi les secteurs de la culture et de la création sont importants pour les régions ultrapériphériques

Encadré 1.1. Que sont les secteurs de la culture et de la création (SCC)?

Les secteurs de la culture et de la création (SCC) sont un terme utilisé pour désigner toute une gamme d'activités qui revêtent une valeur culturelle et/ou exigent un degré élevé de créativité. Bien qu'il existe des définitions différentes des SCC au niveau national et international, la définition utilisée par le programme Europe créative, qui est largement applicable à ce rapport, indique que les SCC sont :

Les secteurs dont les activités sont fondées sur des valeurs culturelles et sur des expressions artistiques et autres expressions créatives individuelles ou collectives. Ces activités comprennent le développement, la création, la production, la diffusion et la conservation de biens et services incarnant des expressions culturelles, artistiques ou toute autre expression créative, ainsi que les tâches qui s'y rapportent, comme l'éducation ou la gestion. Elles ont le potentiel de créer de l'innovation et de l'emploi en particulier grâce à la propriété intellectuelle. Ces secteurs comprennent, entre autres, l'architecture, les archives, les bibliothèques et les musées, l'artisanat d'art, l'audiovisuel (y compris le cinéma, la télévision, les jeux vidéo et le multimédia), le patrimoine culturel matériel et immatériel, le design (y compris la mode), les festivals, la musique, la littérature, les arts de la scène, les livres et l'édition, la radio et les arts visuels.

Différents sous-secteurs des SCC, et différentes entreprises et organisations de ces sous-secteurs, peuvent être plus ou moins axés sur le marché. Les structures de coûts et les modèles économiques des organisations des SCC varient dans une mesure significative, et comprennent à la fois des institutions publiques sans but lucratif et des entreprises commerciales. Pour certains acteurs des SCC, la promotion et la protection du patrimoine culturel sera une force motrice, tandis qu'elles seront un moyen d'exprimer leur créativité pour d'autres, et un moyen de réaliser des bénéfices pour d'autres encore. Ces ambitions ne s'excluent pas nécessairement mutuellement, et la politique peut chercher à soutenir des acteurs des SCC afin d'exploiter ces secteurs en vue d'en tirer des bénéfices à la fois économiques et sociaux.

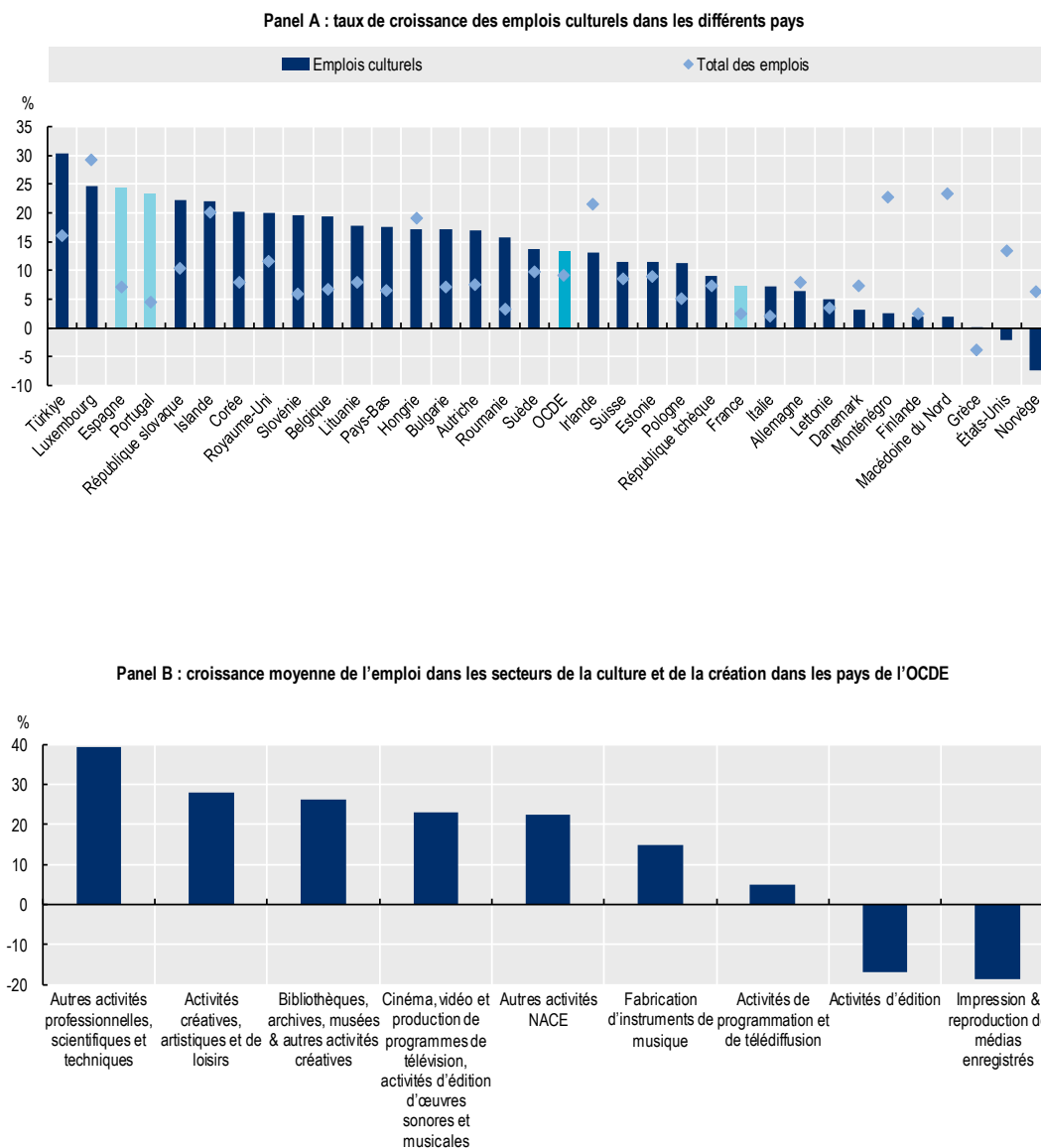
Source : (OCDE, 2022^[4] ; UE, 2021^[5])

La contribution des secteurs de la culture et de la création (SCC) au développement local est de plus en plus reconnue. Les SCC ne génèrent pas seulement de la richesse économique et des créations d'emplois, mais soutiennent également l'innovation et promeuvent des sociétés plus heureuses, en meilleure santé et plus inclusives (OCDE, 2022^[4]). En outre, les SCC peuvent rendre les lieux plus attrayants afin d'y vivre, d'y travailler et d'y investir. Ces atouts signifient que les RUP de l'UE peuvent tirer parti des SCC afin d'atteindre des objectifs de développement économique et social plus vastes.

Les secteurs de la culture et de la création sont une source croissante de création d'emplois. Les emplois culturels représentent une part significative des emplois de la population active dans les 27 pays de l'UE. En 2021, les emplois culturels représentaient 3,7% de tous les emplois dans les 27 pays de l'UE, chiffre qui inclut à la fois les personnes travaillant dans les secteurs de la culture et de la création (SCC) et les personnes occupant des emplois culturels et créatifs dans d'autres secteurs de l'économie (par exemple, un designer travaillant pour un constructeur automobile) (Eurostat, 2022^[6]). En outre, la croissance des emplois culturels et créatifs a dépassé la croissance du nombre total d'emplois dans la majorité des pays de l'UE avant la pandémie de COVID-19 (Graphique 1.2). Entre 2011 et 2019, les emplois culturels et créatifs ont augmenté de 13,4%, contre 9,1% pour le total des emplois dans les pays

de l'OCDE et de l'UE. Bien que la croissance des emplois culturels et créatifs ait été généralement plus faible pour les RUP de l'UE comparée aux moyennes nationales (voir section -316653568), la tendance à la hausse des emplois culturels et créatifs dans les pays de l'OCDE suggère que les RUP de l'UE pourraient tirer parti des SCC pour soutenir la création d'emplois.

Graphique 1.2. Croissance des emplois culturels, 2011-2019

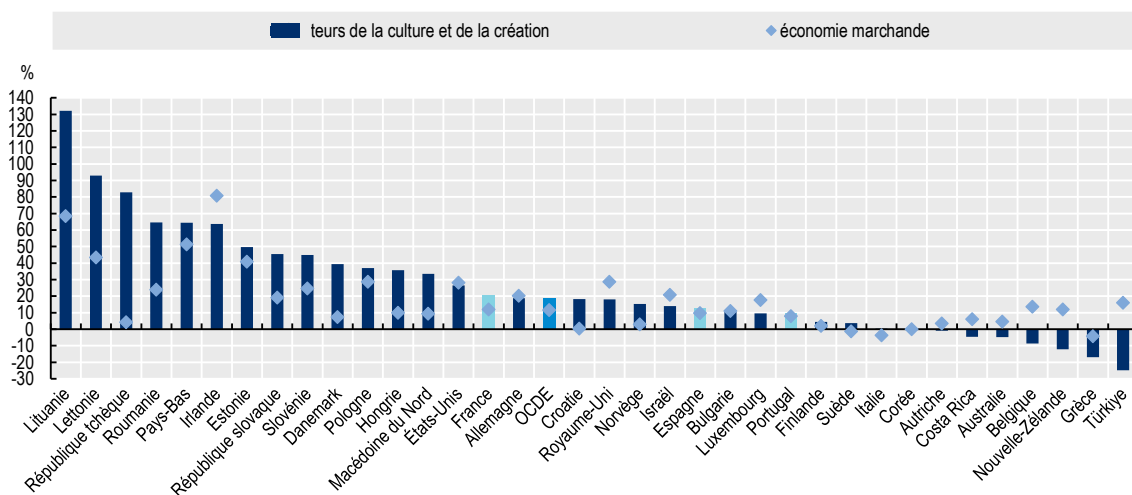


Note : Le taux de croissance de la Corée, dans le Panel A, se réfère à la période 2013 à 2019. À partir des données sectorielles disponibles au fil des années, la moyenne de l'OCDE dans le Panel B inclut l'Autriche, la Belgique, la République tchèque, le Danemark, l'Estonie, la Finlande, la France, l'Allemagne, la Grèce, la Hongrie, l'Islande, l'Irlande, l'Italie, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Norvège, la Pologne, le Portugal, la République slovaque, la Slovaquie, l'Espagne, la Suède, la Suisse, la République de Türkiye, le Royaume-Uni et les États-Unis. Les autres activités professionnelles, scientifiques et techniques incluent des activités de design spécialisées, des activités photographiques et des activités de traduction et d'interprétation.

Source : Estimations de l'OCDE fondées sur la base de données d'Eurostat (2021^[7]), *Cultural Employment*, <https://ec.europa.eu/eurostat/web/culture/data/database>, American Community Survey, 2019 ; et Statistics Korea, 2019.

Les entreprises opérant dans les SCC apportent une contribution croissante au paysage économique. Dans les pays de l'OCDE, le nombre d'entreprises actives dans les SCC a enregistré une croissance dépassant les taux de croissance totale de l'économie de ces pays pendant la décennie qui a précédé la pandémie. Entre 2011 et 2018, le nombre d'entreprises opérant dans les SCC a augmenté de 18% dans les pays de l'OCDE, excédant ainsi le taux d'augmentation d'environ 12% observé au niveau de l'économie totale (Graphique 1.3).

Graphique 1.3. Taux d'augmentation du nombre d'entreprises opérant dans les SCC 2011 à 2018



Note : L'économie marchande recouvre ici toutes les activités économiques de la nomenclature NACE Rev. 2 B à J, L à N, R90, R91, et S95. Les secteurs de la culture et de la création incluent les codes C18, C3212, C322, G4761, G4762, G4763, J5811, J5813, J5814, J5821, J59, J60, J6391, M7111, M741, M742, M743, N7722, R90, et R91. Les toutes dernières données pour l'Australie et le Costa Rica sont celles de 2017.

Source : Estimations de l'OCDE fondées sur la base de données de l'OCDE (s.d.^[8]), *OECD Regional Statistics (database)*, <https://doi.org/10.1787/6ef7b296-en> (collecte de données ad-hoc); Eurostat (2021^[9]), *Regional Structural Business Statistics (table sbs_r_nuts06_r2)*.

Les SCC génèrent des richesses croissantes grâce aux exportations internationales. Entre 2002 et 2020, les exportations mondiales de biens culturels et créatifs ont plus que doublé en valeur, passant de 208 milliards USD en 2002 à 524 milliards USD en 2020 (CNUCED, 2022^[10]). En outre, les exportations de biens culturels et créatifs ont enregistré une croissance de 3,5% en moyenne par an entre 2006 et 2020, dépassant la croissance annuelle (2,4%) des exportations totales (CNUCED, 2022^[10]). Les exportations mondiales de services créatifs génèrent encore plus de valeur. En 2020, les exportations mondiales de services créatifs ont été estimées à 1 100 milliards USD, soit une hausse considérable par rapport aux 487 milliards USD enregistrés en 2010 (CNUCED, 2022^[10]). Toutefois, alors que les pays les moins développés ont connu la plus forte croissance de leurs exportations de biens culturels et créatifs, les petits États insulaires en développement ont enregistré un déclin de ces exportations au cours des 15 dernières années (Tableau 1.2)¹, ce qui indique qu'il peut y avoir un potentiel de développement des exportations des SCC dans les petites économies insulaires, telles les RUP de l'UE.

Tableau 1.2. Taux de croissance annuels moyens des biens créatifs, 2006–2020

(%)

| Région | 2006-2010 | 2011-2015 | 2016-2020 | 2006-2020 | 2020 |
|--|-----------|-----------|-----------|-----------|-------|
| Économies en développement | 9.8 | 4.9 | 2 | 5.9 | -10.6 |
| Économies développées | 1.5 | 0.2 | 0.3 | 1.3 | -14.9 |
| Pays les moins développés | 19.5 | 4.2 | 38.3 | 10.1 | -2.2 |
| Petits États insulaires en développement | 12.8 | -0.6 | -29.8 | -3.9 | -48.5 |
| Monde – biens créatifs | 5.1 | 2.7 | 1.2 | 3.5 | -12.5 |
| Monde – tous biens | 3.6 | -1.8 | 2.6 | 2.4 | -7.2 |

Source : CNUCED basé sur la base de données UN COMTRADE, CNUCED (2022_[10])

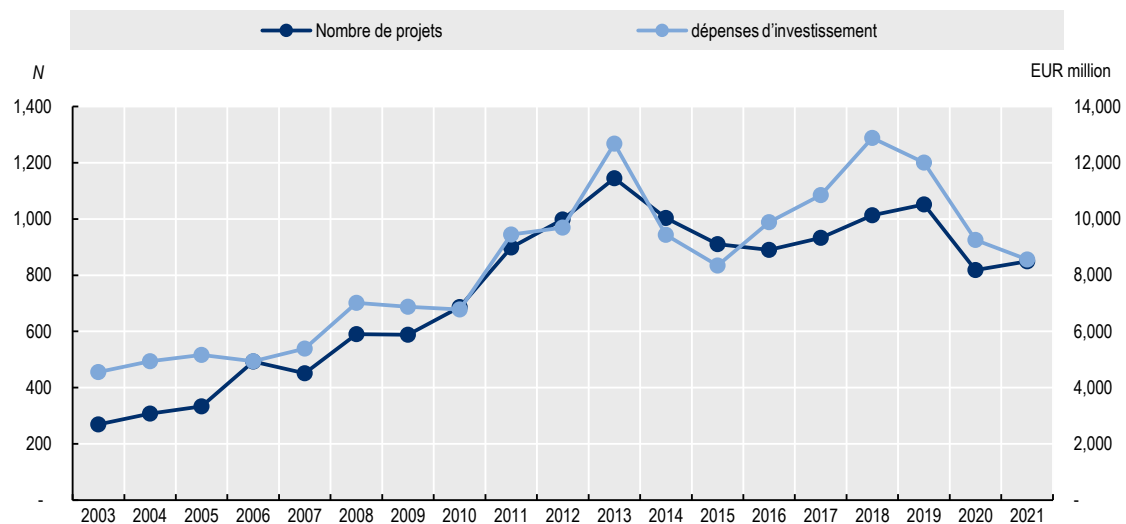
La mondialisation et la numérisation croissantes ont donné aux biens et services des SCC l'accès à un marché international plus vaste. La numérisation croissante a posé quelques difficultés dans les secteurs de la culture et de la création, notamment des problèmes de protection des données et des droits d'auteur, ou encore des problèmes éthiques liés à l'utilisation de l'intelligence artificielle dans la production d'œuvres de création. Toutefois, elle a également ouvert tout un champ d'opportunités nouvelles de diffusion des biens et services de ces secteurs. Ainsi, les services de vidéo à la demande (Netflix, Disney+, etc.) ont permis de multiplier les licences internationales de diffusion de contenus télévisés. Le commerce électronique a également permis aux artisans d'art et autres artisans d'accéder à des marchés mondiaux. La normalisation accrue du télétravail a ouvert de nouvelles possibilités permettant aux services culturels de s'exporter plus facilement. Bien que les SCC accèdent de plus en plus aux marchés mondiaux, on constate que les « intrants » de leur production (le talent, les idées, les matériels, etc.) demeurent largement localisés (Commission européenne, 2017_[11]). En d'autres termes, cela signifie que les acteurs des SCC dans les RUP de l'UE ont une opportunité accrue d'accéder aux marchés internationaux, sans qu'il soit besoin d'avoir une présence physique dans ces lieux.

Les SCC peuvent également contribuer à donner un avantage concurrentiel à un pays ou une région. En plus des revenus directs générés par les exportations internationales de biens et services créatifs, le commerce de biens et de services culturels et créatifs produit des retombées très importantes en termes de réputation. Ainsi, de nombreux types de biens culturels et créatifs sont profondément associés à certains lieux (par exemple, Paris et l'industrie de la mode), et ces associations augmentent encore le potentiel d'exportation. Il a été démontré que certaines initiatives politiques aident à promouvoir la compétitivité des SCC sur la scène mondiale (OCDE, 2022_[4]). La remarque vaut tout particulièrement de l'industrie cinématographique, par exemple, lorsque des gouvernements offrent des avantages fiscaux aux compagnies internationales pour tourner et effectuer la post-production dans leur pays (voir Encadré 3.1 et Encadré 3.3). Ces types d'incitations peuvent accroître l'attractivité du pays pour la production de films étrangers, ce qui, par ricochet, stimule le développement de compétences locales en raison de la hausse de la demande. Par ailleurs, il a été démontré que le tournage d'un film ou d'une œuvre de télévision dans un lieu particulier booste le tourisme et contribue à donner une image positive de ce lieu (OCDE, 2022_[12]), ce qui peut être particulièrement important pour les RUP de l'UE.

Les investissements directs étrangers (IDE) dans les SCC ont augmenté au cours des deux dernières décennies. Les IDE mondiaux dans les SCC ont plus que doublé au cours des 20 dernières années, avec une croissance de 118% de 2003 à 2021 (Graphique 1.4). Pendant la même période, le nombre de projets a également augmenté d'environ 166%. Entre 2018 et 2021, les SCC ont représenté 1,4% en moyenne de tous les IDE. En outre, on estime que les IDE dans les SCC ont créé près de 673 000 emplois dans le monde depuis 2003. La majeure partie des IDE dans les SCC concerne le secteur du cinéma et de la musique, suivi par les jeux vidéo, les applications et les contenus numériques (Graphique 1.5). Les flux d'IDE montrent que les États-Unis et le Royaume-Uni dominent les investissements, tandis que les bénéficiaires des IDE présentent une distribution géographique plus

variée. On constate également des volumes importants d'IDE à destination des pays d'Amérique du Sud (par ex., le Mexique, le Brésil, la Colombie), ce qui reflète peut-être un intérêt politique croissant pour les SCC dans la région (voir, par exemple (OCDE, 2022^[13])). Cette croissance des IDE mondiaux en faveur des SCC illustre la croissance du marché mondial des projets créatifs. Bien qu'il puisse être difficile pour certaines RUP de l'UE d'attirer des IDE de grande ampleur pour des projets concernant les SCC, en raison de leur éloignement et de leur petite taille, il n'en demeure pas moins que certaines de ces régions ont pu bénéficier d'IDE dans ces secteurs. À titre d'exemple, trois grands projets dans le secteur de la production cinématographique ont été financés par des IDE dans les îles Canaries entre 2018 et 2021, totalisant plus de 33 millions EUR d'investissements et créant plus de 200 emplois nouveaux².

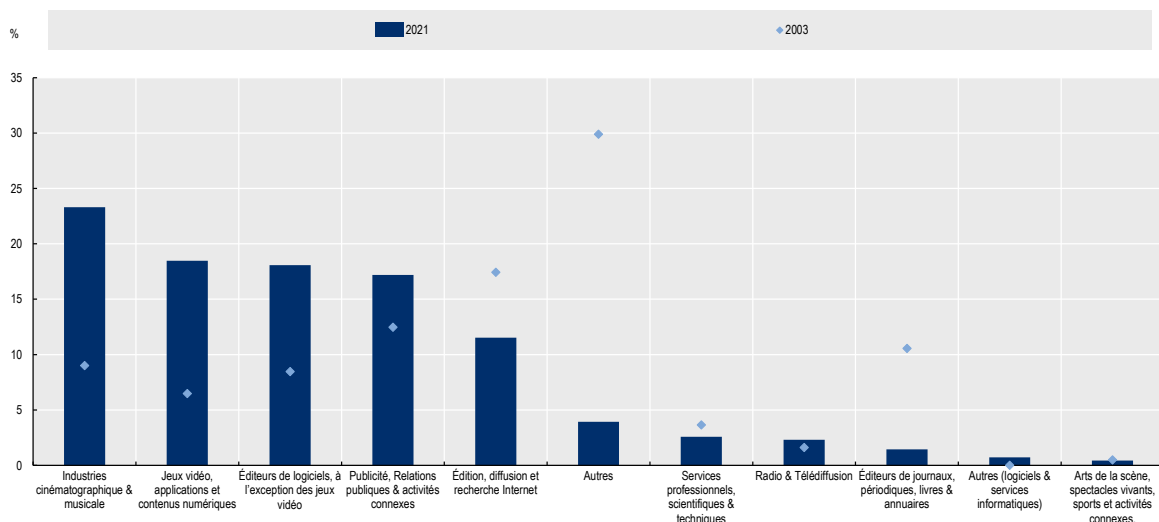
Graphique 1.4. Volume mondial des IDE consacrés aux SCC, 2003-2021



Note : Données pour des sociétés ayant investi dans le groupe des industries créatives entre janvier 2003 et décembre 2021.

Source : Financial Times FDI Market database <https://www.fdimarkets.com/>

Graphique 1.5. Part des dépenses d'investissement financées par des IDE en faveur des SCC, ventilées par sous-secteur, 2003 et 2021



Source : Financial Times FDI Market database <https://www.fdimarkets.com/>

Les secteurs de la culture et de la création sont souvent étroitement liés au secteur du tourisme, ce qui offre des opportunités de développer des initiatives intersectorielles. Le tourisme culturel est l'un des marchés du tourisme mondial qui connaît la croissance la plus forte et la plus rapide (Organisation mondiale du tourisme, 2018^[14]). Les SCC peuvent agir comme un aimant afin d'attirer le tourisme et s'appuient souvent sur les revenus du tourisme pour soutenir leurs activités. Toutefois, les complémentarités entre la culture et le tourisme vont au-delà de ces liens traditionnels (OCDE, 2022^[12]). En effet, les décideurs politiques reconnaissent de plus en plus le rôle des secteurs de la culture et de la création pour soutenir l'innovation dans le secteur du tourisme (par ex., grâce aux nouvelles technologies numériques), pour promouvoir certains lieux à l'échelle internationale (par ex., grâce à des contenus créatifs comme des films) et pour soutenir un tourisme plus durable (par ex., en contribuant à la diversification des destinations touristiques).

Les RUP de l'UE sont en position favorable pour capitaliser sur leurs richesses touristiques et bien placées pour exporter leurs créations sur de multiples marchés. Le tourisme est le principal secteur d'activité de la majorité des RUP de l'UE. Les preuves suggèrent que l'exploitation des richesses touristiques peut aider à soutenir des SCC solides et, simultanément, que le renforcement de l'écosystème culturel et créatif peut aider à booster les revenus du tourisme (OCDE, 2022^[12]). Qui plus est, les RUP de l'UE se trouvent dans une position unique afin d'exploiter différents marchés. En tant que régions européennes, les RUP peuvent bénéficier à la fois du soutien national et de celui de l'UE en faveur des SCC, et, dans le même temps, leur position géographique leur permet d'accéder à d'autres marchés majeurs grâce à de puissants liens locaux. Il s'y ajoute le fait que la culture spécifique des RUP de l'UE, influencée à la fois par leur identité nationale et celle de leur région géographique, est en soi une richesse culturelle importante. En conséquence, le renforcement et le soutien des secteurs de la culture et de la création représentent une opportunité de développement très importante pour les RUP de l'UE.

Notes

¹ Cela s'explique peut-être par les faibles taux de croissance des exportations totales des petits États insulaires en développement ces dernières années, d'abord en conséquence de la crise économique mondiale en 2008, puis à la suite de l'effondrement des prix des matières premières en 2016, la reprise ayant été plus lente dans les petits États insulaires en développement que dans d'autres pays (CNUCED, 2023^[92])

² Calculs de l'OCDE à partir des données de la base de données du Financial Times sur le marché des IDE, <https://www.fdimarkets.com/>

2 Aperçu des secteurs de la culture et de la création dans les régions ultrapériphériques de l'UE



Encadré 2.1. Données sur les SCC dans les régions ultrapériphériques de l'UE

Il est difficile d'évaluer les secteurs de la culture et de la création dans les RUP, en raison des différences en termes de définition de ces secteurs et de disponibilité de données régionales.

Il n'est pas simple de définir les secteurs de la culture et de la création (SCC) en termes statistiques, et de nombreux pays utilisent des définitions légèrement différentes. L'UNESCO et Eurostat donnent des définitions des SCC utilisables à des fins statistiques. Toutefois, un grand nombre de définitions nationales des SCC incluent ou excluent des secteurs légèrement différents, de telle sorte qu'il est problématique de comparer ces définitions différentes au niveau national. En outre, même si des pays utilisent une définition des SCC conforme à celle de l'UNESCO ou d'Eurostat, il est fréquent qu'il n'existe pas de statistiques au niveau sous-national. Tel est particulièrement le cas des RUP, puisque leur petite taille rend difficile de désagréger leurs données des données au niveau national.

Les données retenues dans cette section du rapport proviennent essentiellement d'études nationales et de bases de données statistiques, complétées par des études spécifiques consacrées aux RUP si possible. Les principales sources de données sont respectivement les suivantes :

- *L'Atlas Culture des territoires* – sous la direction du ministère de la Culture français, cette source de données cartographie des statistiques sur les SCC dans 18 régions françaises, y compris 5 RUP françaises
- Mayotte, un territoire riche de ses langues et de ses traditions – un rapport sur les pratiques culturelles à Mayotte, établi sous l'égide du ministère de la Culture français
- *Instituto Nacional de Estatística (INE)* – l'institut national de la statistique portugais fournit des statistiques détaillées sur les entreprises et l'emploi, qui peuvent être utilisées pour compiler des indicateurs sur les SCC
- *Estatísticas da Cultura* – une collection de statistiques spécifiques sur les SCC, produite chaque année par l'INE
- *Análisis sectorial y territorial de las actividades de los sectores culturales y creativos en Canarias* – une étude de cartographie réalisée par la société de conseil CULTURALINK

La section finale de ce chapitre présente quelques comparaisons internationales limitées, mais, d'une manière générale, il convient de comparer les statistiques présentées dans ce chapitre avec prudence. En effet, étant donné que chaque source de données utilise des définitions et des méthodologies différentes, les comparaisons entre les RUP de différents pays doivent être prises avec prudence. Par exemple, alors qu'il est possible de comparer directement les RUP françaises entre elles, il n'est pas conseillé de comparer les statistiques présentées pour les RUP françaises avec les statistiques présentées pour des RUP portugaises ou espagnoles dans la première partie de ce chapitre. En outre, en raison des différences de méthodologies, les statistiques présentées dans la section consacrée à la comparaison internationale peuvent ne pas correspondre aux statistiques présentées dans la première partie de ce chapitre. Par ailleurs, toutes les statistiques présentées dans ce chapitre peuvent différer de celles qui sont rapportées au niveau national à propos des SCC, en raison de l'utilisation de définitions et de méthodes légèrement différentes.

Guadeloupe

Comme la plupart des RUP, la Guadeloupe emploie moins de personnes dans les secteurs de la culture et de la création que la moyenne nationale, mais emploie plus de personnes que la moyenne nationale dans les arts visuels et les métiers de l'art. Selon des études réalisées par le ministère de la Culture français (Ministère de la Culture (France), 2023^[15]), les professions culturelles et créatives employaient 1,5% de la population active en 2017, soit un chiffre inférieur à la moyenne nationale française (2,3%), mais légèrement supérieur à la moyenne des régions d'outre-mer françaises (1,4%). On estime à 38% les professionnels de la culture et de la création qui travaillaient à cette date dans les arts visuels et les métiers d'art, soit une proportion supérieure à la moyenne nationale française (30%). Le pourcentage de travailleurs indépendants parmi les personnes travaillant dans les secteurs de la culture et de la création en Guadeloupe était largement supérieur (45%) à cette date à celui observé dans la population active générale (17%), ce qui correspond aux tendances observées au niveau international.

L'emploi dans les secteurs de la culture et de la création est dominé par le secteur des médias. Environ 1,7% de la population active de la Guadeloupe travaillait dans les SCC (y compris des postes non culturels et non créatifs dans les SCC) (Ministère de la Culture (France), 2023^[15]). Sur ce total, un peu moins d'un quart (22%) travaillait dans le secteur de l'audiovisuel et du multimédia, soit une proportion supérieure à la moyenne nationale française (16%). Le secteur de l'audiovisuel et du multimédia est cependant hautement concentré dans le bassin d'emploi de Pointe-à-Pitre, qui concentre 90% des emplois dans ce secteur.

Une grande partie (environ 3%) des établissements commerciaux et non commerciaux de la Guadeloupe opéraient dans les SCC en 2018 (Ministère de la Culture (France), 2023^[15]). Les établissements opérant dans les SCC fournissent environ 1 500 emplois en équivalent plein temps et représentent 1,5% de tous les emplois salariés en 2018, soit un pourcentage identique à celui de la moyenne française (en dehors de la région de la capitale, c'est-à-dire la région Île-de-France). Les entreprises employant le plus grand nombre de personnes dans les SCC opéraient dans le secteur des médias : France Télévision, le journal France Antilles Guadeloupe et ensuite Multi TV Antilles.

Guyane française

La Guyane française était, en 2017, la RUP française qui employait le plus petit nombre de personnes dans les SCC (Ministère de la Culture (France), 2023^[16]). En Guyane française, 1,1% de la population active était employée à un poste culturel en 2017, soit un pourcentage légèrement inférieur à la moyenne des RUP françaises de 1,4%. Environ 1,2% de la population active était employée dans les secteurs de la culture et de la création, toutes professions confondues, soit le pourcentage le plus faible des RUP françaises et 1,4 % de moins que la moyenne française (2,6%). Environ un tiers (32%) des personnes employées dans les SCC travaillaient dans les secteurs de l'audiovisuel et du multimédia – soit le double de la moyenne nationale et 10% de plus que la moyenne de toutes les RUP françaises.

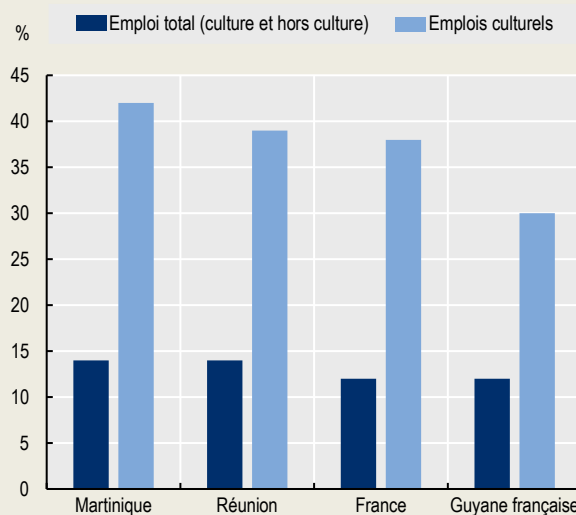
Les personnes travaillant dans les SCC se concentrent essentiellement dans le bassin d'emploi de Cayenne (environ quatre sur cinq employés). Les personnes travaillant dans le secteur de l'audiovisuel et du multimédia sont également concentrées dans cette zone (79%) (Ministère de la Culture (France), 2023^[16]). Environ un tiers de toutes les personnes travaillant dans les SCC ont le statut de travailleurs indépendants.

En termes de typologie des entreprises, les points forts de la Guyane française sont dans le secteur du livre, de la presse et de l'architecture. Environ 2,9% des entreprises de Guyane française exerçaient leur activité dans les SCC en 2018, soit un pourcentage inférieur à la moyenne nationale hors Île-de-France (3,3 %), mais environ égal à la moyenne des RUP françaises (Ministère de la Culture (France), 2023^[16]). Environ un quart des entreprises opérant dans les SCC travaillent dans l'édition de livres et la presse, et 23% des entreprises opérant dans ce secteur viennent du sous-secteur de l'architecture.

Encadré 2.2. L'emploi non salarié est beaucoup plus élevé dans les professions culturelles en Guyane française, à la Réunion et à la Martinique que dans d'autres types de travail

Les secteurs de la culture et de la création se caractérisent par des taux élevés de travailleurs indépendants, par comparaison avec d'autres secteurs de l'économie, et ce encore plus dans les RUP françaises. En effet, dans les pays de l'OCDE environ un tiers des emplois culturels (y compris les personnes occupant des emplois culturels et celles occupant d'autres emplois dans le secteur culturel) sont des emplois non salariés (OCDE, 2022^[4]). En France, 38% en moyenne des personnes occupant des emplois culturels sont des non-salariés, contre 12% seulement dans la population active générale. Ces pourcentages sont encore plus élevés à la Martinique et à la Réunion, où 42% et 39% des professionnels de la culture, respectivement, travaillent en tant que non-salariés.

Graphique 2.1. Part de l'emploi non salarié, 2017



Source : Insee, Recensement de la population, 2017 / Deps-doc, ministère de la Culture, 2021, <https://atlasculture.fr/>

Martinique

La Martinique est l'une des RUP françaises qui occupent le plus grand nombre de personnes dans le secteur de la culture. La population active employée dans le secteur de la culture en Martinique a été supérieure de 1,5% à la moyenne des RUP françaises en 2017 (1,4%), mais inférieure à la moyenne nationale française (2,3%) (Ministère de la Culture (France), 2023^[17]). Un peu moins de la moitié de tous les professionnels de la culture (42%) travaillaient à cette date dans les arts visuels et les métiers d'art, soit un pourcentage très supérieur à la moyenne nationale française (32%) et à la moyenne de la France d'outre-mer (32%). La Martinique occupe une proportion relativement importante de personnes dans les SCC (y compris des emplois culturels et non culturels). Environ 1,8% de la population travaillait dans les SCC en 2017, dont un peu moins d'un quart (23%) dans le secteur de l'audiovisuel et des médias.

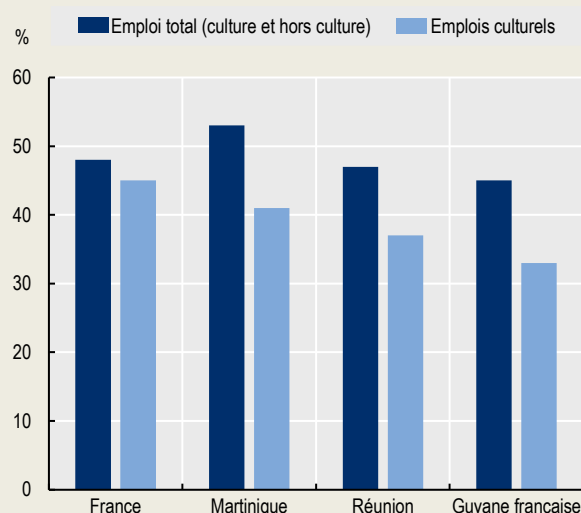
La Martinique compte une proportion d'entreprises opérant dans les SCC proche de celle des autres RUP françaises, mais ces entreprises emploient un nombre de personnes supérieur à la moyenne. En 2018, environ 2,9% des entreprises martiniquaises opéraient dans les SCC (Ministère de la

Culture (France), 2023^[17]). Le plus grand nombre de ces entreprises travaillaient dans le secteur du livre et de la presse, qui représente environ un tiers de toutes les entreprises. Les entreprises travaillant dans les SCC en Martinique emploient 1 600 employés en équivalent plein temps, soit 1,6% de tous les employés salariés, c'est-à-dire un pourcentage supérieur à la moyenne des régions françaises, hors Île-de-France (1,5%).

Encadré 2.3. Les femmes sont sous-représentées dans les emplois culturels en Guyane française, à la Réunion et à la Martinique

La part des femmes dans les emplois culturels est inférieure à la moyenne dans les RUP françaises pour lesquelles des données sont disponibles. Tandis que les femmes occupent en moyenne 45% des emplois culturels en France (contre 48% de tous les emplois), la part des femmes dans les emplois culturels est significativement plus faible en Guyane française, à la Réunion et à la Martinique. À la Martinique, les femmes représentent 41% des professionnels de la culture (contre 47% dans toutes les professions). À la Réunion, elles représentent 37% des professionnels de la culture (contre 53% dans toutes les professions) et, en Guyane française, elles représentent 33% des professionnels de la culture (contre 45% dans toutes les professions).

Graphique 2.2. Emploi des femmes en part de l'emploi total, 2017



Source : Insee, Recensement de la population, 2017 / Deps-doc, ministère de la Culture, 2021, <https://atlasculture.fr/>

La Réunion

Un grand nombre de professionnels travaillent dans le secteur des loisirs à la Réunion. La Réunion, qui est la plus grande RUP française, emploie le plus grand nombre de professionnels de la culture en termes absolus, mais une proportion légèrement plus faible de la population comparée à d'autres RUP françaises (Ministère de la Culture (France), 2023^[18]). Les personnes travaillant dans le secteur de la culture et de la création représentaient 1,3% de la population active en 2017, soit un pourcentage légèrement inférieur à la moyenne de 1,4% observée dans les RUP françaises. La plus grande part des professionnels de la culture travaillaient dans le secteur des loisirs (36%), qui employait un peu plus de 1 240 personnes. Sur ce nombre, un peu plus d'un quart (27%) exerçaient en tant que travailleurs indépendants.

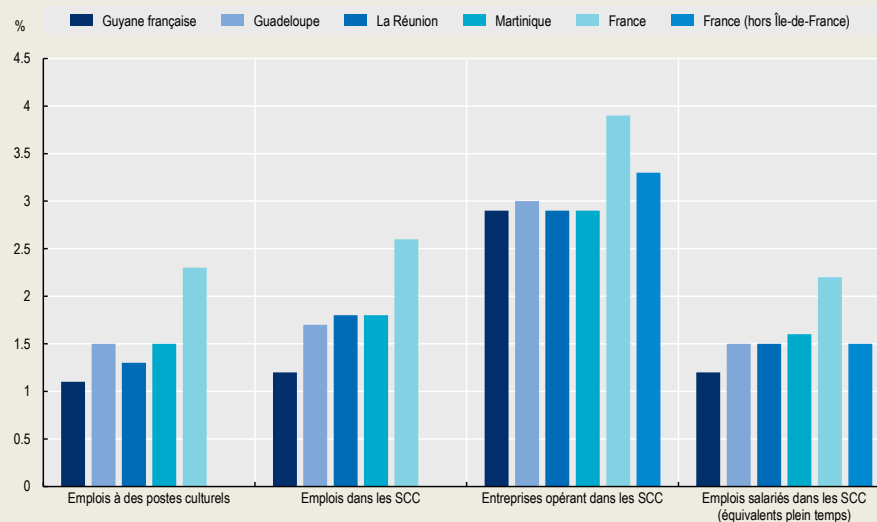
La Réunion emploie l'une des plus grandes proportions de travailleurs dans les SCC (toutes professions confondues) des RUP françaises. Environ 1,8% de la population active de la Réunion travaillait dans les SCC en 2017, soit la même proportion qu'en Martinique, et une proportion supérieure à celle de toutes les autres RUP françaises (Ministère de la Culture (France), 2023_[18]). Les emplois dans les SCC sont répartis de manière relativement égale entre les sous-secteurs, bien que le sous-secteur le plus important soit celui de l'audiovisuel et des multimédias, comme dans d'autres RUP.

Environ 1% des entreprises françaises opérant dans les SCC sont situées à la Réunion. En 2018, 2,9% des entreprises de la Réunion exerçaient leur activité dans les SCC (Ministère de la Culture (France), 2023_[18]). Comme dans les autres RUP françaises, le sous-secteur du livre et de la presse compte le plus grand nombre d'entreprises des SCC (25%), et la Réunion se caractérise également par une proportion très élevée d'entreprises dans le sous-secteur des loisirs, 22% des entreprises des SCC relevant de cette catégorie.

Encadré 2.4. Les RUP françaises emploient moins de personnes et ont moins d'entreprises dans les SCC que la moyenne nationale française, mais se situent à des niveaux similaires à ceux d'autres régions éloignées de la capitale nationale

Les RUP françaises pour lesquelles on dispose de données présentent des taux d'emplois et d'entreprises dans les SCC inférieurs à la moyenne nationale française (Graphique 2.3). La Guyane française présente les taux les plus bas des RUP françaises, avec environ 1% de personnes travaillant dans le secteur culturel (alors que la moyenne française est légèrement supérieure à 2%), et un peu moins de 3% entreprises travaillant dans les SCC (la moyenne française étant légèrement inférieure à 4%). Toutefois, les taux élevés de travailleurs et d'entreprises opérant dans le secteur de la culture en Île-de-France la moyenne nationale française font monter la moyenne nationale française. La raison en est que ces travailleurs et ces entreprises tendent à se concentrer dans les capitales, ce qui est d'ailleurs le cas dans tous les pays de l'OCDE. En effet, si nous observons les taux d'entreprises et de salariés travaillant dans les SCC, nous constatons que les RUP françaises présentent des taux similaires à la moyenne des régions françaises hors d'Île-de-France.

Graphique 2.3. Comparaison des RUP françaises avec les pourcentages nationaux



Note : Emplois à des postes culturels en pourcentage de tous les emplois en 2017, emplois dans les secteurs de la création et de la culture en pourcentage des emplois dans tous les secteurs en 2017, entreprises opérant dans les SCC en pourcentage de toutes les entreprises en 2018, employés salariés en équivalents plein temps dans les SCC en pourcentage de tous les emplois salariés en équivalents plein temps en 2018.

Source : *L'Atlas Culture des territoires*

Mayotte

Il est probable que la part des entreprises travaillant dans les SCC soit beaucoup plus faible que dans la France continentale. Bien que l'on ne dispose pas de données détaillées sur les entreprises de Mayotte, plusieurs indices révèlent que les entreprises opérant dans les SCC représentent une part inférieure à celle de ces entreprises en France continentale. La catégorie « autres services » regroupe la majorité des secteurs de la culture et de la création. Les données pour 2020 montrent qu'à Mayotte, 2,9% des entreprises sont classées dans la catégorie « autres services », contre 8,9% en France continentale (INSEE, 2022_[19]).

Mayotte dispose de plusieurs atouts culturels notables. Mayotte compte environ vingt lieux, sites et installations culturelles, dont dix sont classés monuments historiques, et deux bâtiments ont reçu le label Architecture contemporaine remarquable (Ministère de la Culture (France), 2023_[20]). L'île abrite également cinq établissements de lecture publique, y compris une bibliothèque départementale qui dessert des points de relais, un service d'archives et trois musées. Le Muma, *Musée de France de Mayotte* situé à Dzaoudzi, a attiré 6 000 visiteurs en 2018, et près de 8 000 utilisateurs ont visité les services d'archives en 2019 (Ministère de la Culture (France), 2023_[20]).

Avec un PIB par habitant considérablement plus faible et un moindre accès au haut débit que d'autres RUP, les habitants de Mayotte se livrent moins à des formes passives de participation culturelle. Mayotte a le plus faible PIB par habitant des RUP de l'UE, avec un PIB par habitant égal à 30% de la moyenne de l'UE (voir Tableau 1.1). Les ménages qui possèdent une télévision, une radio, un ordinateur, un smartphone ou une console de jeux sont moins nombreux qu'en France continentale (Dehon et Louguet, 2022_[21]). À titre d'exemple, huit ménages sur dix possèdent un téléviseur à Mayotte, contre plus de neuf sur dix en France continentale. L'accès à internet est également limité : 41% des Mahorais ont une connexion internet (contre 86% en France continentale), et les types de connexion les plus couramment utilisés sont moins performants (Dehon et Louguet, 2022_[21]). Ces éléments expliquent peut-être pourquoi les taux de participation culturelle passive (y compris regarder la télévision, écouter de la musique, écouter la radio, jouer à des jeux sur ordinateur, etc.) à Mayotte sont inférieurs à leurs niveaux en France continentale (Tableau 2.1).

Tableau 2.1. Participation culturelle passive à Mayotte et en France continentale

Personnes âgées de 15 ans et plus, 2018 (France) et 2019 (Mayotte)

| | Mayotte | France métropolitaine |
|---|---------|-----------------------|
| | % | % |
| Écotent de la musique | 73 | 92 |
| dont chaque jour ou presque | 33 | 65 |
| Regardent la télévision | 85 | 94 |
| dont chaque jour ou presque | 54 | 78 |
| Jouent à des jeux vidéo | 34 | 44 |
| dont chaque jour ou presque | 9 | 15 |
| Écotent la radio | 60 | 82 |
| dont chaque jour ou presque | 28 | 60 |
| Lisent des livres | 54 | 70 |
| Ont fréquenté une bibliothèque pendant l'année | 21 | 27 |
| Sont allées au cinéma pendant l'année | 9 | 62 |
| Sont allées au musée pendant l'année | 4 | 29 |
| Sont allées au théâtre pendant l'année | 2 | 21 |
| Sont allées à un spectacle de danse pendant l'année | 9 | 13 |
| Sont allées à un concert pendant l'année | 35 | 34 |

Source : (Dehon et Louguet, 2022_[21])

En revanche, la participation culturelle active est plus importante à Mayotte qu'en France continentale. La participation culturelle active, - la danse, le chant, la musique et les arts de la scène – est largement répandue à Mayotte (Dehon et Louquet, 2022^[21]). Par exemple, 11% des habitants de Mayotte pratiquent la danse, contre 7% en France continentale. Environ 11% des habitants de Mayotte jouent de la musique ou chantent et, contrairement à la France continentale où la musique et le chant sont pratiqués essentiellement par des gens jeunes, la pratique demeure importante après l'âge de 60 ans à Mayotte. En outre, une vaste proportion de la population cultive des pratiques artistiques ancrées dans la tradition locale, qui combinent du chant, de la danse et de la musique. Par exemple, 35% des femmes natives de Mayotte et 15% des femmes nées à l'étranger et vivant à Mayotte indiquent avoir pratiqué le « debaa » (pratique reconnue par le ministère de la culture français comme faisant partie du patrimoine culturel immatériel de Mayotte) au cours de leur vie. De même, 12% des hommes disent avoir pratiqué le « shigoma » au cours de leur vie.

Saint-Martin

Saint-Martin est la plus petite des RUP de l'UE, et peu de données sont disponibles sur la taille et la composition des SCC dans cette région. L'île de Saint-Martin/Sint Maarten est divisée en deux régions : la Collectivité d'outre-mer française de Saint-Martin au nord et Sint Maarten, État constitutif individuel du Royaume des Pays-Bas, au sud. En 2017, l'île a été dévastée par l'ouragan Irma, qui a causé des dégâts considérables aux bâtiments et à l'infrastructure. Avant 2007, la partie française de Saint-Martin était une commune de Guadeloupe, et, en dépit des travaux accomplis pour donner à la Collectivité de Saint-Martin son propre statut géographique statistique dans la nomenclature des unités territoriales statistiques de l'UE (NUTS) (Collectivité de Saint-Martin, 2018^[22]), cette RUP continue d'être incluse dans la même région NUTS que la Guadeloupe à tous les niveaux. Cela signifie qu'un grand nombre de statistiques concernant spécifiquement Saint-Martin sont impossibles à obtenir.

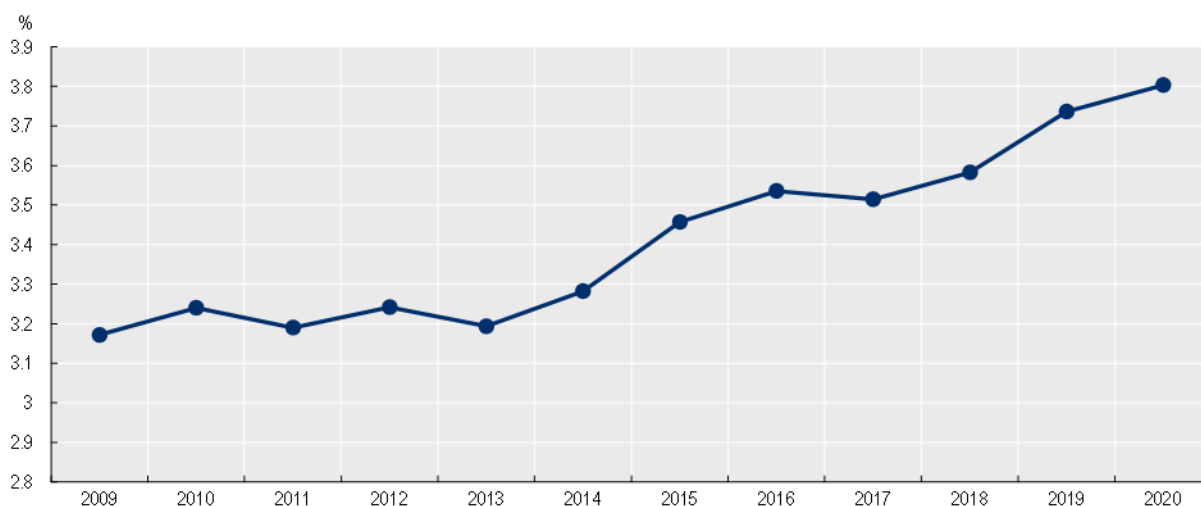
Toutefois, la région possède de nombreux atouts culturels et accueille régulièrement des festivals. À titre d'exemple, le Festival SXM, créé en 2016, est un festival de musique électronique qui attire entre 5 000 et 6 000 visiteurs par an sur l'île et reconnu comme apportant une contribution significative à la croissance de l'île (Office du tourisme de Saint-Martin, 2023^[23]). Grand Case, qui est un vieux village de pêcheurs, accueille depuis près de vingt ans le plus grand marché d'artisanat de Saint-Martin (connu sous le nom de *Les mardis de grand case*), qui se tient tous les mardis soir des mois de février, mars et avril. Cette initiative visait à l'origine à promouvoir le commerce local, mais elle a pris beaucoup d'ampleur au point de devenir une attraction touristique très importante et un événement artistique majeur (Office du tourisme de Saint-Martin, 2023^[23]). *Les mardis de grand case* proposent des spectacles de musique et de danse, de nombreux étals de produits alimentaires et des stands mettant en vedette les œuvres d'artistes et d'artisans locaux.

Les Açores

Le nombre d'entreprises opérant dans les SCC aux Açores a augmenté de façon importante au cours de la dernière décennie. Les calculs effectués par l'OCDE à partir des statistiques portugaises sur les entreprises (INE, 2022^[24]), montrent qu'en 2020, les entreprises opérant dans les SCC représentaient environ 3,8% de toutes les entreprises de l'économie marchande (Graphique 2.4). Entre 2009 et 2020, le nombre d'entreprises des SCC implantées aux Açores a augmenté de 26,6%, soit un chiffre nettement supérieur à l'augmentation du nombre de ces entreprises au Portugal continental (7,5%) et supérieur à l'augmentation du nombre de toutes les entreprises opérant dans l'économie marchande (5,6%). L'impact de la pandémie de COVID-19, qui a été lourdement ressenti dans les SCC du monde entier, semble avoir été minime en termes de disparition d'entreprises, puisque le nombre d'entreprises opérant dans les SCC

en 2020 n'a été réduit que de quatre par rapport à 2019. La croissance la plus forte a été observée dans le secteur du design, où le nombre d'entreprises a plus que doublé au cours de la dernière décennie, passant de 27 entreprises en 2009 à 98 entreprises en 2020.

Graphique 2.4. Part des entreprises des SCC dans l'économie marchande des Açores, 2009-2020



Source : Estimations de l'OCDE fondées sur les données de Statistiques Portugal (INE), « Empresas (N.º) por Localização geográfica (NUTS – 2013) e Atividade económica (Subclasse – CAE Rev. 3) ».

Une grande partie de la valeur ajoutée brute est générée par la vente au détail de biens et services culturels aux Açores. Bien que les données sur la valeur ajoutée brute (VAB) générée par les SCC varient selon les années et les sous-secteurs, il apparaît que le secteur de la vente au détail de biens et services culturels apporte constamment une grande contribution à VAB de l'île (INE, 2022^[25]). Il apparaît également que la production de films, de contenus vidéo et de programmes de télévision, ainsi que les activités d'enregistrement et d'édition d'œuvres musicales, sont particulièrement dynamiques aux Açores, puisqu'elles ont généré un chiffre d'affaires de plus de 1 960 000 EUR en 2019.

Madère

Madère compte un grand nombre d'entreprises travaillant dans les SCC, même si leur nombre n'a pas beaucoup augmenté pendant la dernière décennie. Les calculs effectués par l'OCDE à partir des données de l'agence portugaise des statistiques, résultant d'une enquête officielle sur les entreprises (INE, 2022^[24]), montrent qu'environ 4% des entreprises de Madère travaillaient dans les SCC en 2020, soit un pourcentage supérieur à celui des Açores (3,8%) mais inférieur à celui du Portugal continental (4,4%). Le nombre d'entreprises travaillant dans les SCC n'a pas beaucoup augmenté par rapport à la décennie précédente, puisqu'il n'a enregistré qu'une hausse de 2,7%. Ce chiffre est à mettre en parallèle avec la hausse plus importante observée dans le reste de l'économie marchande, ce qui signifie que le nombre d'entreprises opérant dans les SCC, en proportion de toutes les entreprises de l'économie marchande, a effectivement décliné, de près de 5% par rapport à 2009.

Madère compte un nombre d'entreprises travaillant dans les SCC similaire à celui des Açores mais génère un chiffre d'affaires beaucoup plus important grâce aux SCC. En 2019, les statistiques de l'ICE montrent que 1 215 entreprises travaillaient dans les SCC à Madère, soit environ 50 de plus que dans les Açores (INE, 2022^[25]). Or, les entreprises opérant dans les SCC à Madère ont réalisé près de

deux fois plus de chiffre d'affaires que dans les Açores. Cette situation s'explique peut-être par la grande disparité du chiffre d'affaires généré par le sous-secteur de la publicité et celui du secteur du design, où Madère réalise un chiffre d'affaires particulièrement important.

Îles Canaries

Les emplois culturels dans les îles Canaries ont augmenté dans une mesure spectaculaire au cours des quelques dernières années, puisqu'ils ont plus que doublé depuis 2013. En 2019, les emplois culturels représentaient environ 3,5% de tous les emplois dans les îles Canaries, soit un pourcentage très légèrement inférieur au taux de ces emplois en Espagne continentale (3,6%) (Culturalink, 2020^[26]). En outre, le nombre de personnes occupant des emplois créatifs dans les îles a plus que doublé depuis 2013, époque à laquelle ces emplois ne représentaient que 2,5% des emplois totaux. Les îles Canaries représentent également une part croissante des emplois espagnols dans les SCC, passant de 2,2% en 2013 à 5,2% en 2019.

Le nombre d'entreprises relevant des SCC dans les îles Canaries a augmenté au cours de la dernière décennie et les îles représentent une part plus importante du total des SCC espagnols (Culturalink, 2020^[26]). Le nombre d'entreprises travaillant dans les SCC aux Canaries a augmenté d'environ 27% entre 2008 et 2018, et elles constituaient environ 4,1% de toutes les entreprises espagnoles opérant dans ces secteurs en 2018 (contre 3,5% en 2008). Les sous-secteurs les plus importants en termes de nombre d'entreprises sont respectivement le design, les œuvres de création et les arts de la scène, ainsi que la vente au détail de biens et de services culturels. L'introduction d'avantages fiscaux en faveur de la production audiovisuelle au cours de la dernière décennie a également influencé la création d'entreprises et l'installation de professionnels, plus particulièrement dans les secteurs de l'animation et des jeux vidéo (voir Encadré 3.1). La proportion des entreprises travaillant dans l'économie totale varie selon les îles. En 2018, environ 3% des entreprises de Tenerife travaillaient dans les SCC, contre environ 1% à El Hierro.

Comparaisons internationales

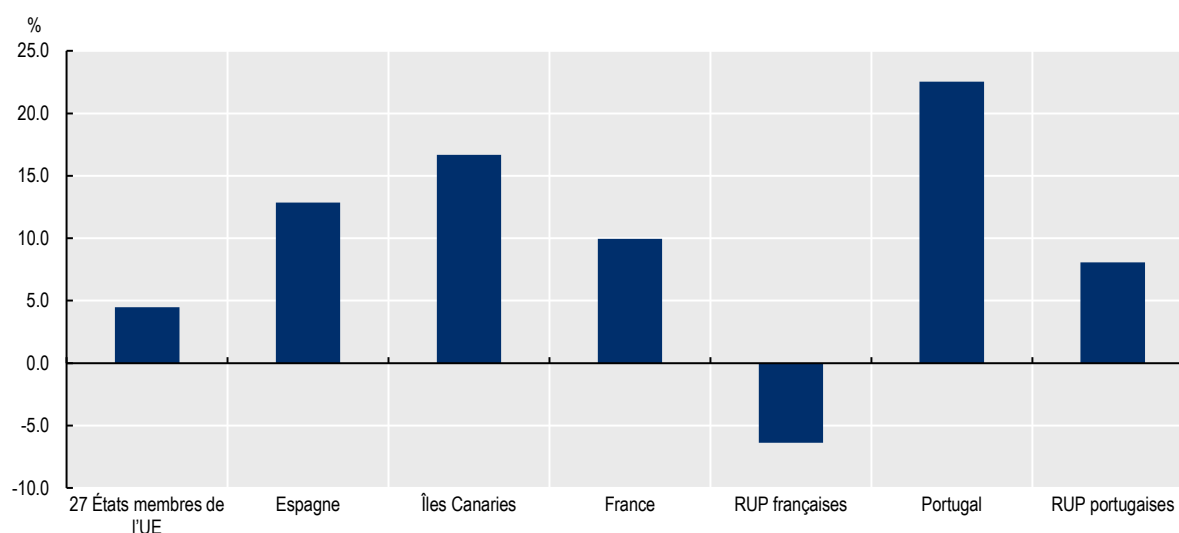
Les données d'Eurostat permettent une analyse limitée des emplois dans les secteurs de la culture et de la création dans les RUP de l'UE. Ces emplois englobent toutes les personnes qui travaillent dans les SCC et celles qui occupent des emplois culturels et créatifs dans d'autres secteurs de l'économie (par ex., un designer travaillant dans l'industrie automobile). Des données sur les emplois culturels et créatifs sont disponibles au niveau national et sous-national pour la France, le Portugal et l'Espagne.

Les RUP de l'UE emploient moins de personnes dans les secteurs de la culture et de la création que les moyennes nationales et internationales. En 2020, 3,7% des personnes travaillant dans les 27 pays de l'UE étaient employées dans le secteur de la culture et de la création – chiffre qui englobe à la fois les personnes travaillant dans les SCC et les personnes occupant des emplois culturels et créatifs dans d'autres secteurs de l'économie. Les données disponibles (Eurostat, 2022^[27]) montrent que les emplois culturels et créatifs ont représenté 2,4% de tous les emplois dans les îles Canaries (contre 3,5% en moyenne pour l'Espagne) et 2,3% dans les RUP françaises collectivement (contre 3,6% en moyenne pour la France). Bien que les parts spécifiques des emplois culturels et créatifs aux Açores et à Madère ne soient pas disponibles, il apparaît que les parts des emplois culturels et créatifs dans le Portugal continental (3,7%) sont supérieures à la moyenne nationale (3,6%), ce qui suggère que les parts de ces emplois dans les RUP portugaises sont inférieures à celles du Portugal continental.

La croissance des emplois culturels et créatifs est également généralement inférieure dans les RUP aux moyennes nationales, exception faite des îles Canaries. L'examen du nombre de personnes

ayant travaillé dans les secteurs de la culture et de la création entre 2014 et 2020 (Graphique 2.5) révèle un tableau mitigé pour les RUP de l'UE. Dans les îles Canaries, le nombre de personnes travaillant dans les secteurs de la culture et de la création a augmenté de 16,7% entre 2014 et 2020, dépassant ainsi la croissance moyenne pour l'Espagne de 12,9%. En revanche, les emplois culturels et créatifs dans les RUP françaises ont décliné de 6,4% pendant cette période, alors qu'ils ont augmenté en moyenne de 10% au niveau national. L'examen de la différence entre le nombre de personnes travaillant dans les SCC dans le territoire du Portugal continental et dans le Portugal dans son ensemble nous permet également d'évaluer la croissance enregistrée dans les RUP portugaises. Bien que le pourcentage d'augmentation des emplois culturels et créatifs dans les RUP portugaises ait été inférieur à la moyenne nationale (8,1% contre 22,5% respectivement), cette augmentation demeure néanmoins supérieure à la moyenne des 27 États membres de l'UE (4,5%).

Graphique 2.5. Croissance des emplois culturels et créatifs 2014-20

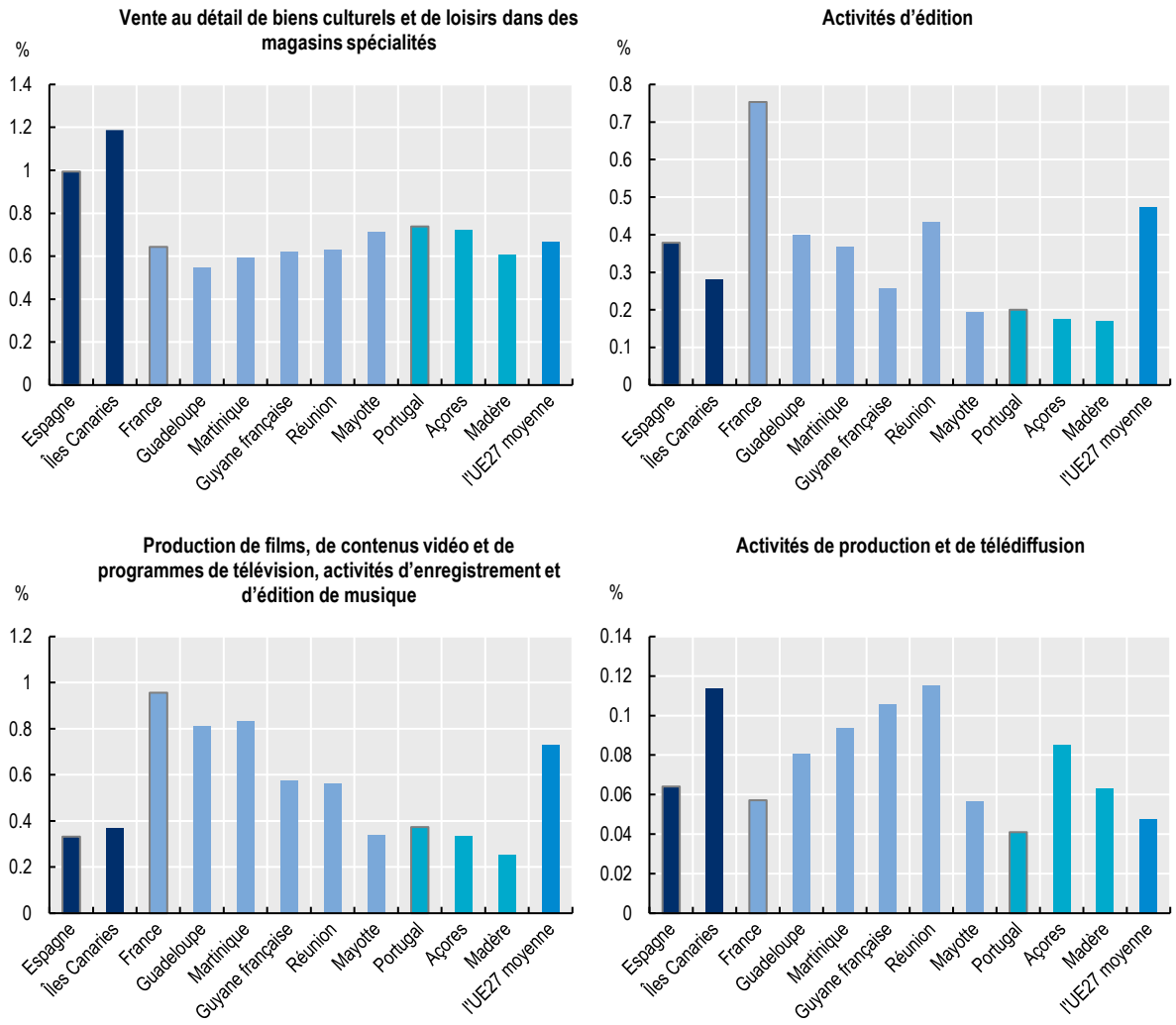


Source : Estimations de l'OCDE fondées sur la Base de données d'Eurostat (Eurostat, 2022^[27])

Certaines données limitées sont également disponibles sur les entreprises opérant dans un petit nombre de sous-secteurs des SCC, dans une forme qui permet la comparaison internationale. Bien qu'il soit important de noter que les SCC comprennent un ensemble de sous-secteurs qui ne peuvent être identifiés qu'en utilisant des données granulaires, des données internationalement comparables sur un petit nombre de ces sous-secteurs sont disponibles pour certaines des RUP de l'UE. Cela signifie que nous pouvons comparer les parts des entreprises opérant dans les SCC entre les RUP et les moyennes nationales et européennes pour un petit nombre de sous-secteurs.

Dans certains sous-secteurs des SCC, certaines RUP de l'UE comptent un plus grand nombre d'entreprises locales que la moyenne nationale (Graphique 2.6). À titre d'exemple, les îles Canaries se distinguent par un pourcentage supérieur à la moyenne espagnole d'entreprises opérant dans les sous-secteurs de la production de films, de contenus vidéos et de programmes de télévision, dans les sous-secteurs de l'enregistrement et de l'édition d'œuvres musicales, de la programmation et de la télédiffusion ainsi que dans celui de la vente au détail de biens et de services culturels et récréatifs dans des magasins spécialisés (probablement en raison des avantages fiscaux dont bénéficient ces sous-secteurs, évoqués dans l'Encadré 3.1). Toutes les RUP pour lesquelles des données sont disponibles, à l'exception de Mayotte, affichent également des pourcentages d'entreprises opérant dans le secteur de la programmation et de la télédiffusion supérieurs à leurs moyennes nationales.

Graphique 2.6. Part des entreprises des SCC dans l'économie marchande, 2020



Note : Ces statistiques se rapportent à des unités locales et non à des entreprises. L'économie marchande inclut ici les secteurs B-J et L-N.
 Source : Estimations de l'OCDE fondées sur les données SSE d'Eurostat (2022^[28]) par régions NUTS 2 et NACE Rév. 2.

The background of the slide features several rolls of fabric with various plaid patterns. The colors are vibrant, including shades of red, yellow, orange, and blue. The fabric is folded and stacked, creating a sense of depth and texture. A blue rectangular border frames the text in the upper left quadrant.

3 Revue des politiques de soutien des SCC dans les régions ultrapériphériques

Les instruments de l'UE afin de soutenir les SCC dans les régions ultrapériphériques

Les régions ultrapériphériques de l'UE bénéficient de conditions personnalisées d'accès aux programmes de financement de l'UE

Les régions ultrapériphériques de l'UE ont un statut particulier en termes d'application du droit de l'UE et d'accès aux programmes de financement de l'UE. L'UE reconnaît que les RUP font face à des contraintes spécifiques, notamment dues à leur insularité et leur éloignement, mais possèdent par ailleurs des atouts majeurs pour leur développement, notamment une population jeune et des sources d'énergie renouvelables (Commission européenne, 2022^[2]). Pour faire face à ces contraintes et exploiter ces atouts, l'article 349 du Traité sur le fonctionnement de l'UE (TFUE) prévoit l'application adaptée du droit de l'UE et des conditions d'accès aux programmes de financement de l'UE dans les RUP de l'UE (TFUE, 2012^[29]).

À la suite de la pandémie de la COVID-19, la Commission européenne a fixé un nouvel agenda afin d'encourager une reprise et une croissance durable dans les RUP de l'UE. La Commission européenne a publié une étude sur l'impact de la pandémie de COVID-19 sur les régions ultrapériphériques (Commission européenne, 2021^[3]). Cette étude dresse un premier bilan des effets de cette pandémie sur les RUP, en termes de santé et socio-économiques, et recommande un certain nombre de mesures pour la reprise et la résilience.

L'objectif d'encourager la reprise, la résilience et la croissance de manière durable dans ces régions a inspiré la Communication de la Commission européenne sur les régions ultrapériphériques (Commission européenne, 2022^[2]). Cette communication repose sur quatre piliers :

- Donner la priorité aux citoyens – améliorer les conditions de vie des personnes vivant dans les régions ultrapériphériques, assurer leur qualité de vie, lutter contre la pauvreté et développer des opportunités pour les jeunes.
- Tirer parti des atouts uniques de chaque région, tels que la biodiversité, l'économie bleue ou le potentiel en matière de recherche.
- Soutenir une transformation économique durable, respectueuse de l'environnement et neutre pour le climat, fondée sur une transition verte et numérique.
- Renforcer la coopération des régions ultrapériphériques avec les pays et territoires voisins.

Dans le Cadre financier pluriannuel de l'UE pour la période 2021-2027, l'UE a accordé une place particulière aux RUP dans différents instruments de financement. Les financements dans le cadre de la politique de Cohésion constituent une source majeure de financement des projets dans les RUP de l'UE, dont certains peuvent également être consacrés aux SCC. Outre ces financements, rendus possibles grâce aux contributions nationales à la politique de Cohésion, les RUP de l'UE bénéficient également de parts qui leur sont réservées ou peuvent leur être attribuées dans le cadre de certaines enveloppes budgétaires. À titre d'exemple, plus de 9 milliards EUR ont été réservés spécifiquement aux RUP dans le cadre de l'enveloppe Cohésion 2021-2027, qui s'ajoutent aux parts de financement nationales (Commission européenne, 2021^[30]). Concrètement, le règlement sur le Fonds européen de développement régional (FEDER) contient un article spécifique sur les RUP de l'UE et définit comment des investissements dans des catégories de dépenses d'investissement autrement exclues peuvent être effectués dans le cas des RUP de l'UE (par exemple, dans des infrastructures aéroportuaires). Les RUP de l'UE bénéficient également de plus de 2 milliards EUR dans le cadre de l'Aide à la relance pour la cohésion et les territoires européens (REACT-EU), afin de financer la reprise à la suite de la pandémie de COVID-19, indépendamment des parts accordées à la France, au Portugal et à l'Espagne.

Les fonds de Coopération territoriale européenne (Interreg) prévoient également l'octroi de financements spécifiques pour les RUP. La Commission européenne met à disposition des financements Interreg spécifiques afin de mieux intégrer les RUP dans les territoires géographiques où elles sont situées. Dans le nouveau règlement 2021-2027, les spécificités des régions ultrapériphériques sont reconnues dans un volet spécifique (volet D). L'objectif du volet D, créé pour les régions ultrapériphériques, est de leur permettre de coopérer avec leurs pays et territoires voisins de la manière la plus efficace et la plus simple. À cet effet, le règlement Interreg offre la possibilité de gérer à la fois des fonds externes et ceux du FEDER selon le même ensemble de règles.

Entre 2014 et 2020, de multiples projets financés par Interreg ont porté sur l'intégration artistique, sociale et économique des SCC des RUP dans leur contexte géographique. À titre d'exemple, entre 2016 et 2022, l'initiative Amazonian – Caribbean Dance and Circus Passport (PACAM) a créé de nouveaux programmes de formation à l'intention des artistes, afin de leur donner des compétences en matière d'entrepreneuriat et de développer leurs capacités d'innovation, avec un budget de plus de 1,7 million EUR, dont près de 1,3 million EUR financé par l'UE (INTERact, 2022^[31]). L'objectif du PACAM était d'enrichir l'offre touristique des RUP caribéennes grâce à la culture, par la promotion de festivals et d'autres événements culturels dans les Caraïbes.

Interreg finance également des projets commerciaux et axés sur l'exportation dans les SCC des régions ultrapériphériques. À Mayotte, par exemple, Interreg finance depuis 2019 l'école régionale de l'industrie de la mode, *Au Fil des Îles* (AFI), afin de soutenir le secteur de la mode de l'archipel (INTERact, 2022^[31]). L'AFI a pour but de capitaliser sur la production des îles dans la mode et le textile, comme un moyen de renforcer une industrie de la mode à forte valeur ajoutée. L'AFI a financé l'École régionale des professions de la mode (EMMR), qui rassemble des professionnels de Mayotte dans l'industrie de la mode et des cosmétiques. Des étudiants, des formateurs et/ou des entreprises de Madagascar, des Comores, du Kenya et de la France continentale peuvent également y participer. L'UE a consacré environ 1 million EUR au financement de ce projet.

Les régions ultrapériphériques peuvent également bénéficier de financements dédiés aux SCC dans le cadre de programmes plus larges de l'UE

Les SCC des régions ultrapériphériques bénéficient du programme Europe créative, qui est une pierre angulaire du financement des SCC. Pour la période 2021-2027, la Commission a alloué 2,4 milliards EUR au programme Europe créative (Commission européenne, 2022^[32]). Ce programme finance des projets qui sauvegardent, développent ou promeuvent le patrimoine culturel et linguistique de l'Europe, et ceux qui renforcent la dimension économique des SCC. Les SCC des RUP peuvent bénéficier des trois piliers de financement suivants : (1) un volet culture, qui finance des projets artistiques et culturels, (2) un volet médias, qui soutient la compétitivité, l'innovation et la durabilité du secteur de l'audiovisuel, et (3) un volet intersectoriel, qui encourage la collaboration entre le secteur de l'audiovisuel et d'autres secteurs de la création et de la culture. Dans son premier cycle de financement, de 2014 à 2020, Europe créative a soutenu deux programmes dans des RUP : un projet soutenant de jeunes chanteurs d'opéra et la production d'un premier film, tous deux dans les îles Canaries.

Dans le cadre du programme Europe créative, l'initiative Culture Moves Europe soutient la mobilité des artistes dans les RUP. Culture Moves Europe est le nouveau plan favorisant la mobilité des artistes et des professionnels de la culture dans le cadre du programme Europe créative, et vise à répondre aux besoins spécifiques des RUP, en accordant des bourses aux artistes voyageant au départ et à destination des RUP et des Pays et territoires d'outre-mer (PTOM). Ce nouveau plan dispose d'un budget total de 21 millions EUR pour la période 2022-2025, afin de soutenir environ 7 000 artistes, créateurs et professionnels de la culture souhaitant se rendre à l'étranger pour parfaire leur formation ou nouer des collaborations internationales, afin de coproduire, co-crée et présenter leurs œuvres à de nouveaux publics.

Un programme cofinancé par l'UE finance également spécifiquement les RUP et les PTOM de l'UE.

En 2020, la Direction générale de la politique régionale et urbaine de la Commission européenne (DG REGIO) a lancé un appel à projets afin de sauvegarder et de promouvoir la culture dans les régions ultrapériphériques et les pays et territoires d'outre-mer (Commission européenne, 2020^[33]). En réponse à cet appel, le projet pilote Archipel.eu a été lancé en 2021, cofinancé par l'UE, l'Institut Français, l'Association des pays et territoires d'outre-mer (OCTA) et l'Atlantic Culture Promotion Agency (APCA). Archipel.eu vise à tester, sur une période de 24 mois, un dispositif de soutien financier direct aux professionnels des métiers de la culture, aux artistes, groupes d'artistes, organisations et institutions culturelles résidant dans les RUP et les PTOM de l'UE (OCTA, 2022^[34]). Archipel.eu fournit un soutien financier à des projets et initiatives culturels au moyen d'une série d'appels thématiques à projets, afin de contribuer à la sauvegarde, à la promotion et au soutien du patrimoine culturel immatériel, des savoirs locaux, des arts et pratiques populaires ainsi que des cultures ancestrales et indigènes ; d'améliorer le dialogue et les échanges culturels entre les RUP et les PTOM, et à travers l'UE ; et de diffuser les œuvres culturelles et créatives des cultures d'outre-mer, par la mobilité mais aussi par le biais de projets virtuels. Chacune de ces priorités est soutenue par un instrument de financement distinct.

Plusieurs autres programmes de l'UE peuvent également bénéficier aux SCC dans les RUP. Différents programmes de l'UE prévoient un financement ou un soutien dédié aux SCC, ainsi qu'un soutien plus large en faveur d'acteurs de différents secteurs économiques (Commission européenne, 2021^[35]). Ainsi, des programmes comme Erasmus+ peuvent, par exemple, financer la mobilité des étudiants et des enseignants dans le domaine de la culture. Erasmus+ peut également financer des partenariats dans le domaine des SCC, et des bourses en faveur d'étudiants spécifiques afin de poursuivre leur formation au sein de l'UE. Des programmes de financement liés aux objectifs du Nouveau Bauhaus européen financent également des projets liés au Pacte vert pour l'Europe, notamment en finançant des projets créatifs pour un habitat durable et une meilleure qualité de vie. D'autres grands programmes de financement de l'UE, tel le programme Horizon Europe pour la connaissance et l'innovation, peuvent également être utilisés par les acteurs des SCC, ainsi que les financements accordés par l'Institut européen d'innovation et de technologie (EIT).

Afin d'aider les acteurs des SCC à naviguer parmi les différentes sources de financement disponibles, l'UE a récemment lancé un nouveau guide du financement en ligne. CulturEU est un nouveau guide interactif facile à utiliser, qui recense les possibilités de financement disponibles pour les secteurs de la culture et de la création, dans le cadre de tous les programmes correspondants de l'UE pour la période 2021-2027. Il a été conçu spécialement pour les professionnels de la culture et de la création et est actuellement disponible dans toutes les langues de l'UE (Commission européenne, 2022^[36]). En outre, l'UE a cofinancé le développement d'un outil de financement en ligne, Creatives Unite, qui fournit des informations sur les appels régionaux et nationaux à projets, et sur les sources de financement en faveur des secteurs de la création et de la culture, y compris sur les différents mécanismes de financement, tels le financement participatif, les micro-crédits et le capital-risque (Creatives Unite, 2022^[37]).

Politiques micronésiennes en faveur des SCC et instruments de coordination

Les politiques en faveur des SCC en Micronésie utilisent la culture comme un outil de développement à la fois économique et social

La Micronésie abrite trois régions ultrapériphériques de l'UE en Atlantique nord : les Açores (Portugal), les îles Canaries (Espagne) et Madère (Portugal). Les liens géographiques et culturels avec l'Afrique et l'Amérique Latine renforcent les opportunités d'engagement des RUP en Micronésie avec des continents hors d'Europe. Les îles Canaries et les îles portugaises partagent des langues communes avec le Brésil et les pays hispanophones des Amériques, ce qui facilite la circulation des biens et services culturels et des idées entre les îles et le continent américain. L'Afrique est également une zone d'engagement stratégique pour les îles, pour des raisons à la fois historiques, géographiques et linguistiques.

Les RUP micronésiennes sont toutes des régions autonomes qui disposent d'une très grande liberté pour définir leur politique en matière de culture. Dans les îles Canaries, les activités artistiques et culturelles relèvent du pouvoir exclusif du gouvernement autonome (Gouvernement des îles Canaries, 2018^[38]). La loi espagnole attribue également au gouvernement autonome des îles Canaries la responsabilité de protéger et promouvoir leur patrimoine et de diffuser leur culture au niveau international. Les statuts d'autonomie des Açores et de Madère confèrent également à ces régions des pouvoirs législatifs autonomes dans le domaine de la culture et de la protection de l'héritage culturel (République portugaise, 1980^[39]) (République portugaise, 1991^[40]).

Afin d'exploiter les opportunités offertes par les industries de la culture et de la création, les îles Canaries ont été particulièrement actives en matière de politiques publiques en faveur de l'économie de la culture et de la création. Le gouvernement des îles Canaries a été particulièrement actif dans la planification d'une politique stratégique en faveur des SCC. Le ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Sports pilote la politique culturelle du gouvernement, tandis qu'une entreprise publique dédiée, l'Institut de développement culturel des Canaries (ICDC), met en œuvre une grande partie des politiques du gouvernement régional, y compris en accordant des subventions en faveur de la production culturelle et en fournissant directement des services culturels. Les îles Canaries ont fondé le prédécesseur historique de l'ICDC dès 1984, ce qui témoigne de l'engagement précoce des îles en faveur du soutien public du développement culturel.

De récentes réformes adoptées par les îles Canaries témoignent de l'attention croissante qu'elles portent au rôle de l'économie créative et de la culture dans le développement socio-économique. En 2021, la mission de l'ICDC a été étendue à dix domaines de programmation, y compris la musique, le cinéma, les arts visuels et plastiques, les arts de la scène, le livre, la promotion de la lecture et le patrimoine culturel¹. Selon l'ICDC, cette réforme de 2021 vise à soutenir la capacité de l'Institut à fournir un accès égal et démocratique à la culture, y compris en accroissant la participation active de la population à la culture, et en donnant une visibilité accrue aux groupes vulnérables des îles dans la production culturelle (ICDC, 2022^[41]). La réforme de l'ICDC cherche également à maximiser le rôle de la culture dans le développement, par exemple en l'intégrant davantage aux politiques en matière d'emploi, d'innovation et d'internationalisation. Par exemple, les îles Canaries offrent les avantages fiscaux les plus élevés de l'Europe en faveur de la production audiovisuelle, ainsi que des allègements fiscaux en faveur de la production de jeux vidéo (voir Encadré 3.1)

Les îles Canaries utilisent également la culture pour les aider à réaliser les Objectifs de développement durable. Dans le cadre de leur Plan de reprise, de transformation et de résilience (RTRP), les îles Canaries ont lancé un accélérateur culturel axé sur les arts de la scène². Cet accélérateur est l'une des initiatives lancées dans le cadre du programme *Canarias en Escena*, projet du gouvernement des îles des Canaries créé afin de promouvoir un écosystème des arts de la scène qui contribue à réaliser les Objectifs de développement durable (SDG), tout en facilitant simultanément un accès équitable aux ressources culturelles.

Encadré 3.1. Les îles Canaries offrent des avantages fiscaux en faveur de la production audiovisuelle qui sont parmi les plus généreux de l'Europe

Les îles Canaries offrent un ensemble d'avantages fiscaux afin de promouvoir le secteur de l'audiovisuel

Les îles Canaries offrent toute une gamme d'avantages fiscaux attrayants dans le secteur de l'audiovisuel, qui s'inscrivent dans le Régime économique et fiscal des îles Canaries (REF) et dans le cadre de la législation de l'UE et de l'Espagne. Les avantages fiscaux en faveur de la production cinématographique et télévisuelle incluent :

- **Une déduction de 50%-45% pour les productions étrangères.** Les productions internationales qui réalisent des dépenses locales éligibles d'au moins 1 million EUR bénéficient d'un abattement fiscal de 50% sur les dépenses éligibles dans les îles Canaries sur le premier million d'euros, et de 45% au-delà, avec un plafond de 18 millions EUR au total.
- **Une déduction de 50%-45% pour les productions espagnoles ou les coproductions.** Dans le cas des productions nationales tournées dans les îles Canaries et qui se sont vu accorder un Certificat de production audiovisuelle aux Canaries, cette déduction s'élève également à 50% sur le premier million d'euros, et à 45% au-delà, mais elle peut atteindre 54% pour certaines productions cinématographiques. Afin d'obtenir un Certificat de production audiovisuelle aux Canaries, l'entreprise doit être inscrite dans le Registre des entreprises audiovisuelles des îles Canaries. La production doit être espagnole et satisfaire à certaines exigences en ce qui concerne le temps de tournage dans les îles Canaries et l'engagement de personnel local.

Les abattements fiscaux pour la R&D bénéficient également à la production de jeux vidéo. La production de jeux vidéo est éligible afin de bénéficier d'abattements fiscaux pour R&D, dans des conditions plus favorables que celles qui s'appliquent dans l'Espagne continentale. Les dépenses pour innovation technologique dans les îles Canaries peuvent donner lieu à une déduction de 45%, contre 12% en Espagne continentale. Afin de bénéficier de la déduction de 45%, les dépenses doivent être faites par un studio des îles Canaries.

Outre ces incitations fiscales, les entreprises opérant dans le secteur de l'audiovisuel et des jeux vidéo peuvent bénéficier de baisses de l'impôt sur les sociétés dans la Zone spéciale des îles Canaries (ZEC). La Zone spéciale des îles Canaries (ZEC) est une zone bénéficiant de taux d'imposition réduits, créée dans le cadre du Régime économique et fiscal des îles Canaries (REF), afin de promouvoir le développement économique et social des îles et la diversification de leur structure de production. La ZEC a été autorisée par la Commission européenne en janvier 2000 et est réglementée par la Loi numéro 19/94 du 6 juillet 1994. Les entreprises qui se qualifient pour être une entité ZEC bénéficient d'un taux réduit de 4% au titre de l'impôt sur les sociétés.

Pour se qualifier en tant qu'entité ZEC, les entreprises doivent remplir les conditions suivantes :

- Être une entité ou une succursale nouvellement créée, située dans la zone géographique de la ZEC.
- Avoir au moins un membre de l'administration résidant dans les îles Canaries.
- Effectuer un investissement minimum de 100 000 EUR (dans le cas de la Grande Canarie ou de Tenerife) ou de 50 000 EUR (dans le cas de La Gomera, El Hierro, La Palma, Fuerteventura ou Lanzarote) au cours des deux premières années suivant son immatriculation.
- Créer au moins cinq emplois (dans la Grande Canarie ou à Tenerife) ou trois (dans les autres îles) au cours des six premiers mois suivant son immatriculation et cette moyenne doit être maintenue pendant toute la période au cours de laquelle elle bénéficie de ces avantages.

Les entités ZEC peuvent également se consacrer à un grand nombre d'activités liées à la production d'œuvres audiovisuelles et de jeux vidéo, telles : la production de films, de contenus vidéo, de programmes de radio et de télévision, les activités de post-production, la distribution de films, l'édition de jeux vidéo, l'édition d'autres logiciels, l'enregistrement et l'édition d'œuvres musicales, les activités de programmation informatique et les activités de traitement et d'hébergement de données et autres activités connexes.

Source : Canary Islands Film (2021^[42]), Tax Incentives For Film Production In The Canary Islands, disponible à l'adresse suivante : <https://canaryislandsfilm.com/wp-content/uploads/2021/11/TAXENG-17-11-2021-min.pdf>; Canary Islands Film (2022^[43]) Tax guide for the industry of the video games in the Canary Islands, disponibles à l'adresse suivante : https://canaryislandsfilm.com/wp-content/uploads/2022/03/Canary_Islands_Videogame_taxguide_ENG_V5-min.pdf; Canarias ZEC (2022^[44]), <https://canariaszec.com>

Aux Açores et à Madère, des politiques culturelles de longue date soutiennent les SCC et fournissent des services culturels aux citoyens. Dans ces deux RUP portugaises, les Directions des affaires culturelles régionales profitent de leur autonomie pour mener des politiques culturelles distinctes. Ces deux régions administrent des programmes de subventions en faveur de la production des SCC, de programmes de protection du patrimoine et d'un vaste ensemble de services culturels au profit des citoyens.

Aux Açores, la politique culturelle vise à s'intégrer dans celle de l'Europe, tout en exploitant le potentiel des SCC afin d'assurer leur développement. L'Office des affaires culturelles régionales des Açores a un programme d'action visant non seulement à préserver, défendre et améliorer les offres culturelles des îles, mais également à les diffuser de telle manière que, bien qu'étant éloignées de l'Europe continentale, les îles puissent être présentes dans le patrimoine culturel européen. Dans cette veine, Ponta Delaga, l'une des principales villes des Açores, a posé sa candidature pour être désignée Capitale européenne de la culture 2027. Bien que cette candidature n'ait finalement pas été retenue, la procédure de préparation du dossier a suscité un nouvel intérêt politique pour les SCC, y compris l'établissement de cartographies des SCC dans les îles et une nouvelle stratégie culturelle. Les responsables politiques des Açores se concentrent également de plus en plus sur le potentiel de la culture pour attirer le tourisme international (Gouvernement des Açores, 2020^[45]), et sur l'utilisation de la culture pour traiter des problèmes sociaux et de santé. À titre d'exemple, le gouvernement de l'archipel a conclu des contrats avec des organismes de santé afin de fournir des activités culturelles comme une forme de thérapie pour les personnels et les patients des établissements de soins³. Ce type de politique souligne le rôle important que les SCC peuvent jouer pour procurer des avantages sociaux et économiques.

À Madère, le rôle de la culture dans le développement économique suscite également une attention croissante. En 2022, le Secrétaire régional au tourisme et à la culture de Madère a reconnu le rôle de la culture dans la création d'emplois et le bien-être, en raison de son impact social positif (Cultura Madeira, 2020^[46]). Le gouvernement autonome a cofinancé de nombreux projets afin de soutenir la culture et la défense du patrimoine, et de nouvelles subventions sont également déployées afin d'aider des artistes de Madère à financer l'internationalisation de leurs projets. En 2021, la ville de Funchal, qui est la capitale et principale ville de l'île, a lancé le « Plan stratégique pour la culture 2021-2031 », remarquable car il est la première stratégie culturelle élaborée par une institution publique à Madère (Câmara Municipal do Funchal, 2021^[47]). Ce plan définit pourquoi la culture est vue comme un facteur essentiel pour promouvoir le développement de la ville de Funchal et sera l'un des engagements majeurs de la ville au cours de la décennie à venir.

De multiples partenariats et des plateformes internationales soutiennent la politique et les échanges interrégionaux sur les SCC en Micronésie

Des plateformes internationales peuvent faciliter l'échange sous-national de biens, de services, et de capitaux, ainsi que la circulation des personnes et des idées dans une région géographique plus vaste. Ces organisations peuvent réunir régulièrement des acteurs à l'occasion d'assemblées ou de conférences, créer des espaces de communication numérique permanente ou en faire des espaces de réflexion stratégique sur des contraintes et des opportunités communes. Les gouvernements nationaux et sous-nationaux des RUP de Micronésie s'investissent beaucoup dans la création de relations entre les SCC locaux et les pays latino-américains et africains avec lesquels ils partagent des liens culturels, économiques et humains.

Un programme financé par Interreg soutient la collaboration entre les Açores, les îles Canaries et Madère et d'autres pays de la région. Le Programme de coopération territoriale MAC (Madère-Açores-îles Canaries) d'Interreg a été renforcé ces dernières décennies et est devenu un instrument essentiel de promotion de la coopération entre les RUP micronésiennes et leurs pays voisins, poursuivant le double objectif d'encourager un développement économique durable et de renforcer la stabilité politique (Interreg

MAC, 2021^[48]). Le Programme MAC 2014-2020 d'Interreg a soutenu 123 projets promouvant la collaboration entre les RUP espagnoles et portugaises et trois pays voisins : le Cap-Vert, le Sénégal et la Mauritanie. Le programme 2021-2027 étend la portée géographique de l'initiative pour y inclure la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana et São Tomé-et-Príncipe. Bien qu'ils ne soient pas au centre du programme 2021-2027, les SCC sont mentionnés comme un domaine potentiel d'action afin de renforcer les liens entre l'université et l'industrie dans des domaines stratégiques.

Dans les îles Canaries, les liens commerciaux et humains entretenus par les SCC avec des pays d'Afrique et d'Amérique Latine prennent la forme de programmes et de manifestations spécifiquement dédiés à la culture. À titre d'exemple, l'ICDC des îles Canaries gère un programme de soutien des cinéastes, baptisé isLABentura Canarias. Ce programme encourage particulièrement les cinéastes des îles Canaries à mettre en avant les liens migratoires et historiques entre les îles et l'Amérique Latine dans leur production créative (Gouvernement des îles Canaries, 2022^[49]). Soutenu par tous les niveaux du gouvernement des îles Canaries, le *Mapas* est un événement annuel dédié aux arts de la scène et à la musique, qui se tient à Tenerife, aux Canaries et s'adresse à des acteurs à la fois espagnols et portugais, ainsi qu'à ceux qui sont originaires d'Amérique Latine et d'Afrique. Cet événement permet aux acteurs des SCC d'assister à des ateliers, de se constituer un réseau, de présenter leurs productions, de rencontrer des investisseurs potentiels et de rejoindre une communauté de professionnels, dans le but de développer un « marché professionnel » pour la musique et les arts de la scène dans l'Atlantique sud (MAPAS, 2018^[50]).

Les plateformes couvrant des secteurs ou des domaines de politiques publiques plus larges jouent également un rôle, tant dans les îles Canaries que dans les RUP portugaises. Casa África est un partenariat entre le ministère des Affaires étrangères d'Espagne, le gouvernement des îles Canaries et la mairie de Las Palmas, île de la Grande Canarie. Cette initiative peut refléter un vaste accord entre les différents niveaux de gouvernement des îles Canaries, y compris le niveau local, régional et national, visant à déployer des efforts conjoints pour accroître l'attractivité des SCC sur les îles et en assurer le rayonnement international. Casa África réunit des dirigeants de pays africains et de l'Espagne, représentant divers secteurs, afin de dialoguer, de bâtir des projets communs et de générer des opportunités commerciales. Casa África inclut l'élaboration de programmes dans les SCC, par exemple au moyen de son programme *Vis a Vis*, qui soutient l'internationalisation de musiciens venant de pays africains sur le marché espagnol (Casa África, s.d.^[51]).

Dans les RUP portugaises, des institutions similaires traitent un éventail de questions par un dialogue régulier et des initiatives conjointes. Les Journées parlementaires atlantiques (*jornadas parlamentares atlânticas*) réunissent régulièrement des membres des assemblées législatives des Açores, des îles Canaries, du Cap-Vert et de Madère. Ces réunions se tiennent sur une base ad-hoc et examinent notamment des questions liées aux SCC. En 2016, par exemple, les journées parlementaires ont comporté une session présidée par le Cap-Vert sur le thème « Micronésie, un espace culturel commun » (Jornadas Parlamentares Atlânticas, s.d.^[52]). Les Açores et Madère peuvent également bénéficier d'initiatives de coopération internationale dans le domaine des SCC, grâce à l'appartenance du Portugal à la Communauté des pays de langue portugaise (CPLP).

Comme les îles Canaries, les Açores et Madère s'appuient sur leurs liens historiques avec d'autres pays pour bâtir des partenariats stratégiques dans le domaine des SCC. À Madère, par exemple, les SCC ont organisé, via l'Association des industries créatives de l'Atlantique (AICA), le Sommet de la culture et de l'économie créative de l'Atlantique, avec le soutien du gouvernement régional de Madère, du Cap-Vert et de la Chambre de commerce de Ponta so Sol, Madère. Ce sommet réunit des acteurs des SCC de Madère et ceux du Cap-Vert, afin de renforcer les liens sociaux, culturels et économiques entre les SCC de ce pays africain et l'île de Madère. Les objectifs de ce sommet sont notamment d'améliorer la mise en commun des infrastructures culturelles, d'élaborer de nouvelles politiques pour développer la participation culturelle et de créer un réseau d'artistes et d'auteurs de langue portugaise dans la région (Perregil, 2021^[53]).

L'engagement international des SCC en Micronésie bénéficie de multiples plateformes, en particulier pour les secteurs qui sont le plus tournés vers la production artistique. Le leadership public reflète la priorité accordée à tous les niveaux du gouvernement au développement des SCC sur les îles. Les plateformes permettent de créer de nouveaux partenariats commerciaux et de nouer de nouveaux liens humains entre les RUP et ces pays d'Amérique Latine et d'Afrique, en tirant parti de la situation géographique et culturelle unique de la Micronésie. Dans le domaine politique, plusieurs initiatives identifient et cherchent à exploiter la situation unique des îles, considérée comme une force pour la différenciation économique des SCC.

Développer une pensée stratégique commune entre les RUP portugaises et espagnoles pourrait aider à mieux identifier des domaines de coopération stratégique, notamment une production culturelle commune, un échange politique, la mise en commun de ressources et la coopération à des initiatives de l'UE. Tout naturellement, ces groupes d'îles ont principalement développé des partenariats dans les SCC sur la base de leurs liens linguistiques et culturels avec différents territoires géographiques, façonnés par des siècles d'interaction politique, économique et humaine. Toutefois, il est possible de s'appuyer sur les accords de coopération existants dans la région, notamment les relations forgées grâce au Programme européen de coopération territoriale MAC, pour bâtir un écosystème partagé dans le domaine des SCC. Sur le plan institutionnel, cette collaboration pourrait potentiellement prendre la forme d'une Eurorégion, telle que le Groupement européen de coopération territoriale (GECT) Pyrénées Méditerranée, où des Français et des Espagnols utilisent des fonds de l'UE et des gouvernements régionaux pour soutenir des initiatives économiques et culturelles conjointes, particulièrement dans les SCC (Encadré 3.2).

Encadré 3.2. Les Eurorégions peuvent être des structures prometteuses à envisager pour la coopération des SCC dans les RUP

L'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée promeut une approche interrégionale commune du développement des SCC entre deux régions espagnoles et une région française de la Méditerranée occidentale

Le Groupement européen de coopération territoriale (GECT) Pyrénées Méditerranée, ou Eurorégion Pyrénées Méditerranée, est une entité juridique transnationale de coopération interrégionale entre l'Occitanie, en France, et la Catalogne et les îles Baléares, en Espagne. Les Eurorégions sont des entités juridiques mises à disposition par le Conseil de l'Europe et soutenues par des financements de la Commission européenne. Les gouvernements régionaux constituent des structures de coopération transfrontalière conformément à la Convention de Madrid sur la coopération transfrontalière des collectivités ou autorités territoriales et à ses protocoles.

Dans les régions frontalières des Pyrénées et les îles Baléares, l'Eurorégion place la culture au premier plan de sa réflexion stratégique sur le développement durable. Ses institutions soutiennent des projets concernant des SCC depuis 2010. En 2019, le GECT a soutenu sept projets relevant des SCC pour un total de 140 000 EUR. Parmi ces projets, on citera Art et Territoire, qui a soutenu la recherche et la production artistique dans les trois régions, grâce à un système d'accueil d'artistes en résidence. En 2019, le GECT a renforcé le dialogue entre les musées des trois régions, y compris par des initiatives comme le partage de bonnes pratiques et le développement de projets communs. En 2020, pendant la pandémie de COVID-19, l'Eurorégion a déployé un fonds spécial en faveur des jeunes créateurs culturels, afin de les aider à numériser et donc à diffuser leurs œuvres pendant les périodes de confinement et/ou de distanciation sociale.

Dans sa feuille de route stratégique 2021-2030, le GECT voit le développement conjoint des SCC entre l'Occitanie, la Catalogne et les îles Baléares comme un vecteur de résilience. Cet engagement pour la culture inclut un soutien à la production artistique et à la numérisation sectorielle. En 2022, par exemple, l'Eurorégion a renouvelé un appel à projets dans les SCC, allouant 125 000 EUR aux SCC dans les trois régions. Dans le cadre de son programme 2030, le GECT s'engage également à soutenir les échanges linguistiques et culturels entre les jeunes de l'Eurorégion. Au-delà de son soutien aux SCC des trois régions, cette organisation transfrontalière soutient également l'internationalisation des SCC dans tout le bassin méditerranéen.

Source : (Eurorégion Pyrénées-Méditerranée, 2021^[54]), L'Eurorégion, construire un futur résilient d'ici à 2030, https://www.euroregio.eu/wp-content/uploads/Feuille-de-route-2021-30_EPM_FR.pdf.; (Eurorégion Pyrénées-Méditerranée, 2022^[55]), Culture, <https://www.euroregio.eu/fr/appels-a-projets-euroregionaux/culture-2>.

Politiques caribéennes en faveur des SCC et instruments de coordination

La culture suscite une attention croissante dans certaines RUP caribéennes en tant que moteur du développement

Il existe quatre RUP de l'UE françaises dans les Caraïbes : la Guyane française, la Guadeloupe, la Martinique et Saint-Martin. Toutes sont des îles des Antilles, exception faite de la Guyane française qui fait partie du continent sud-américain. La culture et l'économie créative suscitent une attention politique croissante dans la région, bien qu'il existe probablement des opportunités de développer des stratégies plus transversales.

En tant que régions françaises, les RUP des Caraïbes partagent les mêmes compétences en matière de culture et d'économie créative. Du fait de leur statut de régions et départements d'outre-mer de la France, la Guyane française, la Guadeloupe, la Martinique et Saint-Martin exercent un certain degré de compétence et ont un certain pouvoir de financement en ce qui concerne certains services culturels, tels les bibliothèques, les musées et l'éducation artistique, et partagent des pouvoirs en matière de politique culturelle avec l'État français et d'autres niveaux du gouvernement, tels les départements et les communes (La République française, 2022^[56]). Le soutien accordé à l'économie créative dans les autres îles non souveraines des Caraïbes peut offrir des options politiques complémentaires intéressantes pour les RUP de l'UE, en raison de leurs situations administratives similaires. À titre d'exemple, l'Encadré 3.3 décrit comment Porto Rico, territoire d'outre-mer des États-Unis, mobilise des avantages fiscaux pour soutenir le développement des SCC sur l'île et pour attirer des investissements étrangers.

Encadré 3.3. Les moyens employés par Porto Rico, territoire d'outre-mer des États-Unis, pour attirer des IDE et accorder des avantages fiscaux en faveur des SCC

En 2014, Porto Rico a adopté une loi sur les industries créatives, reflétant l'attention politique croissante accordée aux SCC

À Porto Rico, les SCC représentent une part significative de l'économie de l'île. D'après l'agence chargée d'attirer des investissements étrangers dans l'île, près de 1 600 entreprises travaillent dans les industries créatives à Porto Rico. Cette même agence estime que les SCC ont contribué pour 2,37 milliards USD au PIB en 2019. Dans les localités situées dans la zone métropolitaine de San Juan et autour, les SCC emploient jusqu'à 298 personnes pour 10 000 habitants. Les SCC portoricaines ont suscité une attention économique internationale majeure, notamment autour de la salsa et du style Reggaeton de l'île. Un Institut public de la culture administre les politiques culturelles de Porto Rico, notamment les subventions en faveur de la production culturelle, et gère une partie des institutions culturelles de l'île, notamment les musées et les archives.

La politique de Porto Rico dans le domaine des SCC s'est particulièrement attachée à attirer des investissements étrangers dans ces secteurs. En 2014, Porto Rico a adopté une loi accordant un soutien spécifique aux SCC. Cette législation de 2014 reconnaît le potentiel des SCC pour renforcer la cohésion sociale, l'innovation et la rénovation urbaine, à un moment où l'île continuait d'être confrontée à des difficultés économiques et environnementales. La loi a permis à ceux qui choisissent de se certifier eux-mêmes sous le label « industries créatives » d'être éligibles à une série d'avantages fiscaux. La loi a également attribué spécifiquement la responsabilité de la politique en matière d'économie créative à la Trade and Export Company, qui est un organisme gouvernemental portoricain. La loi a en outre créé un Conseil consultatif pour les industries créatives, composé de neuf membres représentant les industries créatives de l'île. La loi a également renforcé les travaux statistiques autour des SCC à Porto Rico, grâce à un dialogue suivi avec l'Institut des statistiques de Porto Rico.

La loi a contribué à créer l'ensemble complet d'avantages fiscaux existant à Porto Rico, en particulier en faveur de l'internationalisation des SCC. Parmi ces avantages, les SCC bénéficient d'un taux fixe d'impôt sur les sociétés de 4% sur leur bénéfice éligible et d'une exonération conditionnelle de 100% de l'impôt sur les plus-values en capital. Les industries peuvent également bénéficier d'une exonération de 75% des taxes foncières municipales, et d'une exonération de 50% de la taxe professionnelle municipale.

Afin de promouvoir le secteur de l'audiovisuel, le gouvernement a élaboré un ensemble de politiques spécialement destinées à ce secteur. Par exemple, le ministère portoricain du Développement économique et du Commerce administre un programme de développement de l'industrie cinématographique. Selon ce ministère, le secteur revêt un intérêt particulier en raison de sa

cohérence avec le secteur du tourisme de l'île qui est très important, de telle sorte que ces deux secteurs peuvent se soutenir mutuellement. Les politiques en question ont ajouté un ensemble supplémentaire d'avantages fiscaux pour le secteur, dont un crédit d'impôt sur la production cinématographique, y compris une déduction jusqu'à 40% des dépenses de production payées à des résidents de Porto Rico. Ces politiques visent également à promouvoir la production cinématographique locale grâce à des subventions, l'objectif étant de huit à dix nouvelles productions.

Source : (Gouvernement de Porto Rico, 2014^[57]), "Ley para Fomentar las Industrias Creativas", *Ley Núm. 173 de 13 de octubre de 2014*, <https://bvirtualogp.pr.gov/ogp/Bvirtual/leyesreferencia/PDF/Empleos/173-2014/173-2014.pdf>; (Invest in Puerto Rico, 2021^[58]); *Creative Industries*, <https://www.investpr.org/wp-content/uploads/2021/11/Creative-Industries.pdf> . (Puerto Rico Department of Economic Development and Commerce, 2022^[59]), *Film Industry Development Program*, <https://www.ddec.pr.gov/en/film-industry-development-program/> .

La Guyane française a un plan de développement dédié à la culture. Le Schéma territorial de développement culturel (STDC) 2020 de la Guyane française vise à promouvoir la culture de la Guyane française, encourager la culture comme levier du développement économique, démocratiser l'accès à la culture et soutenir l'innovation⁴. Ce schéma prépare les actions visant à promouvoir l'identité locale, développer l'éducation artistique des jeunes, soutenir la production créative et sa diffusion, connecter la culture avec d'autres domaines de la politique, former des acteurs des SCC, promouvoir le développement des infrastructures culturelles et développer des partenariats. Par exemple, la Communauté territoriale de Guyane (CTG), qui est le gouvernement régional, gère un fonds pour la production cinématographique et audiovisuelle, qui a déboursé près de 814 000 EUR pour cette production en 2021⁵. En 2022, la CTG dispose d'un budget de 7 750 000 EUR pour la culture.

La Guadeloupe identifie les SCC, aux côtés de l'industrie verte, sociale et silver, comme des secteurs émergents pour l'archipel. Le Conseil Régional de Guadeloupe voit dans les industries culturelles et créatives une opportunité de développement dans le cadre de son Schéma régional de développement économique (SRDEII), qui est une feuille de route politique que les régions françaises sont légalement tenues d'établir (Région de Guadeloupe, 2016^[60]). Dans ses tout derniers SRDEII, la Guadeloupe a envisagé les activités des SCC, tels les festivals et la production cinématographique, comme des domaines particuliers à mettre en lumière dans les communications publiques de la région. Comme d'autres RUP, la Guadeloupe reconnaît également le potentiel des SCC pour développer l'attractivité touristique des îles.

En Martinique, les SCC touchent à plusieurs domaines de politiques publiques. Par exemple, le SRDEII de la Martinique (Collectivité territoriale de Martinique (CTM), 2017^[61]) désigne la culture, le cinéma et la musique comme des « clusters » stratégiques afin de promouvoir le tourisme en Martinique. Le SRDEII définit également les ambitions de l'île afin de promouvoir un tourisme plus durable, en protégeant et promouvant le patrimoine matériel et immatériel de l'île, y compris les arts, l'artisanat et d'autres activités créatives. Les SCC figurent également dans le programme de l'île en matière de santé, au moyen d'un partenariat entre la Direction des Affaires culturelles et l'Agence régionale de santé de Martinique (DAC Martinique, 2023^[62]). Ce partenariat prévoit un appel annuel à projets permettant aux personnes résidant ou travaillant dans des établissements de santé de participer à des activités culturelles (par ex., dans des hôpitaux, des établissements de soins, etc). Les projets sont encadrés par des professionnels de la culture et sont ouverts à tous les publics (patients, parents, équipes de professionnels de santé, visiteurs). Ils couvrent tous les domaines des arts et de la culture.

La préservation et la promotion de la culture font partie de la stratégie de Saint-Martin en matière de tourisme. Cette stratégie pour la période 2017-2027 souligne l'ambition de Saint-Martin de créer une industrie du tourisme plus durable en équilibrant les ambitions économiques avec la protection environnementale et socio-culturelle, y compris par la préservation de la culture. Par exemple, le plan fixe les ambitions en matière de protection et de préservation du patrimoine architectural de Saint-Martin, en

réinvestissant des sites de ce patrimoine pour les affecter à de nouveaux usages et en cherchant à diversifier les activités culturelles proposées sur l'île (Collectivité de Saint-Martin, 2017^[63]). Saint-Martin s'est également engagée dans de nouvelles voies pour encourager la participation et l'éducation culturelle, notamment grâce à des musées numériques (voir Encadré 3.4).

Encadré 3.4. Micro-Folies : les musées numériques arrivent dans les régions ultrapériphériques françaises

Le système Micro-Folie se présente sous la forme d'un kit et donne accès à des musées numériques et des contenus culturels. Le projet Micro-Folie est un musée numérique qui peut être installé partout et réunit plusieurs milliers de chefs-d'œuvre venant de nombreux musées et institutions nationaux et internationaux. Il a été soutenu par le ministère de la Culture français, en collaboration avec 12 établissements culturels fondateurs : le Centre Pompidou, le Château de Versailles, la Cité de la Musique – Philharmonie de Paris, le Festival d'Avignon, l'Institut du monde arabe, le Louvre, le Musée national Picasso-Paris, le Musée d'Orsay, le Musée du Quai Branly-Jacques Chirac, l'Opéra national de Paris, la Réunion des Musées Nationaux – Grand Palais, Universcience et La Villette. En fonction du lieu choisi pour installer le système Micro-Folie, plusieurs modules supplémentaires peuvent compléter le musée numérique : un FabLab, un espace de réalité virtuelle, un espace scénique, une bibliothèque / une ludothèque ou même un espace de convivialité.

Le projet Micro-Folie est déployé à Saint-Martin pour donner aux jeunes un meilleur accès à la culture. Soutenu conjointement par la Collectivité et la préfecture, le projet est réalisé avec le soutien du ministère de la Culture, du Parc de la Villette, de l'Éducation nationale et de la Région académique de Guadeloupe, ainsi que de la Caisse Territoriale des Œuvres Scolaires (CTOS) dans le cadre du temps périscolaire. En 2022, il a été décidé de déployer le réseau Micro-Folie dans le territoire de Saint-Martin pendant une période de 3 ans. La Collectivité a choisi de rejoindre le réseau pour un montant de 1 000 EUR par an. Les kits culturels sont prêtés par le Parc de la Villette et peuvent être installés dans des espaces de 30 à 60m². Ils seront mis à la disposition de tous les écoliers de Saint-Martin. Sept écoles sont chargées de recevoir les kits, qui bénéficieront à tout le territoire. Le système Micro-Folie a également été installé en Guadeloupe, dans la Guyane française et à la Réunion.

L'expansion des Micro-Folies dans toutes les RUP françaises se poursuit, neuf Micro-Folies étant actuellement opérationnelles dans les RUP. En outre, des collections numériques régionales ont été développées, avec des contenus provenant de toute la France et de l'outre-mer. Par exemple, la « collection Caraïbes-Guyane-Amazonie » sera bientôt lancée, comprenant des œuvres d'environ trente musées territoriaux, y compris le musée de l'histoire et de l'ethnographie de Martinique, les archives départementales de Guadeloupe, le musée des cultures guyanaises et l'écomusée de Marie-Galante.

Source : (Collectivité de Saint-Martin, 2022^[64]), *Adhésion au dispositif culturel micro-folies!*, disponible à l'adresse suivante : http://www.com-saint-martin.fr/Adh%C3%A9sion-au-dispositif-culturel-micro-folies!- Saint-Martin-Antilles_2655.html; (La Villette, 2022^[65]), *Micro-Madness: Cultural platform at the service of the territories*, disponible à l'adresse suivante : https://lavillette.com/page/micro-folie_a405/1

L'État français est un acteur majeur de la politique en faveur des SCC dans ses régions et territoires d'outre-mer, y compris les régions ultrapériphériques françaises - Guadeloupe, Guyane française, Martinique, Réunion, Mayotte et Saint-Martin – et ses pays et territoires d'outre-mer (PTOM) - Saint-Barthélemy, Saint-Pierre-et-Miquelon, Wallis et Futuna et la Polynésie française. Les directions régionales du ministère de la Culture (les Directions régionales des affaires culturelles (DAC)) mettent en œuvre les politiques du gouvernement français en matière de culture (République française, 2010^[66]). Les DAC

fournissent également des conseils politiques et des orientations administratives aux gouvernements sous-nationaux et aux SCC locaux. Les régions françaises situées aux Antilles et en Amérique du sud bénéficient également de financements, de formations et de services publics d'acteurs des SCC des régions françaises en Europe.

La France adapte également les outils de la politique en faveur des SCC à ses régions d'outre-mer, y compris les RUP, situées dans les Caraïbes. La France a créé des instruments spécifiques pour les acteurs des SCC d'outre-mer, afin de soutenir la production et la diffusion d'œuvre de création, au nombre desquels figure le Fonds d'échanges artistiques et culturels pour les outre-mer (FEAC). Ce fonds soutient la production artistique dans les régions françaises d'outre-mer, en accordant des financements afin de participer aux frais de transport des artistes et des créateurs, de soutenir la création et la diffusion des œuvres, d'organiser des manifestations culturelles, et d'aider la recherche et la formation d'artistes et de professionnels du secteur de la création. Le fonds finance également des échanges culturels bilatéraux entre les Territoires d'outre-mer, d'une part, et les pays de leur zone géographique, la France continentale et le reste du monde, d'autre part (Ministère de la Culture (France), 2023^[67]). Les SCC ont également occupé une place majeure dans le plan de relance de la France à la suite de la pandémie, *France Relance*, dans ses régions d'outre-mer des Caraïbes. En 2021, *France Relance* a consacré une part de ses financements à des projets concernant les SCC dans les régions des Caraïbes. Ainsi, 435 000 EUR ont été réservés aux SCC en Martinique en 2021 (Ministère de la Culture (France), 2021^[68]). En outre, le ministère de la Culture, aux côtés du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, a travaillé à réduire la consommation d'énergie des SCC dans toute la France, où le secteur de la culture représente environ 2% de la consommation nationale d'énergie (Ministère de la Culture (France), 2023^[69]).

Les taux élevés d'activité économique informelle sont un problème pour les RUP en général et les RUP des Caraïbes en particulier. Comme l'a noté la Commission européenne, la prévalence importante de l'économie informelle dans les RUP constitue une barrière à la mise en œuvre d'un soutien politique (Commission européenne, 2021^[3]). Tel peut être particulièrement le cas dans les Caraïbes, région qui présente des taux particulièrement élevés d'économie informelle (OIT, 2022^[70]). L'économie informelle est également importante dans les secteurs de la culture et de la création des pays de l'OCDE, mais certains pays utilisent les mesures d'aide aux SCC comme un moyen d'accélérer l'officialisation des emplois concernés. Par exemple, la Colombie a lancé SoyCultura pendant la pandémie de COVID-19 ; il s'agit d'un registre national des professionnels de la culture, destiné à aider à la distribution de mesures d'aide et à œuvrer pour une plus grande officialisation des emplois de ce secteur (voir Encadré 3.5). Les RUP de l'UE pourraient prendre des mesures similaires afin d'aider à identifier et aider des professionnels informels des SCC.

Encadré 3.5. SoyCultura – un registre national des professionnels de l'économie de la création

SoyCultura permet à la Colombie d'identifier les travailleurs culturels, contribuant ainsi aux efforts de formalisation de ces emplois. En réaction à la crise générée par le COVID-19 pour les travailleurs culturels, la Colombie a lancé SoyCultura, qui est un registre national des professionnels de la culture. SoyCultura répondait au besoin de collecter des informations sur le nombre et le profil des travailleurs culturels de Colombie, à un moment où les mesures prises pour lutter contre la pandémie de COVID-19 ont entraîné des difficultés sans précédent pour les artistes et les producteurs des secteurs de la culture et de la création.

SoyCultura incite les travailleurs culturels à s'enregistrer, cette démarche étant devenue obligatoire pour participer à des projets culturels lancés par le gouvernement national et local. Le ministère de la Culture a créé un portail web qui accompagne les travailleurs culturels afin de les guider pas à pas dans la procédure d'enregistrement. Les travailleurs culturels enregistrés reçoivent des informations spécifiques sur les opportunités offertes dans le domaine de l'économie créative. En raison du taux élevé d'emplois informels en Colombie, ce programme a permis au gouvernement de recueillir des informations territoriales, sectorielles et autres sur les artistes et les producteurs, et d'initier des efforts de formalisation adaptés. Ce faisant, le programme a pu collecter des informations cruciales sur les travailleurs informels, utiles afin de soutenir la formulation de politiques publiques. SoyCultura n'aide pas seulement à formaliser les emplois des travailleurs culturels ; il est également un outil permettant de connecter les agents culturels au sein d'un réseau, et d'obtenir des données pour élaborer toute une série de politiques culturelles. Les informations sont directement relayées auprès des gouvernements régionaux.

Les RUP de l'UE pourraient prendre des initiatives similaires pour aider à identifier et soutenir les personnes qui travaillent de manière informelle dans les SCC.

Source : OECD (2022^[13]) Culture and the Creative Economy in Colombia: Leveraging the Orange Economy; <https://doi.org/10.1787/184f1e07-en>

Les RUP des Caraïbes peuvent s'appuyer sur les organisations multilatérales existantes pour promouvoir les échanges, le commerce et le dialogue politique dans les SCC

Plusieurs organisations des Caraïbes peuvent servir de canal afin de permettre aux SCC des RUP de se développer sur le plan international. La région des Caraïbes se compose de 13 États souverains et de près de 24 territoires non souverains, ce qui multiplie les opportunités pour les SCC des RUP d'échanger des idées, de développer des projets communs et d'exploiter un marché régional afin d'exporter leur production. La région des Caraïbes offre également des possibilités de promouvoir l'attractivité des RUP auprès d'artistes, d'investisseurs et de touristes des pays et territoires voisins.

La Communauté Caribéenne (CARICOM) est l'une des principales organisations multilatérales de la région pour le développement des SCC. En 2012, la Guyane française, la Guadeloupe et la Martinique, en tant qu'entités non souveraines, ont demandé à avoir le statut de membres associés de la CARICOM (Préfecture de Guadeloupe, 2018^[71]). En 2013, le français est devenu la seconde langue officielle de la CARICOM, offrant ainsi une opportunité de resserrer les liens avec les RUP. Étant donné que la CARICOM est une organisation œuvrant à la fois pour l'intégration économique et la promotion culturelle, la participation des RUP de l'UE à cette organisation ouvre des perspectives de développement accru des marchés des SCC. En effet, la CARICOM a identifié les industries créatives comme un domaine

stratégique, et l'administration de la CARICOM comprend un comité culturel régional, et emploie des collaborateurs dédiés au développement de la culture et de la communauté (CARICOM, 2018^[72]).

La CARICOM et ses partenaires déploient des moyens financiers pour soutenir les SCC de la région. Différents organes de la CARICOM, comme le Fonds de Développement de la CARICOM (CDF), travaillent avec d'autres organisations régionales, notamment Caribbean Export, qui est l'agence de promotion des exportations et des investissements de la région, afin d'identifier des ressources et des donateurs pour financer le développement des SCC. La Banque Caribéenne de Développement (CDB), partenaire de la CARICOM, œuvre également au soutien des SCC, par exemple au moyen de son Fonds pour l'innovation des industries culturelles et créatives (CIIF), au capital de 2,9 millions USD en 2018, qui peut financer des entrepreneurs des SCC de la région (CARICOM, 2018^[72]). Des opportunités peuvent exister afin de resserrer la coopération entre les RUP de l'UE dans les Caraïbes et les organes de la CARICOM, de manière à exploiter les synergies.

D'autres organisations internationales offrent également des opportunités aux SCC dans les RUP de l'UE situées dans les Caraïbes. La Martinique et la Guadeloupe sont membres associés de l'Organisation des États de la Caraïbe Orientale (OECO). Via son Unité compétitivité des entreprises, l'OECO gère un programme spécifiquement consacré aux secteurs de la création, à l'artisanat, à la mode, au cinéma et à la musique. En collaboration avec les ministères des États membres de l'OECO, et d'autorités régionales et internationales, l'OECO travaille avec des experts du secteur et des gouvernements afin de soutenir les entreprises des SCC et le développement de l'écosystème des SCC, en utilisant largement des fonds du Fonds européen de développement (FED) (OECO, 2020^[73]). Le statut de membre associé ouvre de nombreuses possibilités d'engagement des RUP dans ce domaine.

Les régions ultrapériphériques s'engagent également, à l'échelle internationale, dans des événements, programmes ou initiatives qui attirent des artistes, des visiteurs et des éventuels investisseurs caribéens dans leur territoire. À titre d'exemple, la Martinique accueille un salon annuel (*Foire Expo de Martinique*), qui est l'une des plus grandes foires/expositions de la région. Cette foire est ouverte à tous les secteurs industriels, y compris les SCC, et donne l'occasion de promouvoir les SCC de la Martinique auprès des acteurs étrangers et d'établir des sources potentielles d'IDE (*Foire Expo*, 2020^[74]). Outre son aspect commercial, la foire vise à être un événement culturel, offrant une plateforme de partage et de promotion des traditions culturelles locales et régionales. Des festivals de cinéma et de musique sont également une source d'attractivité internationale pour les RUP dans les Caraïbes. En Guyane française, par exemple, le Festival of Mestizo Dances (*Festival des danses Métisses*), ou le festival international du film documentaire de l'Amérique caribéenne (FIFAC) sont des exemples de festivals qui peuvent attirer des publics internationaux.

Les RUP caribéennes peuvent également accéder à des opportunités ouvertes aux SCC dans toute la France, en termes d'exportation, d'internationalisation et d'attrait touristique. À titre d'exemple, Bpi France, banque publique d'investissement française, gère le programme La French Touch afin de soutenir les exportations des SCC, qui sont une ressource pour les SCC dans les RUP caribéennes. Le programme de Bpi France, qui comporte un volet de travail dédié à l'internationalisation des SCC, est corrélé avec l'agence française de soutien des exportations, Team France Export, afin de soutenir la prospection de marchés à l'étranger. La French Touch fournit également des outils de financement des exportations, tels des prêts, des crédits à l'exportation, des garanties et des instruments d'assurance des exportations au profit des acteurs des secteurs de la culture et de la création. En 2018, le ministère français de la Culture et les ministères responsables du tourisme ont signé un accord de coopération afin d'exploiter davantage les synergies entre les SCC et le tourisme (Ministère de la Culture (France), 2018^[75]). Dans le cadre de cette coopération, par exemple, un représentant du tourisme culturel a été nommé dans les directions locales du ministère de la Culture, y compris dans les RUP.

Politiques en faveur des SCC dans l'océan Indien et instruments de coordination

L'océan Indien est un vaste espace d'engagement des SCC pour la Réunion et Mayotte

Il existe deux RUP de l'UE dans l'océan Indien, qui relie la côte orientale sud de l'Afrique au sous-continent indien. L'océan Indien héberge deux RUP de l'UE, à savoir la RUP française la plus peuplée, la Réunion, et la région française de Mayotte, qui est la RUP de l'UE ayant le plus faible PIB par habitant. En 2019, le PIB par habitant s'est élevé à 10 000 EUR à Mayotte, contre une moyenne française de 31 200 EUR (Commission européenne, 2021^[3]). Dans une précédente analyse consacrée à la Réunion, l'OCDE a identifié la couverture très large de l'île en internet à haut débit comparée à d'autres régions de l'UE, comme une source potentielle d'attractivité internationale grâce à des moyens numériques, ainsi que le potentiel de l'île afin d'exploiter sa diversité culturelle pour se relier à une diaspora internationale de talents (OCDE, 2022^[76]).

Les deux RUP de l'UE dans l'océan Indien considèrent les secteurs de la culture et de la création comme des opportunités de développement. La toute dernière stratégie de développement économique de la Réunion, telle qu'elle est définie dans le schéma SRDEII, mentionne les SCC comme la troisième orientation de la stratégie de développement économique de la région (Conseil régional de la Réunion, 2016^[77]). La région note que les industries de la culture et de la création représentent plus de 28 000 établissements et 60 000 emplois dans le territoire. La région a prévu de développer des plans d'action dans les SCC en tandem avec les acteurs culturels de l'île. En particulier, la stratégie de l'île dépend de la valorisation du patrimoine de la Réunion en termes de tourisme et de bien-être, et du soutien des investissements dans les entreprises culturelles. À Mayotte, les SCC figurent également parmi les secteurs prioritaires de l'archipel en termes de différenciation économique (Département de Mayotte, 2019^[78]).

À la Réunion, des investissements sont consacrés au développement de la prochaine génération de professionnels des SCC. Dans le cadre de sa mission pour la période 2021-2028, le Conseil régional de la Réunion envisage de nouvelles passerelles entre l'école et l'emploi dans le domaine de la culture, et une série d'initiatives afin de développer l'accès à la culture des écoliers de l'enseignement secondaire, notamment au moyen de concours artistiques (Conseil Régional de la Réunion, 2021^[79]). Des conservatoires régionaux d'excellence (CRR) s'ouvriront, et l'île décentralisera certains événements culturels dans des territoires ayant un accès limité à ces manifestations. Le Conseil régional se mobilise également pour renforcer des politiques qui soutiennent les artistes et les travailleurs créatifs, en coordination avec le soutien déjà fourni par l'État.

La Réunion prendra également des mesures pour valoriser davantage le patrimoine culturel de l'île. Conformément à la mission du Conseil régional pour la période 2021-2028, par exemple, la Réunion créera des « labels » culturels régionaux, dont l'un est décerné pour des territoires artistiques ou historiques. Un centre local du cinéma ouvrira également pour montrer la production cinématographique de l'île.

Les politiques de la Réunion évoluent vers une plus grande prise en compte du potentiel socio-économique de la culture. En particulier, la région va lancer un appel à projets pour inciter des centres de recherche et d'innovation, des PME, de jeunes entreprises innovantes et des centres culturels et artistiques à collaborer à des projets communs financés par la région (Conseil Régional de la Réunion, 2021^[79]). Conformément à la mission dévolue au Conseil régional, la région souhaiterait également valoriser davantage le patrimoine culturel de l'île, comme un levier pour attirer des touristes sur des sites patrimoniaux, en allégeant potentiellement le tourisme axé sur la nature dans les parties de l'île dont l'environnement naturel est fragile.

Les groupes d'entreprises des SCC prennent également l'initiative de promouvoir leur secteur à la Réunion. En 2022, Digital Reunion, association régionale d'entreprises de la technologie, a lancé la

commission de l'industrie des jeux vidéo et de la création afin d'accroître la visibilité du secteur (Digital Reunion, 2022^[80]). Parmi les multiples facettes de ses activités, l'association soutient l'internationalisation du secteur et l'attractivité des industries créatives numériques de l'île.

À Mayotte, plusieurs projets ont été initiés pour traduire les traditions culturelles et créatives de l'archipel en opportunités socio-économiques. Par exemple, le SRDEII 2019 de Mayotte voit la culture comme un vecteur de développement social, et définit un certain nombre d'actions pour renforcer les associations travaillant dans la culture et les artisanats traditionnels participant à l'éducation périscolaire (Département de Mayotte, 2019^[78]). Un projet pilote a été lancé à l'intention des artisans participant à des activités périscolaires, afin de soutenir le développement du secteur et de transmettre les connaissances de ces artisans à des enfants pour perpétuer les pratiques culturelles de l'archipel. Le musée de Mayotte (MuMA) a également été créé pour protéger et promouvoir les pratiques artisanales traditionnelles ; il a reçu le soutien technique et financier du ministère de la Culture (DAC Mayotte) et la préfecture de Mayotte afin de développer des ateliers sur la transmission du savoir-faire en matière d'artisanat traditionnel, notamment la calligraphie, la vannerie, la fabrication d'ustensiles en argile, etc. (Ministère de la Culture (France), 2023^[81]).

Mayotte investit également dans l'éducation culturelle et la promotion de la participation culturelle des jeunes. Le contrat-cadre DAC-rectorat 2020-2025 a été conclu afin de sensibiliser davantage les jeunes à la diversité des pratiques artistiques et à l'esthétique, qui est une priorité à la fois pour la Direction des affaires culturelles de Mayotte (DAC Mayotte) et le rectorat de Mayotte. Ce contrat-cadre vise à promouvoir l'éducation artistique et culturelle pour tous les jeunes, depuis le jardin d'enfants jusqu'à l'université. À titre d'exemple, la DAC de Mayotte et le rectorat ont soutenu, au cours de l'année scolaire 2022/2023, plus de 330 projets dans tout le territoire, pour un montant d'environ 850 000 EUR (Ministère de la Culture (France), 2023^[82]).

Comme dans les Caraïbes, l'État français est l'acteur principal des politiques de soutien des SCC dans les RUP de l'océan Indien. Comme cela est le cas dans les Caraïbes, les deux RUP de l'océan Indien ont accès au répertoire de l'État des financements et services culturels, en particulier via les Directions régionales des affaires culturelles du ministère de la Culture (DRAC/DAC). En 2019, la France est le pays de l'OCDE qui a consacré l'un des budgets publics les plus importants à la culture, soit plus de 1,19% du total des dépenses publiques consacrées à la culture, contre une moyenne de moins de 1,11% pour les pays de l'OCDE (OCDE, 2022^[76]).

La France déploie des politiques de grande envergure en faveur des territoires, des acteurs des SCC et des citoyens. Ces politiques incluent des prêts et des financements accordés par des banques publiques en faveur des SCC, notamment par la Bpi France, qui est la banque publique d'investissement évoquée plus haut. Le plan de relance de la France à la suite de la pandémie de COVID-19, France Relance, a également financé un ensemble de projets dans les régions françaises de l'océan Indien. À titre d'exemple, le plan a financé des projets de restauration du patrimoine dans tout le territoire de la Réunion (Magnien, 2021^[83]) et a réservé 840 000 EUR de financements en 2021 pour la rénovation de la mosquée de Tsingoni, qui est la plus vieille mosquée de France (Ministère de la Culture (France), 2021^[68]).

Les politiques de la France entendent lutter contre l'inégalité d'accès à la culture dans les RUP françaises. Ainsi, le ministère de la Culture a inclus la Réunion dans son Plan d'action en faveur des territoires culturels prioritaires (Ministère de la Culture (France), 2018^[84]). Ce plan, géré par la DRAC du ministère, a pour but de fournir des services culturels aux territoires qui y ont le moins accès. Lancé en 2018, le plan prévoit d'atteindre un budget de 10 millions EUR en 2022.

Encadré 3.6. Les politiques de l'île Maurice en vue d'attirer des talents et des investissements pour développer les SCC

Les politiques de Maurice offrent des perspectives d'intégration avec les RUP de l'UE dans l'océan Indien

Dans l'île Maurice, les politiques en faveur des SCC se sont de plus en plus fixé l'objectif d'attirer des talents étrangers dans le domaine des arts et de la culture. Maurice a identifié le manque d'expertise technique comme un problème pour le développement futur de ses SCC. Dans un livre blanc consacré à ses politiques en faveur des SCC, le ministère mauricien des Arts et du Patrimoine culturel a souligné l'importance d'attirer des entrepreneurs internationaux opérant dans ces secteurs afin de développer les talents locaux.

Depuis 2019, la Foire internationale des arts de Maurice (MIAF) attire des artistes locaux et internationaux qui viennent y exposer leurs œuvres. Cette foire est organisée conjointement par le ministère des Arts et du Patrimoine culturel, le Conseil de développement économique du pays et un ensemble d'acteurs privés et internationaux. Elle vise à promouvoir Maurice comme une destination unique en son genre sur le plan des arts et de la culture, en mettant en vedette le patrimoine culturel de l'île. La MIAF sert de plateforme permettant le dialogue entre des artistes de toute la région de l'océan Indien, y compris la Réunion. Le MIAF entend renforcer plus particulièrement les liens entre les artistes mauriciens et internationaux et la communauté des entreprises locales, notamment les liens avec le tourisme et d'autres secteurs. En 2022, le MIAF a consacré une session spécifiquement consacrée à l'investissement dans les arts, dans l'objectif de stimuler les investissements des milieux d'affaires de Maurice dans les SCC.

Les résidences d'artistes se sont également développées partout à Maurice, afin d'accroître la visibilité artistique de l'île et de stimuler des projets communs avec des créateurs locaux. Le programme pARTage attire par exemple des artistes internationaux et locaux dans sa résidence de Maurice, afin d'encourager la création et de fournir un lieu d'échanges pour ces artistes. Ce programme de résidence fonctionne sur une base non lucrative, et vise spécifiquement à réunir des artistes émergents de la région de l'océan Indien, y compris la Réunion. Le programme fait partie du réseau international d'artistes Triangle Network. Les artistes internationaux qui arrivent dans la résidence pARTage participent à des ateliers, des débats et des conférences, ainsi qu'à une exposition artistique à la fin de leur séjour.

Le Conseil de développement économique de Maurice gère également le Film Rebate Scheme, qui est un programme d'incitations financières destiné à attirer l'industrie cinématographique sur l'île. Les professionnels de cette industrie peuvent, s'ils remplissent certains critères dont certains montants minimums de dépenses, obtenir le remboursement, jusqu'à 40%, des dépenses éligibles de production encourues à Maurice pour des productions audiovisuelles (films, vidéoclips et documentaires).

Source : Economic Development Board of Mauritius (2022), *Creative industry*, <https://www.edbmauritius.org/creative-industry>; Ministry of Arts and Culture (2013), *Creative Mauritius Vision 2025*, https://culture.govmu.org/Lists/DocumentsLinks/Attachments/17/CREATIVE_MAUITIUS_VISION_2025_WEB_VERSION.pdf; Ministry of Arts and Culture (2018), *Annual Report 2017-2018*, <https://culture.govmu.org/AnnualReports/ANNUAL%20REPORT%202017-2018.pdf>; pARTage (n.d.), *About us*, <https://partagemauritius.wordpress.com/about-us/>; UNESCO (2022), "Reshaping policies for creativity", *Addressing culture as a global public good*, <https://cultureactioneurope.org/files/2022/02/380474eng.pdf>.

La Commission de l’océan Indien est le principal moteur de la coopération internationale autour des SCC dans l’océan Indien, mais les acteurs des SCC peuvent également s’appuyer sur d’autres moyens de coopération

La Commission de l’océan Indien (COI) est une force motrice de la coopération internationale en matière de culture dans les îles au large du sud-est de l’Afrique. Fondée en 1984, la COI se compose des Comores, de Maurice, des Seychelles et de la France par le biais de la Réunion. La culture est l’un des domaines cibles des projets menés par la COI. La COI collabore avec des organisations de coopération au développement afin de réaliser des projets dans ses États membres et en Afrique de l’est. À la différence des organisations multilatérales présentes en Micronésie et dans les Caraïbes, les RUP de l’UE bénéficient de leur appartenance directe au COI. Des membres observateurs, à savoir la Chine, l’UE, l’Organisation internationale de la francophonie (OIF), Malte, l’Inde, le Japon et les Nations Unies, offrent aux SCC de la Réunion la possibilité de multiplier les opportunités de bénéficier de projets ou de développer des activités au niveau international.

Bien que le soutien accordé par la COI aux SCC ait été historiquement limité, comparé à d’autres secteurs, des initiatives récentes suggèrent que les SCC suscitent un intérêt croissant de la part de la Commission. En 2013, la COI a adopté une stratégie spécifique de coopération dans le domaine de la culture (COI, 2020^[85]). Cette stratégie de coopération s’est concentrée essentiellement sur la promotion de la culture locale et les échanges culturels. Le prix Indianocéanie, par exemple, récompense des écrits littéraires qui n’ont jamais été édités et ont été rédigés en français par des auteurs résidant dans les États membres de la COI (UNESCO, 2020^[86]). Ce prix est attribué à des auteurs qui sont inspirés par le patrimoine linguistique et culturel commun de la région. Toutefois, les SCC ont été plus récemment reconnus comme un vecteur potentiel de croissance économique dans l’Indianocéanie.

En 2020, la COI et l’Agence française de développement (AFD) ont réalisé une étude sur le potentiel socio-économique de la coopération des SCC dans les États membres de la COI. Cette étude est parvenue à la conclusion que la promotion des SCC peut soutenir la création d’emplois, la génération de revenus et le développement des compétences, à la fois dans les secteurs de la création et dans les secteurs techniques de l’assistance, de la promotion, de la diffusion ou de la supervision. L’étude a également révélé que les liens entre les îles de la COI constituent un moyen unique en son genre indispensable afin de permettre au marché d’acquiescer une taille critique. Les liens avec l’Afrique peuvent également permettre d’exploiter cette taille du marché et de renouveler les échanges économiques, à la fois en attirant des investissements et en identifiant des marchés à l’exportation.

À la suite de cette étude, un nouveau projet financé par la COI/AFD a été lancé en vue de développer les SCC, comme un levier du développement socio-économique, que ce soit au niveau local ou régional. Ce projet quinquennal, doté de 5,1 millions EUR par l’AFD, vise à soutenir la relance économique et sociale post-Covid des membres de la COI (et du Mozambique), en mettant particulièrement l’accent sur les SCC (Commission de l’océan Indien, 2023^[87]). Il s’agit en particulier de développer les compétences (y compris des compétences techniques, commerciales et entrepreneuriales), et de soutenir la mobilité des artistes, la co-création, la promotion de biens et de services culturels et une meilleure gouvernance et communication du secteur. Parallèlement à des actions visant à développer l’écosystème des SCC, cette initiative voit également les SCC comme un secteur prometteur afin de promouvoir l’inclusion sociale et l’égalité des genres, un grand nombre d’actions ciblant fortement cette question de l’égalité des genres.

Bien qu’elles occupent une place relativement limitée dans le domaine des SCC, les RUP de l’UE dans l’océan Indien tirent parti des efforts d’internationalisation en dehors de la culture. De multiples efforts sont déployés dans la région afin d’attirer des touristes et de soutenir les exportations de l’île (OCDE, 2022^[76]). La Maison de l’Export, par exemple, rassemble différentes entités de soutien des exportations, tels Business France, la Direction des exportations et de l’internationalisation des entreprises du gouvernement régional, la section internationale de la Chambre de commerce de la Réunion, et le club

des exportations de l'île (La Maison de l'Export, 2018^[88]). La Maison de l'Export se concentre sur le développement des exportations des PME de l'île. Des organisations sectorielles, notamment les Chambres des métiers et de l'artisanat de la région qui représentent les artisans, contribuent également aux activités d'internationalisation et d'échange. Ces chambres sont organisées en six commissions, dont l'une est dédiée à la coopération internationale.

Afin d'attirer le tourisme international, la Réunion et Mayotte sont membres d'une organisation unique représentant l'industrie du tourisme dans les îles de l'océan Indien. L'Association des Îles Vanilles développe une offre touristique au niveau des îles de l'océan Indien. Cette association développe une marque commune pour des actions de marketing et des offres touristiques combinées afin d'attirer des visiteurs internationaux dans la région. Ces offres communes de l'association intègrent la découverte du patrimoine des îles et des attractions culturelles (L'association île Vanille, s.d.^[89]). Ces initiatives ne ciblent pas spécifiquement les SCC, mais ces secteurs peuvent bénéficier des opportunités qu'elles offrent.

Notes

¹ Informations fournies dans l'étude de l'OCDE de 2022 au gouvernement des îles Canaries.

² Le projet accélérateur culturel (AC) fait partie du volet 24 du Plan de reprise, de transformation et de résilience (RTRP), qui vise à revaloriser l'industrie culturelle. L'action 2 du C24.I12.P1 fournit un soutien aux accélérateurs culturels. Informations fournies dans l'étude de l'OCDE de 2022 au gouvernement des îles Canaries.

³ Informations fournies dans l'étude de l'OCDE de 2022 au gouvernement des Açores.

⁴ Informations fournies dans l'étude de l'OCDE de 2022 au gouvernement de la Guyane française.

⁵ Informations fournies dans l'étude de l'OCDE de 2022 au gouvernement de la Guyane française.



4 Recommandations
afin de développer
les SCC dans les
régions
ultrapériphériques
de l'UE

Les disparités des écosystèmes des SCC en raison de la situation géographique particulière des régions ultrapériphériques exigent une approche territorialisée

La politique dans les secteurs de la culture et de la création offre des opportunités à toutes les RUP de l'UE. Une politique de soutien et de développement de l'écosystème des SCC dans les RUP de l'UE offre des opportunités de promouvoir la création d'emplois, les IDE, les exportations et le tourisme. En outre, une politique de soutien des SCC peut contribuer à préserver et promouvoir le patrimoine culturel local et encourager la participation culturelle. Plusieurs tendances mondiales, notamment l'augmentation du tourisme culturel (Organisation mondiale du tourisme, 2018^[14]), la hausse des échanges de biens et de services créatifs (CNUCED, 2022^[10]) et la croissance du volume des IDE dans les SCC, offrent aux RUP de l'UE de nombreuses opportunités afin de développer leurs secteurs de la culture et de la création.

Toutefois, la politique doit prendre en compte le contexte particulier de chacune des RUP de l'UE. Chacune des RUP de l'UE est façonnée par son identité nationale et locale. La taille, les ressources, les structures de gouvernance et la région géographique de chaque RUP influenceront beaucoup la forme et l'orientation de la politique en faveur des SCC. C'est pourquoi une approche territorialisée, qui reconnaît les atouts et les contraintes spécifiques de chaque RUP, est le meilleur moyen de promouvoir les SCC.

En Micronésie, le niveau élevé de développement des SCC offre la possibilité de coordonner les stratégies des régions ultrapériphériques afin d'identifier des complémentarités

Il existe certes des partenariats internationaux solides au niveau national, mais il est possible d'approfondir le dialogue politique entre les Açores, les îles Canaries et Madère. Les Açores, les îles Canaries et Madère ont développé des partenariats dans les SCC avec d'autres pays, essentiellement fondés sur les liens linguistiques et culturels qu'elles partagent avec différents territoires géographiques. Toutefois, l'approfondissement de la réflexion stratégique entre les RUP portugaises et espagnoles pourrait aider à identifier des domaines de coopération stratégique. En s'inspirant du succès du Programme européen de coopération territoriale MAC, par exemple, des domaines comme la production commune d'œuvres culturelles, les échanges politiques, la mise en commun de ressources et la coopération dans le cadre d'initiatives de l'UE, pourraient former le socle de partenariats futurs spécifiquement axés sur les SCC. Une Eurorégion des îles pourrait également être un moyen à explorer pour aider à formaliser ces accords et apporter un soutien supplémentaire au développement d'initiatives conjointes dans le domaine des SCC.

Les niveaux élevés d'autonomie dont jouissent les RUP de Micronésie leur donnent l'opportunité de renforcer des partenariats culturels et économiques avec l'Afrique et l'Amérique Latine. Plusieurs initiatives existantes promeuvent le dialogue et les échanges créatifs entre des artistes et des travailleurs culturels des RUP micronésiennes et ceux de certains pays africains et latino-américains. Par exemple, des initiatives comme Casa África ont également été fructueuses pour créer des liens économiques entre ces pays dans le domaine des SCC. Toutefois, les RUP peuvent resserrer encore leurs liens économiques avec les pays africains et latino-américains, par exemple au moyen de programmes bilatéraux ou multilatéraux.

Le tourisme est un secteur majeur pour les Açores, les îles Canaries et Madère, et la politique de soutien des SCC peut faire beaucoup pour aider à soutenir les liens avec ce secteur. Les SCC peuvent agir comme un aimant pour attirer le tourisme et s'appuient souvent sur les revenus du tourisme afin de soutenir leurs pratiques. Les SCC peuvent contribuer à soutenir le secteur du tourisme en suscitant l'innovation dans le tourisme (par ex. grâce aux nouvelles technologies numériques), en promouvant des lieux à l'échelle internationale (par ex. grâce à des contenus créatifs comme des films) et en contribuant

aux efforts en vue de développer un tourisme plus durable (par ex. en contribuant à la diversification des destinations touristiques). Le développement d'agendas politiques communs afin de renforcer les liens entre le tourisme et les SCC pourrait aider à développer ces deux secteurs et à capitaliser sur leurs forces existantes.

Aux Caraïbes, les efforts pourraient se concentrer sur un meilleur accès des SCC aux instruments de financement français et européens afin d'accroître la production culturelle

Promouvoir l'accès aux mécanismes de financement français et de l'UE pourrait contribuer à développer davantage les SCC dans les RUP caribéennes. Bien que les structures de financement et de gouvernance soient différentes dans les RUP caribéennes, la capitalisation sur le soutien financier et politique offert par le gouvernement français pourrait concentrer les efforts sur le développement de la capacité financière des acteurs locaux grâce à un meilleur accès aux subventions et autres programmes de développement des entreprises. De la même manière, un meilleur accès aux mécanismes de financement de l'UE permettrait de développer les écosystèmes des SCC locaux. Le développement des ressources en matière de conseil et d'information dont disposent les acteurs des SCC dans les RUP, permettrait à ces acteurs de mieux comprendre les sources potentielles de financement et les mécanismes de soutien des entreprises dont ils peuvent bénéficier, ce qui pourrait être utile pour promouvoir l'utilisation de ces instruments. À titre d'exemple, un site internet dédié et une campagne d'information pourraient regrouper les possibilités de financement offertes par la plateforme de l'UE sur le financement du secteur de la création, en répertoriant les financements disponibles offerts par le gouvernement français et les autres financements locaux dont peuvent disposer les RUP dans les Caraïbes.

La politique pourrait s'attaquer au problème des faibles niveaux d'emploi des femmes dans les SCC, en accordant des soutiens ciblés. Le taux d'emploi des femmes dans les SCC est faible dans les RUP des Caraïbes, comparé à celui observé dans le reste de l'économie et à la moyenne nationale française. La politique pourrait chercher à promouvoir l'emploi des femmes dans les SCC en accordant un soutien ciblé en faveur des femmes artistes et entrepreneurs, en mettant en œuvre des programmes de formation et de développement des compétences et en créant des groupes de réseautage et de promotion.

L'engagement de la Guyane française, de la Guadeloupe et de la Martinique vis-à-vis de la CARICOM leur donne la possibilité de renforcer des liens plus étendus entre cette organisation et l'UE afin de soutenir les SCC. Il peut exister des opportunités de resserrer la coopération entre les RUP de l'UE dans les Caraïbes et les organisations de la CARICOM afin d'exploiter les synergies. Au niveau institutionnel, la CARICOM et l'UE ont en outre la possibilité de collaborer afin de renforcer les SCC dans les RUP françaises des Caraïbes, et d'étoffer les réseaux entre l'UE et les États caribéens.

Dans l'océan Indien, les conditions peuvent être réunies afin de nouer des partenariats stratégiques entre les RUP de l'UE et des pays tiers

Les RUP dans l'océan Indien sont bien placées pour s'appuyer sur diverses organisations internationales afin de soutenir le développement des SCC. Par exemple, la mission de la Commission de l'océan Indien dans le domaine de la culture pourrait contribuer à développer la coopération et à fournir une offre commune pour les investisseurs et les visiteurs internationaux. Une association plus étroite de Mayotte aux activités de la COI peut aider l'archipel à bénéficier également de la croissance possible des échanges dans les SCC. De la même manière, les travaux de l'Association des îles Vanille dans le domaine du tourisme pourraient servir à promouvoir davantage les synergies entre le tourisme et les SCC.

Il est également possible de renforcer les réseaux des SCC dans la région et au-delà. Par exemple, le développement d'un réseau d'artistes pour les îles de l'océan Indien pourrait aider à mettre des ressources en commun, à renforcer les capacités et à contribuer aux efforts de promotion. De la même manière, le soutien des programmes internationaux d'échanges entre les artistes pourrait contribuer à développer les capacités locales et à promouvoir les îles dans un contexte international.

Le renforcement des liens entre le tourisme et les SCC pourrait être bénéfique pour toutes les RUP de l'UE

Le tourisme culturel est l'un des secteurs du tourisme mondial qui connaît la croissance la plus importante et la plus rapide. L'exploitation des synergies entre le secteur du tourisme et les SCC peut générer un tourisme à plus forte valeur ajoutée, soutenir la préservation du patrimoine local, stimuler l'innovation et aider au développement des compétences et des connaissances (OCDE, 2022^[12]). En outre, encourager les liens entre ces secteurs peut contribuer à stimuler les exportations, grâce à des produits qui combinent des contenus créatifs, des sites patrimoniaux et des biens et services culturels afin de susciter un intérêt accru pour la créativité locale et de stimuler le tourisme.

Les RUP de l'UE sont en position de force pour capitaliser sur leur patrimoine culturel unique afin de promouvoir le tourisme à la fois sur les marchés européens et non européens. Le développement de politiques coordonnées en matière de tourisme culturel pourrait aider à renforcer à la fois le secteur du tourisme et les SCC, en créant un effet d'aimant pour les touristes et les professionnels des SCC. Par exemple, il pourrait être utile, afin de renforcer mutuellement les synergies entre les secteurs, de soutenir l'utilisation des contenus créatifs locaux en place, en promouvant une image de marque commune et les liens dans la chaîne d'approvisionnement entre les PME opérant dans le secteur du tourisme et les SCC.

Le manque de données comparables entrave l'évaluation de la taille et de la configuration des SCC dans les régions ultrapériphériques de l'UE, par rapport à aux régions métropolitaines

Le manque de données est un problème pour certaines des plus petites RUP de l'UE, mais le manque de données comparables est un problème pour toutes les RUP. Pour certaines RUP, comme Mayotte et Saint-Martin, les données ne sont pas disponibles à un niveau suffisamment granulaire pour évaluer pleinement la taille et la configuration des SCC dans les îles. Pour certaines RUP plus grandes, par exemple les Açores et Madère, les données au niveau national ont été désagrégées de telle sorte qu'il est possible de comparer les îles avec leurs homologues continentaux. Toutefois, bien que des études cartographiques spécifiques aient été menées dans un grand nombre de RUP de l'UE, il subsiste des lacunes dans les données rapportées et des problèmes de comparabilité. En conclusion, il est difficile de trouver, dans toutes les RUP de l'UE, des statistiques qui soient internationalement comparables.

Ce problème n'est pas spécifique aux RUP de l'UE. En effet, on constate dans le monde entier qu'il existe des définitions différentes des SCC et des méthodologies différentes d'évaluation de leur taille et de leur configuration. Cela signifie qu'il est non seulement difficile de faire des comparaisons entre les RUP de l'UE, mais également de comparer ces RUP avec d'autres pays de la même région géographique.

Des données plus granulaires au niveau national et des études cartographiques locales pourraient aider à réunir les preuves nécessaires afin d'élaborer les politiques futures. Une première étape vers une plus grande comparabilité des données sur les SCC consisterait à encourager un reporting plus granulaire au niveau national. Des études cartographiques supplémentaires et des centres d'observation locaux pourraient également aider à collecter des données. Il est important d'être attentif à la définition utilisée dans ces études et ces efforts bénéficieraient de l'utilisation de la même définition statistique des

SCC que celle d'Eurostat (Eurostat, 2018^[90]). Étant donné que la Commission européenne continue d'évaluer et d'actualiser ses cadres de définition des SCC et de méthodologies de mesure (par exemple, l'étude récemment publiée sur la Mesure des secteurs de la culture et de la création dans l'UE (Measuring CCS Consortium, 2022^[91])), les RUP de l'UE et les instituts nationaux des statistiques ont la possibilité de développer des statistiques sur les SCC en s'alignant sur ces normes. Eurostat et les instituts nationaux des statistiques ont également la possibilité de collaborer afin d'améliorer la désagrégation des statistiques au niveau national, pour mieux saisir l'activité dans les RUP de l'UE.

En outre, des travaux pourraient être entrepris afin de mieux documenter l'impact économique et social plus large des SCC dans les RUP de l'UE. À titre d'exemple, des études de cas pourraient être réalisées ou des preuves qualitatives pourraient être collectées pour évaluer l'impact des SCC et leur rôle afin d'encourager la cohésion sociale, de soutenir la santé et le bien-être et de préserver et promouvoir le patrimoine culturel. Des travaux pourraient également viser à appréhender l'impact économique supplémentaire des SCC, notamment le rôle joué par ces secteurs afin de stimuler l'innovation, de promouvoir le tourisme et d'attirer des travailleurs qualifiés.

Références

- Câmara Municipal do Funchal (2021), *Plano Estratégico Municipal para a Cultura 2021-2031*, [47]
<https://cultura.funchal.pt/wp-content/uploads/2021/07/Plano-Estrategico-Cultura-21-31.pdf>.
- Canary Islands Film (2022), *Tax guide for the industry of the video games in the Canary Islands*, [43]
https://canaryislandsfilm.com/wp-content/uploads/2022/03/Canary_Islands_Videogame_taxguide_ENG_V5-min.pdf.
- Canary Islands Film (2021), *Tax Incentives For Film Production In The Canary Islands*, [42]
<https://canaryislandsfilm.com/wp-content/uploads/2021/11/TAXENG-17-11-2021-min.pdf>.
- CARICOM (2018), *Caricom fine-tuning financing mechanisms for cultural industries*, [72]
<https://caricom.org/caricom-fine-tuning-financing-mechanisms-for-cultural-industries/>.
- Casa África (s.d.), *Vis a vis*, <https://www.casafrika.es/es/visavis>. [51]
- CE (2022), *Outermost regions at a glance – assets, challenges and opportunities*, [94]
https://ec.europa.eu/regional_policy/en/information/publications/communications/2022/outermost-regions-at-a-glance-assets-challenges-and-opportunities.
- CNUCED (2023), *Small Island Developing States DGFF 2021 - Trade in goods*, [92]
<https://dgff2021.unctad.org/trade-and-economic-vulnerability/trade-in-goods/>.
- CNUCED (2022), *Creative economy outlook 2022*, https://unctad.org/system/files/official-document/ditctsce2022d1_en.pdf. [10]
- COI (2020), *Rapport annuel*, <https://www.commissionoceanindien.org/wp-content/uploads/2021/05/Rapport-annuel-COI-2020-FR.pdf>. [85]
- Collectivité de Saint-Martin (2022), *Adhésion au dispositif culturel micro-folies !*, http://www.com-saint-martin.fr/Adh%C3%A9sion-au-dispositif-culturel-micro-folies!--_Saint-Martin-Antilles_2655.html. [64]
- Collectivité de Saint-Martin (2018), *Les RUP françaises, espagnoles et portugaises ont signé leur déclaration politique 2018*, http://www.com-saint-martin.fr/Les-RUP-fran%C3%A7aises--espagnoles-et-portugaises-ont-sign%C3%A9-leur-d%C3%A9claration-politique-2018_Saint-Martin-Antilles_1599.html. [22]
- Collectivité de Saint-Martin (2017), *Schéma territorial d'aménagement et de développement touristique de reconstruction de la Collectivité de Saint-Martin*, <http://www.com-saint-martin.fr/ressources/Strategie-touristique-de-reconstruction-2017-2027.pdf>. [63]
- Collectivité territoriale de Martinique (CTM) (2017), *Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation*, <https://www.martinique.gouv.fr/Politiques-publiques/Entreprises-economie-emploi-formation-et-finances-publiques/Schema-Territorial-de-Developpement-Economique-d-Innovation-et-d-Internationalisation-de-la-region-Martinique/Presentation-du-STDEII-de-Martini>. [61]

- Commission de l’océan Indien (2023), *Projet ICC, Développement des industries culturelles et créatives*, <https://www.commissionoceanindien.org/portfolio-items/projet-culture-icc/?portfolioCats=27>. [87]
- Commission européenne (2022), *À propos du programme Europe créative*, <https://culture.ec.europa.eu/fr/creative-europe/about-the-creative-europe-programme>. [32]
- Commission européenne (2022), *Discover funding opportunities for the Cultural and Creative Sectors*, <https://culture.ec.europa.eu/funding/cultureu-funding-guide>. [36]
- Commission européenne (2022), *Donner la priorité aux citoyens, assurer une croissance durable et inclusive, libérer le potentiel des régions ultrapériphériques de l’Union*, https://ec.europa.eu/regional_policy/en/information/publications/communications/2022/putting-people-first-securing-sustainable-and-inclusive-growth-unlocking-the-potential-of-the-eu-s-outermost-regions. [2]
- Commission européenne (2022), *Outermost regions at a glance – assets, challenges and opportunities*. [1]
- Commission européenne (2021), *Discover funding opportunities for the Cultural and Creative Sectors*, <https://culture.ec.europa.eu/funding/cultureu-funding-guide/discover-funding-opportunities-for-the-cultural-and-creative-sectors>. [35]
- Commission européenne (2021), *EU policy for the EU outermost regions*, https://ec.europa.eu/regional_policy/en/policy/themes/outermost-regions/implementing. [30]
- Commission européenne (2021), « Study on the impact of the COVID-19 pandemic on the outermost regions (OR) », *Final report*, https://ec.europa.eu/regional_policy/sources/policy/themes/outermost-regions/pdf/covid19_or_study_en.pdf. [3]
- Commission européenne (2020), *EU Cohesion policy: Funding available for cultural projects in the Outermost Regions and Overseas Countries and Territories*, https://ec.europa.eu/regional_policy/en/newsroom/news/2020/09/14-09-2020-eu-cohesion-policy-funding-available-for-cultural-projects-in-the-outermost-regions-and-overseas-countries-and-territories. [33]
- Commission européenne (2017), *Mapping the Creative Value Chains*, Direction générale de l’éducation, de la jeunesse, du sport et de la culture, Commission européenne, <https://doi.org/10.2766/868748>. [11]
- Commission européenne (2013), « Assumptions and context for the Action Plan 2014-2020 », *Les régions ultrapériphériques de l’Union européenne: vers un partenariat pour une croissance intelligente, durable et inclusive*, COM/2012/0287 final du 20/06/2012, <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/ALL/?uri=CELEX%3A52012DC0287>. [97]
- Conseil Régional de la Réunion (2021), *Les grandes orientations de la mandature 2021-2028 de la Région Réunion*, <https://ccee.re/projet-de-mandature-2021-2028-de-la-region-reunion/>. [79]
- Conseil régional de la Réunion (2016), *Schéma Régional de Développement Économique d’Internationalisation et d’Innovation (SRDEII)*, <https://regionreunion.com/IMG/pdf/srdeii.pdf>. [77]
- Creatives Unite (2022), , <http://www.creativesunite.eu/synm/>. [37]

- Cultura Madeira (2020), « *A cultura é um ativo fundamental de riqueza* », [46]
<https://cultura.madeira.gov.pt/not%C3%ADcias1/889-a-cultura-%C3%A9-um-ativo-fundamental-de-riqueza%E2%80%9D.html>.
- Culturalink (2020), *Análisis sectorial y territorial de las actividades de los sectores culturales y creativos en Canarias*. [26]
- DAC Martinique (2023), *Appel à projets culture et santé 2023*, [62]
<https://www.culture.gouv.fr/Regions/DAC-Martinique/Actualites-de-la-DAC-Martinique/Appel-a-projets-culture-et-sante-2023>.
- Dehon, M. et A. Louguet (2022), *Mayotte, un territoire riche de ses langues et de ses traditions*, [21]
<https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Etudes-et-statistiques/Publications/Collections-de-synthese/Culture-etudes-2007-2022/Mayotte-un-territoire-riche-de-ses-langues-et-de-ses-traditions-CE-2022-4>.
- Département de Mayotte (2019), *Schéma Régional de Développement Économique d'Innovation et d'Internationalisation*, [78]
https://mayotte.deets.gouv.fr/sites/mayotte.deets.gouv.fr/IMG/pdf/srde2i_mayotte.pdf.
- Digital Reunion (2022), *Commission jeux vidéo & Industries Créatives*, [80]
<https://digitalreunion.com/blog/2022/08/26/commission-jeux-video-industries-creatives/>.
- Economic Development Board of Mauritius (2022), *Creative industry*, [100]
<https://www.edbmauritius.org/creative-industry>.
- Eurorégion Pyrénées-Méditerranée (2022), *Culture et jeunesse*, [55]
<https://www.euroregio.eu/fr/appels-a-projets-euroregionaux/culture-2>.
- Eurorégion Pyrénées-Méditerranée (2021), *L'Eurorégion, construire un futur résilient d'ici à 2030*, [54]
https://www.euroregio.eu/wp-content/uploads/Feuille-de-route-2021-30_EPM_FR.pdf.
- Eurostat (2022), *Données SSE (SBS) par région NUTS 2 et par NACE Rév. 2 (SBS_R_NUTS06_R2)*. [28]
- Eurostat (2022), *Emploi culturel par région NUTS 2*. [27]
- Eurostat (2022), *Statistiques sur l'emploi culturel*, [6]
<https://data.europa.eu/data/datasets/ujost5dghkqgbpbrgixg3a?locale=fr>.
- Eurostat (2021), *Statistiques structurelles sur les entreprises au niveau régional (tableau sbs_r_nuts06_r2)*. [9]
- Eurostat (2021), *Statistiques sur l'emploi culturel (base de données)*, [7]
<https://data.europa.eu/data/datasets/ujost5dghkqgbpbrgixg3a?locale=fr>.
- Eurostat (2018), *Guide to Eurostat culture statistics*, Office des publications de l'Union européenne. [90]
- FEI, Deloitte et KEA European Affairs (2021), *Market Analysis of the Cultural and Creative Sectors in Europe*, [95]
https://www.eif.org/what_we_do/quarantees/cultural_creative_sectors_guarantee_facility/ccs-market-analysis-europe.pdf.
- Foire Expo (2020), *Découvrez le salon*, <http://www.foireexpo-dillon.com/page/decouvrez>. [74]

- Gouvernement de Porto Rico (2014), « Ley para Fomentar las Industrias Creativas », *Ley Núm. 173 de 13 de octubre de 2014*, [57]
<https://bvirtualogp.pr.gov/ogp/Bvirtual/leyesreferencia/PDF/Empleos/173-2014/173-2014.pdf>.
- Gouvernement des Açores (2020), *Governo dos Açores vai desenvolver políticas culturais geradoras de potencial turístico, anuncia Susete Amaro*, [45]
<https://portal.azores.gov.pt/web/comunicacao/news-detail?id=2438680>.
- Gouvernement des îles Canaries (2022), « Cultura, Educación, Universidades, Cultura y Deportes, Portada », *Nueva alianza internacional de ISLABentura Canarias para crear lazos con América Latina*, [49]
<https://www3.gobiernodecanarias.org/noticias/nueva-alianza-internacional-de-islabentura-canarias-para-crear-lazos-con-america-latina/>.
- Gouvernement des îles Canaries (2018), *Estatuto de Autonomía de Canarias, Ley Organica 1/2018, de 5 noviembre*, [38]
https://www3.gobiernodecanarias.org/noticias/wp-content/themes/tema_gobcan_noticias/assets/estatuto_autonomia.pdf.
- ICDC (2022), *Quienes Somos*, [41]
http://www.gobiernodecanarias.org/cultura/ccr/quienes_somos/.
- INE (2022), *Empresas (N.º) por Localização geográfica (NUTS - 2013) e Atividade económica (Subclasse - CAE Rev. 3); Anual (3)*, [24]
<http://www.ine.pt>.
- INE (2022), *Estatísticas da Cultura: 2021*, Instituto Nacional de Estatística, [25]
<http://url:https://www.ine.pt/xurl/pub/18212178>.
- INSEE (2022), *DEN T3 - Number of legal units by economic sector on the 31st of December 2020*, [19]
<https://www.insee.fr/en/statistiques/6323034?geo=METRO-1>.
- INTERact (2022), *Interreg programmes in the outermost regions 2014-2020*. [31]
- Interreg MAC (2021), *PROGRAMME MAC 2021-2027, Programme opérationnel de coopération territoriale Vi-D Madère-Açores-Canaries (MAC)*, [48]
<https://www.mac-interreg.org/arbol/index.jsp?nivel=0&idPadre=111111111111111111111111111111112&id=111111111111111111111111111111112>.
- Invest in Puerto Rico (2021), *Creative Industries*, [58]
<https://www.investpr.org/wp-content/uploads/2021/11/Creative-Industries.pdf>.
- Jornadas Parlamentares Atlânticas (s.d.), *Informações Gerais*, [52]
http://jornadasatlanticas.com/?page_id=3962&lang=pt-pt (consulté le 2022).
- L'association île Vanille (s.d.), *Tourisme culturel : 9 anecdotes pour découvrir les îles Vanille*, [89]
<https://www.vanilla-islands.org/tourisme-culturel/>.
- La Maison de l'Export (2018), *Maison de l'Export : Présentation*, [88]
<https://regionreunion.com/sites/la-maison-de-l-export/article/maison-de-l-export-presentation>.
- La République française (2022), *La culture*, [56]
<https://www.collectivites-locales.gouv.fr/competences/la-culture>.
- La Villette (2022), *Micro-Folie*, [65]
https://lavillette.com/page/micro-folie_a405/1.
- Magnien, M. (2021), *Aides aux filières culturelles : 10 projets financés à La Réunion*, [83]
<https://www.linfo.re/la-reunion/societe/aides-aux-filieres-culturelles-10-projets-finances-a-la-reunion>.

- MAPAS (2018), « mercado de las artes performativas del atlántico sur », *Magazine del mercado de artes escénicas y música*, <https://mapasmercadocultural.com/PERIODICO-MAPAS-2018.pdf>. [50]
- Measuring CCS Consortium (2022), *Measuring the Cultural and Creative Sectors in the EU Final Report*, <https://www.measuring-ccs.eu/the-measuring-ccs-consortium-publishes-the-final-report/>. [91]
- Ministère de la Culture (France) (2023), *Appel à projets EAC 1er degré 2023-2024*, <https://www.culture.gouv.fr/Aides-demarches/Appels-a-projets-partenaires/Appel-a-projets-Education-artistique-et-culturelle-Projets-federateurs-2023-2024-Academie-de-Nancy-Metz>. [82]
- Ministère de la Culture (France) (2023), *Fonds d'aide aux échanges artistiques et culturels pour l'Outre-mer (FEAC)*, <https://www.culture.gouv.fr/Demarches-en-ligne/Par-type-de-demarche/Subvention/Fonds-d-aide-aux-echanges-artistiques-et-culturels-pour-l-Outre-mer-FEAC>. [67]
- Ministère de la Culture (France) (2023), *L'Atlas Culture des territoires - Guadeloupe*, <https://atlasculture.fr/fiches-regions/7>. [15]
- Ministère de la Culture (France) (2023), *L'Atlas Culture des territoires - Guyane*, <https://atlasculture.fr/fiches-regions/8>. [16]
- Ministère de la Culture (France) (2023), *L'Atlas Culture des territoires - La Réunion*, <https://atlasculture.fr/fiches-regions/11>. [18]
- Ministère de la Culture (France) (2023), *L'Atlas Culture des territoires - Martinique*, <https://atlasculture.fr/fiches-regions/12>. [17]
- Ministère de la Culture (France) (2023), *L'Atlas Culture des territoires - Mayotte*, <https://atlasculture.fr/fiches-regions/13>. [20]
- Ministère de la Culture (France) (2023), *Le PCI dans le projet scientifique et culturel du musée de Mayotte (MuMA)*, <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Patrimoine-culturel-immateriel/Pour-les-acteurs-de-la-sauvegarde/Le-Patrimoine-culturel-immateriel-en-Outre-mer/Galerie-de-projets-inspirants/Le-PCI-dans-le-projet-scientifique-et-culturel-du-musee-de-Mayotte-MuMA>. [81]
- Ministère de la Culture (France) (2023), *Plan de sobriété énergétique, acte 2 : réunion du groupe de travail « culture »*, <https://www.culture.gouv.fr/Presse/Communiqués-de-presse/PLAN-DE-SOBRIETE-ENERGETIQUE-ACTE-2-REUNION-DU-GROUPE-DE-TRAVAIL-CULTURE>. [69]
- Ministère de la Culture (France) (2021), *Culture Relance des territoires*. [68]
- Ministère de la Culture (France) (2018), *La culture, un véritable atout pour le succès touristique de nos territoires*, <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Developpement-culturel/Actualites/La-culture-un-veritable-atout-pour-le-succes-touristique-de-nos-territoires>. [75]
- Ministère de la Culture (France) (2018), *Plan d'action en faveur des territoires culturels prioritaires*, <https://www.culture.gouv.fr/Regions/Dac-de-La-Reunion/La-Direction-des-affaires-culturelles-de-La-Reunion/Les-services-de-l-Etat-a-La-Reunion/Politique-de-la-ville/Plan-d-action-en-faveur-des-territoires-culturels-prioritaires>. [84]
- Ministère des Arts et de la Culture (île Maurice) (2018), *Annual Report 2017-2018*, [98]

- <https://culture.govmu.org/AnnualReports/ANNUAL%20REPORT%202017-2018.pdf>.
- Ministère des Arts et de la Culture (île Maurice) (2013), *Creative Mauritius Vision 2025*, [101]
https://culture.govmu.org/Lists/DocumentsLinks/Attachments/17/CREATIVE_MAURITIUS_VISION_2025_WEB_VERSION.pdf.
- OCDE (2022), *Culture and the Creative Economy in Colombia: Leveraging the Orange Economy*, [13]
 Local Economic and Employment Development (LEED), Éditions OCDE, Paris,
<https://doi.org/10.1787/184f1e07-en>.
- OCDE (2022), *L'internationalisation et l'attractivité des régions françaises*, Éditions OCDE, Paris, [96]
<https://doi.org/10.1787/6f04564a-fr>.
- OCDE (2022), *La Région La Réunion dans le monde*, [76]
https://www.oecd.org/fr/regional/La_R%C3%A9gion_R%C3%A9union_dans_le_monde.pdf.
- OCDE (2022), *Maximising synergies between tourism and cultural and creative sectors. Discussion Paper for the G20 Tourism Working Group*, [12]
<https://www.oecd.org/cfe/leed/OECD-G20-TWG-Discussion-Paper-Tourism-Cultural-Creative-Sectors.pdf>.
- OCDE (2022), *The Culture Fix: Creative People, Places and Industries*, [4]
<https://www.oecd.org/publications/the-culture-fix-991bb520-en.htm>.
- OCDE (s.d.), « Migrants in OECD regions », *Statistiques régionales de l'OCDE*, [8]
<https://doi.org/10.1787/region-data-fr>.
- OCTA (2022), *Archipel.eu – Projet culturel innovant conçu pour les PTOM et les RUP*, [34]
<https://www.overseas-association.eu/fr/programme/archipel-eu-project-culturel-dans-les-ptom-et-les-rup/>.
- OCTA (2020), *Rapport sur la participation des pays et territoires d'outre-mer aux programmes de l'Union européenne durant la période 2014 - juillet 2020*, [102]
https://www.overseas-association.eu/content/uploads/2021/03/octa_rapport_sur_la_participation_des_ptom_aux_programmes_ue_2014_-_juillet_2020.pdf.
- OECD (s.d.), *Accompagner le développement des entreprises dans la Caraïbe orientale*, [73]
<https://www.oecs.org/fr/notre-travail/affaires-economiques/developpement-des-entreprises>.
- Office du tourisme de Saint-Martin (2023), *Découvrir*, [23]
<http://www.st-martin.org>.
- OIT (2022), *2022 LABOUR OVERVIEW: Latin America and the Caribbean*, Organisation internationale du Travail (OIT), [70]
https://www.ilo.org/americas/publicaciones/WCMS_867497/lang--en/index.htm.
- Organisation mondiale du tourisme (2018), *Tourism and Culture Synergies*, Organisation mondiale du tourisme (OMT), [14]
<https://doi.org/10.18111/9789284418978>.
- Perregil, E. (2021), « Já se debate na Cimeira de Cultura e Indústrias Criativas do Atlântico », *dnoticias.pt*, [53]
<https://www.dnoticias.pt/2021/11/20/285804-ja-se-debate-na-cimeira-da-cultura-e-industrias-criativas-do-atlantico/>.
- Préfecture de Guadeloupe (2018), « DEAL de Guadeloupe », *CARICOM*, [71]
<https://www.guadeloupe.developpement-durable.gouv.fr/caricom-caribbean-community-common-market-a1441.html>.

- Puerto Rico Department of Economic Development and Commerce (2022), *Film Industry Development Program*, <https://www.ddec.pr.gov/en/film-industry-development-program/>. [59]
- Région de Guadeloupe (2016), « SREDII de Guadeloupe », *Schéma Régional de Développement Economique (SRDEII) de Guadeloupe*, <https://www.guadeloupe.gouv.fr/Politiques-publiques/France-relance-entreprises-economie-emploi/Economie-travail-et-emploi/Schema-regional-de-developpement-economique-d-innovation-et-d-internationalisation>. [60]
- République française (2010), « Décret n° 2010-633 du 8 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des affaires culturelles », *Legifrance*, <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000022324484/>. [66]
- République portugaise (1991), « Diário da República n.º 128/1991, Série I-A de 1991-06-05, páginas 3016 - 3024 », *Estatuto Político-Administrativo da Região Autónoma da Madeira*, <https://dre.pt/dre/detalhe/lei/13-1991-629666>. [40]
- République portugaise (1980), « Diário da República n.º 179/1980, Série I de 1980-08-05, páginas 2029 - 2039 », *Aprova o Estatuto Político-Administrativo da Região Autónoma dos Açores*, <https://dre.pt/dre/detalhe/lei/39-1980-470204>. [39]
- TFUE (2012), « Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne », *Journal officiel C 326*, 26/10/2012, p. 0001-0390, https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=uriserv%3AOJ.C_.2012.326.01.0001.01.FRA&toc=OJ%3AC%3A2012%3A326%3ATOC. [29]
- UE (2021), *Règlement (UE) 2021/818 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2021 établissant le programme « Europe créative » (2021 à 2027) et abrogeant le règlement (UE) no 1295/2013*, <http://data.europa.eu/eli/reg/2021/818/oj>. [5]
- UNESCO (2022), « Repenser les politiques en faveur de la créativité : », *La culture, un bien public mondial*, <https://www.unesco.org/creativity/sites/default/files/medias/fichiers/2023/01/380477fre%20%282%29%20%281%29.pdf>. [99]
- UNESCO (2020), *Prix Indianocéanie*, <https://fr.unesco.org/creativity/policy-monitoring-platform/prix-indianoceanie>. [86]
- UNESCO (2013), *Rapport sur l'économie créative 2013. édition spéciale : élargir les voies du développement local*, <https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000230173>. [93]
- zone spéciale des îles Canaries (ZEC) (2022), *La ZEC*, <https://canariaszec.com/>. [44]

Annexe A. Participants à l'atelier

L'atelier « Avenirs créatifs » du Groupe d'apprentissage par les pairs (GAP) a été organisé dans le cadre du projet OCDE-UE « Transformer les économies dans les régions ultrapériphériques de l'UE (RUP de l'UE) : encourager l'apprentissage et tirer le meilleur parti de l'interconnexion mondiale ». Il a bénéficié de la participation de délégations à haut niveau de six pays (Colombie, France, Allemagne, Indonésie, Portugal, Roumanie et Espagne), y compris des représentants de toutes les Régions ultrapériphériques de l'UE (RUP) de multiples départements (les Açores (Portugal), les îles Canaries (Espagne), la Guyane française, la Guadeloupe, Madère, la Martinique, Mayotte, la Réunion et Saint-Martin (France)), ainsi que des représentants de la Commission européenne (DG-EAC, DG-REGIO), et des représentants des institutions suivantes : Afreximbank, OACPS, BID, UNIDO et OCDE (Centre de développement et CFE).

La réunion a été divisée en deux sessions. La première a été consacrée à l'examen des tendances mondiales dans les industries de la création, avec des présentations du Centre pour l'entrepreneuriat, les PME et les régions et les villes de l'OCDE et de la Commission européenne. La seconde session s'est intéressée aux moyens de libérer le potentiel des industries de la culture et de la création, avec des présentations de la Colombie, de la Guadeloupe – France et de la Banque interaméricaine de développement.

Avenirs créatifs

RÉUNION DU GROUPE D'APPRENTISSAGE PAR LES PAIRS

LISTE DES PARTICIPANTS

31 mars 2022

Paris, France

Pays

Colombie

| | |
|-------------------------|--|
| Brayan Moreno | <i>Conseiller du Vice-ministre chargé de la créativité et de l'économie orange Ministère de la Culture</i> |
| Natalia Sefair | <i>Directrice des Affaires internationales et de la Coopération Ministère de la Culture</i> |
| Yully Ramirez | <i>Conseiller de coopération internationale Ministère de la Culture</i> |
| Carlos Hernández | <i>Conseiller de coopération internationale Ministère de la Culture</i> |

France

Gouvernement régional de Guadeloupe

| | |
|------------------------------------|---|
| Alain Maurin | <i>Professeur Faculté d'Économie Gouvernement régional de Martinique</i> |
| Matilde dos Santos Ferreira | <i>Responsable chargée de la coopération culturelle</i> |
| | Allemagne Institut National de Métrologie allemand (PTB) |
| Karl-Christian Göthner | <i>Consultant Senior Institut National de Métrologie allemand (PTB)</i> |
| | Indonésie |
| Rifky Akbar | <i>Troisième Secrétaire Ambassade d'Indonésie en France</i> |
| | Portugal Gouvernement Régional des Açores |
| Pedro Correia | <i>Directeur de Services Institut des Marchés Agro-alimentaires</i> |
| Alda Correia | <i>Chef de Division Direction Régionale du Développement Rural</i> |
| | Gouvernement Régional de Madère |
| Sara Relvas | <i>Président Institut de Qualification</i> |
| Sérgio Mendonça | <i>Directeur de Services Direction Régionale des Affaires Européennes</i> |
| Marisa Santos | <i>Cheffe de Division Direction Régionale de la Culture</i> |
| Lucio Quintal | <i>Chef & Coordinateur de Projets Agence Régionale pour le Développement de la Recherche, de la Technologie et de l'Innovation</i> |
| Fábio Ferro | <i>Technicien Senior Secrétariat Régional au Tourisme et aux Transports</i> |
| | Espagne Gouvernement Régional des îles Canaries |
| Christian Perazzone | <i>Coordinateur de Projets dans le domaine des politiques et actions culturelles Vice-ministère de la Culture et du Patrimoine Culturel</i> |
| Victoria Nakoura González | <i>Conseiller Gouvernement des îles Canaries-DG Affaires européennes</i> |

Padilla Luis *Économiste*
Gouvernement des îles Canaries

Michelle Perello *CEO*
Consulta Europa Projects and Innovation

Universitaires

Mina Fanea-Ivanovici *Professeur*
Faculté de Sciences économiques de Bucarest

Keith Nurse *Président*
Sir Arthur Lewis Community College

Organisations internationales et Partenaires

Temwa Gondwe *Senior Manager*
Banque africaine d'import-export

Barbara Gessler *Chef d'Unité*
Commission européenne (CE)

Germán Esteban *Chef d'Unité Adjoint*
Direction générale de l'éducation, de la jeunesse, du sport et de la culture

Jitka Vocaskova *Chef d'Unité Adjoint*
Pour les Régions ultrapériphériques

Delia Bonsignore *Analyste politique*
DG Politique Régionale et Urbaine

Delia Bonsignore *Stagiaire*

Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE)

Centre de Développement

Ayumi Yuasa *Directrice adjointe*

Annalisa Primi *Chef de Division*
Division économie et transformation

Daniel Gay *Analyste politique senior*
Division économie et transformation

Elisabeth Lambrecht *Analyste politique*
Division économie et transformation

Manuel Toselli *Economiste*

Division économie et transformation

Vasiliki Mavroeidi

*Economiste
Division économie et transformation*

Semhar Haile

*Analyste politique junior
Division économie et transformation*

Eugenia Klimenka

*Assistante
Division économie et transformation*

Antonio Vicencio

*Recherche et conseils politiques
Division économie et transformation*

Centre pour l'entrepreneuriat, les PME et les régions et les villes

Karen Maguire

*Chef de Division
Division emploi local, compétences et innovation sociale*

Ekaterina Travkina

*Coordinatrice, Culture, Secteurs créatifs et & Événements mondiaux
Division emploi local, compétences et innovation sociale*

Organisation des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (OACPS)

Escipion Oliveira

Secrétaire Général adjoint / Transformation économique structurelle et Échanges

Aya Kasasa

Expert Culture, Migration, Urbanisation, Démographie

Banque interaméricaine de développement

Kayla Grant

Sector Senior Associate, Competitiveness, Technology and Innovation Division

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel, ONUDI

Luis Mesias

Consultant

Secteur privé & Associations

Eloísa Dutari

*Eloísa Dutari, Panama
Consultante*

Plus d'informations sur : www.oecd.org/cfe/leed/culture-and-creative-sectors.htm

Suivez-nous sur X et LinkedIn :
OECD, SMEs, Regions, Cities
@OECD_local #OECDregions



**Cofinancé par
l'Union européenne**